

**L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE**

MAG

**LOI FILLON,
FONCTION PUBLIQUE,
LUNDI DE PENTECÔTE**

**rendez-vous
en mai**

DOSSIER

**Lycéens : regards
sur un mouvement inédit**

ENTRETIEN

Ernest PIGNON-ERNEST



QUAND VOUS ÊTES IMMOBILISÉ,
VOS ENFANTS ONT-ILS PLUS BESOIN
D'UN CHÈQUE OU D'UN REPAS ?



ASSISTANCE À DOMICILE

Notre contrat Raqvam, vie quotidienne et habitation, prévoit en plus de l'indemnisation du sinistre, un ensemble de solutions concrètes adaptées à vos besoins, comme par exemple une assistance à domicile en cas de sinistre corporel.

Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT

Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 (prix d'un appel local)



9 **Congrès du SNES**
Les décisions sur l'action et le traité constitutionnel européen

19 **Dossier**
Les lycéens : regards sur un mouvement inédit

44

Entretien
L'artiste plasticien Ernest Pignon-Ernest nous parle de son engagement artistique



Édito

Les enseignants, les responsables SNES dans les établissements sont confrontés ces dernières semaines à des situations inédites parfois brutales : occupations de lycées, blocages des entrées, intrusions d'élèves extérieurs, interventions des forces de police, fermeture du lycée. Après les actions de grève et de manifestations du 7 décembre, 20 janvier, 5 février, 10 mars, l'évidence des convergences revendicatives avec les lycéens a très naturellement débouché pour beaucoup sur la volonté d'agir avec eux sous des formes diverses : motions de soutien, communiqués de presse, délégations communes auprès des rectorats mais aussi manifestations et grèves. Ils ont partout le souci que le dialogue se noue : interventions auprès des chefs d'établissements pour faire valoir le droit de réunion, le droit d'information.

Souci aussi de la sécurité des élèves lors des occupations ou des barrages filtrants à l'entrée. Je crois que l'on peut affirmer sans mentir que s'il n'y a pas eu jusqu'à présent d'incident graves dans les lycées malgré la forte répression organisée par le gouvernement et la perte de sang-froid de trop nombreux chefs d'établissement, certes en position délicate, c'est bien grâce à la présence permanente des profs aux côtés des élèves, à la recherche du dialogue et de la sortie de crise au moment les plus difficiles.

Ils le font sans instrumentalisation ni angélisme, en essayant de maintenir le plus possible les cours pour que les élèves ne soient pas pénalisés. Ils ont aussi à gérer des divisions fortes en salle des profs parce que les modalités d'action choisies par les élèves font débat, que la lassitude et l'inquiétude gagnent à l'approche du bac.

Le ministre pendant ce temps multiplie les déclarations « à chaque fois qu'une tentative de blocage aura lieu il y aura intervention de la police ». Le premier syndicat de chefs d'établissements lui emboîte le pas et accuse le SNES de souffler sur les braises. Ils feraient mieux de suivre l'exemple donné aujourd'hui par notre profession et

d'ouvrir de vraies négociations avec les personnels et les lycéens.

Claudie Martens
cosecraire générale



Sommaire

Revue de presse	4	Catégo	30
30 jours	5	• Accès à la hors-classe 2005	
Débat/courrier	6	• Régime additionnel de la fonction publique	
Débat/opinion	8	Portrait	32
Actualités	9	• Arkan Simaan : pour retrouver le goût des sciences	
• Loi Fillon, fonction publique, lundi de Pentecôte : rendez-vous en mai		Fenêtre sur	34
• Lycéens : scénario pour une sortie de crise ?		• La Polynésie, terre d'élections	
• Projet de circulaire de rentrée 2005		International	36
• Le Mans : les décisions du congrès du SNES		• Rencontre avec Thulas Nxesi, président de l'Internationale de l'Éducation	
• Fonction publique : décisions unilatérales et sans contrepartie		• Sri Lanka : après le tsunami	
• Concours de 3 ^e voie		• 14 mai : journée européenne de l'éducation	
Eco/social	16	Culture	38
• Sécurité de l'emploi et flexibilité		• Livres-revues	
• Éloges de l'impôt		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
• Hôpital : urgence		• Multimédia	
Dossier	19	Entretien	44
• Les lycéens		• Avec l'artiste plasticien Ernest Pignon-Ernest	
Métier	27	Élections à la CA nationale du SNES	49
• Colonisation : vers une histoire officielle ?		• Règlement et listes.	
• Sciences et technologies industrielles			
• Mutations intra-académiques			

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Gérard Anthéaume, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteurs en chef : Serge Chatelain et Alexis Chabot. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Beniès, Fabrice Giovanazzi. Responsable publicité : Clotilde Poitevin, tél.: 05 65 11 00 79. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : RPN, Livry-Gargan (93). C.P. N° 0108 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Prix du numéro : 1,30 €.



Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 26 € ; étranger et DOM-TOM : 40 €. 2) Autres, France : 37 € ; étranger : 51 €. Publicité : MAIF (2), Arte Venezia (10), Point Afrique (15), CASDEN (61), ARVEL (62), GCU (63), Didachthèque de Bayonne (64), Microsoft (64). Photo de Une : DR. Pour s'informer et donner son avis : Courriel : secgene2@snes.edu, Internet : <http://www.snes.edu>



FRANCE, EUROPE

Tout va bien...

Politis 24 mars 2005

CHIFFRES DE MISÈRE

En matière de salaires, une étude récente de l'Institut national de la statistique (INSEE) a donné un aperçu de l'impact des mesures du gouvernement Raffarin. Alors que celui-ci prétend toujours que la faiblesse de la croissance est due au coût élevé du travail, l'INSEE a indiqué que le salaire mensuel net moyen a baissé de 0,3 % en 2003 dans les entreprises du secteur privé et semi-public. Une baisse qui ne s'était pas vue depuis 1996. Et si le salaire est certes reparti à la hausse en 2004 (+ 1,5 %, mais avec un niveau d'inflation de 2 %), il devrait fléchir de nouveau au premier semestre 2005, alors que la moitié des salariés touchent moins de 1 500 euros par mois et que le pays compte deux millions et demi de smicards ! [...] Ainsi, l'emploi diminue et la précarité continue de progresser. Car, selon la récente étude du ministère des Affaires sociales (DREES), le nombre d'allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) dépasse à nouveau le million en 2004 (+ 9,2 % par rapport à 2003). [...]

Le Monde 9 avril 2005

M. FILLON EST ACCUSÉ DE LAISSER « POURRI » LE MOUVEMENT LYCÉEN

Depuis le vote de la loi, M. Fillon campe sur une position de fermeté. Face à la mobilisation, il avait réaffirmé, jeudi, au Sénat, qu'à chaque tentative de blocage d'un lycée, les forces de l'ordre interviendraient. [...] La mobilisation des lycéens a été marquée par des incidents et plusieurs interventions des forces de police. [...] Ces dérapages ont été condamnés par les syndicats et les partis politiques de gauche. La FSU a dénoncé « le passage en force » du gouvernement, qui « crée les conditions pour amplifier la crise ». Des députés socialistes, la FSU et l'UNSA-éducation ont appelé le ministre à reprendre le dialogue. Le porte-parole du PS, Julien Dray, a accusé le gouvernement d'avoir laissé « pourrir la situation ». Le PCF a, lui aussi, estimé « indmissible que le gouvernement joue ainsi le pourrissement ».

L'Éducation 7 avril 2005

La planète école ne tourne pas rond

Atypique, ce crépuscule du mouvement lycéen, qui s'offre aujourd'hui un énième baroud d'honneur avec l'appel de la Coordination nationale à occuper tous les lycées ? De prime abord, oui, et les organisations lycéennes s'y sont laissées prendre. Après le vote de la loi Fillon, elles avaient remballé leurs banderoles. Logique : c'est ainsi que se clôt un mouvement. Sauf qu'il continue. [...]

Thermomètre social. Incompréhensible, sauf à considérer que ces occupations ne font que prolonger une situation qui s'enkyste depuis 1998. Il ne se passe désormais plus une semaine sans que la bonne marche des établissements scolaires ne soit entravée par un mouvement de mécontentement : grèves « normales », perlées ou tournantes, droits de retrait, occupations d'écoles, etc. De multiples indices pointent ce phénomène. Le thermomètre social que sont les grèves enseignantes, tout d'abord. 539 000 heures en 2004, année pourtant atone après l'explosion sociale du printemps 2003. Soit l'équivalent de 800 enseignants qui n'auraient pas fait cours de l'année, c'est-à-dire 1 % des effectifs. Dit autrement : comme si une quinzaine de collèges de taille moyenne avaient fermé, privant de cours 11 000 élèves pendant un an. Évidemment, ces mouvements ne durent jamais bien longtemps. Mais cela signifie aussi qu'ils touchent bien plus de 1 % des établissements. Combien au juste ? Dans une académie comme celle de Versailles, l'ancien recteur Christian Forestier estime que 10 % au moins des établissements sont empêchés de fonctionner chaque année. Autre indice : les académies « tranquilles » n'existent plus. « Il y a quinze ans, à Reims ou Dijon, vous pouviez traverser de longues périodes sans signaler de grève, rapporte un recteur. Aujourd'hui, c'est impensable. » Un haut fonctionnaire du ministère évoque une fourchette de 50 à 80 établissements qui, chaque semaine, « ne sont pas en situation de tourner à plein régime ». [...]

L'Humanité 6 avril 2005

LA FRONDE GRANDIT CONTRE LE JOUR DE TRAVAIL GRATUIT

Les salariés ont pris en grippe la suppression du jour férié de Pentecôte. À mesure que se précise la perspective de devoir « offrir », le 16 mai prochain, une journée de travail obligatoire et non rémunérée, la fronde grandit. Elle pourrait même prendre des allures de camouflage pour le gouvernement qui en a fait une des décisions emblématiques de la « modernité » de ses réformes. Décrétée à l'automne 2003, après l'éte meurtrier de la canicule, la « journée de solidarité » envers les personnes âgées et dépendantes, est censée financer, par la contribution des seuls salariés, le plan vieillissement et allouer des moyens supplémentaires pour les maisons de retraite. [...] Déjà palpable dans les cortèges des 5 février et 10 mars dernier, la volonté de garder le lundi de Pentecôte comme jour chômé s'est imposée sur le devant de la scène sociale depuis le fiasco du lundi de Pâques dans le Gard, choisi comme jour travaillé en raison de la feria de Nîmes. « Ce lundi de Pâques travaillé a entraîné une totale désorganisation de la vie locale et a produit un déplorable gâchis », a constaté la FSU du Gard, une des principales instigatrices de l'appel à la grève. [...]

L'Éducation 23 mars 2005

LE « PROCESSUS DE LISBONNE » OU LE FIASCO DU PLAN DE RÉFORME EUROPÉEN

« L'Europe de l'excellence » reste une chimère. La « stratégie de Lisbonne », adoptée en mars 2000 en pleine euphorie de la bulle Internet, lors d'un sommet des quinze dans la capitale portugaise, donnait dix ans à l'Europe pour rattraper les États-Unis et devenir « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». À mi-parcours, l'Union doit confesser un « bilan lamentable », n'hésite pas à dire le Premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker avec son franc-parler habituel. [...]

Le dessin du mois



Le Canard Enchaîné



© AFP/Thomas Coex

4
mars

Campagne. Jacques Chirac annonce la date du 29 mai pour le référendum sur la Constitution européenne.

5
mars

Liberté chérie... La libération de l'otage italienne Giuliana Sgrena est endeuillée par la mort, sous les balles américaines, de l'agent secret Nicola Calipari.

Liban, suite. Le président Syrien annonce le retrait progressif de ses troupes du Liban.

Boules de neige. À Guéret, la manifestation pour les services publics tourne à la démonstration de force des opposants à la Constitution européenne.

10
mars

Manifestations massives pour la défense du pouvoir d'achat.

12
mars

Du pain et des jeux. À l'issue de sa visite à Paris, le Comité International Olympique salue « l'excellente préparation » de la candidature parisienne pour les JO de 2012.

13
mars

Pression. Le Premier ministre annonce la réouverture des négociations salariales dans la fonction publique.

16
mars

Lucidité. L'Assemblée nationale adopte une résolution demandant le réexamen de la directive Bolkestein.

2
avr.

21 h 37. Un monde sans pape.

5
avr.

Mort de l'écrivain américain Saul Bellow.

7
avr.

Démocratie. La contestation par les lycéens de la loi Fillon entraîne de graves violences policières.

11
avr.

Mémoire. Commémorant la libération du camp de Buchenwald, le chancelier allemand déclare : « Se souvenir de l'époque du national-socialisme est une partie de notre identité nationale ».

LAÏCITÉ

La loi de 1905 aux oubliettes ?

Une si vieille loi, celle de la séparation des Églises et de l'État, que son esprit se serait évanoui ? 2005 en est pourtant la date anniversaire et la célébration du centenaire des lois laïques devrait au moins remettre en mémoire les acquis de la laïcité et marquer l'attachement des citoyens et de la République à ses valeurs. La médiatisation de tous les événements liés à la maladie et à la mort du pape, puis de ses obsèques, semble avoir balayé toute retenue. Presse, radio, télévision se sont emparées de ce sujet et ont amplifié des jours durant l'événement par d'incessants reportages, interviews, commentaires. Un raz de marée cathodique catholique... Plus choquant : en imposant la mise en berne des drapeaux sur les édifices publics, en chargeant les préfets d'assister aux services religieux catholiques, le gouvernement a fait preuve d'un manquement inacceptable aux principes de laïcité et à l'obligation de neutralité de l'État. Qu'on ne nous dise pas qu'il s'agissait d'un hommage à un chef d'État. Tout le monde sait bien que le pape est un chef religieux avant tout et que c'est à ce titre qu'il est honoré. De plus, comment, quand le gouvernement impose aux lycées et collèges de mettre leurs drapeaux en berne un an après le vote de la loi interdisant aux élèves le port de signes religieux, ne pas voir une provocation dans cette volonté de donner des signes d'allégeance à une religion ? Plus que jamais, il faut défendre le principe de laïcité face aux atteintes qui le menacent.

En célébrant le centenaire de la loi de 1905, il est indispensable de revivifier son esprit, de réaffirmer la modernité de notre conception de la laïcité sous tous ses aspects.

Michèle Olivain

14
fév.

Liban. Assassinat de l'ancien premier Ministre Rafic Hariri.

20
fév.

Si ! L'Espagne dit « Oui » à la constitution européenne mais se mobilise peu pour voter.

22
fév.

L'ami américain. Tournée européenne de George Bush, censée inaugurer une nouvelle époque des relations transatlantiques.

25
fév.

Déménagements. Hervé Gaymard démissionne de son poste de ministre de l'Économie. Il est remplacé par Thierry Breton.

1^{ER}
mars

La paix bientôt ? À Londres, la conférence Internationale de soutien au processus de paix au Moyen-Orient incite Israël à respecter ses engagements.

2
mars

Combien de divisions ? Henri Emmanuelli lance sa campagne pour le « Non » à la Constitution européenne.

Eau chaude pédagogique

Sans rapport quelconque avec une mobilisation lycéenne qui ne se dément pas, notre ministre vient de faire une découverte majeure : « de nombreux élèves connaissent des difficultés scolaires au lycée ». Faut-il croire que sa loi d'orientation n'y remédie pas ? Le fait est que pour résoudre le problème, François Fillon vient de sortir de son chapeau une nouvelle mesure : des « assistants pédagogiques » qui seraient chargés de tutorer nos élèves spécialement dans les établissements difficiles ; pour être efficaces, ces jeunes seraient « recrutés parmi des étudiants se préparant au concours de recrutement de professeurs ». On pourrait sans peine moquer le caractère improvisé de la mesure et le flou qui règne dans la description de ce nouveau statut. Des esprits chagrins ne manqueront pas de faire remar-

quer qu'il s'agit (comme toujours ?) d'une mesure non financée. Ou encore, qu'une fois de plus, et après d'autres, ce ministre tente de réinventer l'eau chaude. Car des étudiants, recrutés sur critères sociaux, chargés dans les bahuts d'encadrer les élèves en dehors des heures de cours, il en existe et on en a même rencontré. Ce sont des maîtres et des maîtresses d'internat, des surveillant(e)s d'externat. Mais l'expression MI-SE est aujourd'hui devenue taboue au ministère. Nous pouvons assurer au ministre que s'il souhaite discuter avec nous de la réactivation de ces statuts, nous y sommes prêts. Nous pouvons d'ailleurs aussi lui faire quelques suggestions sur les recrutements et sur deux ou trois choses que nous savons de l'école...

Fabrice Giovanazzi

Coup de cœur

Les vivants et les morts

J. A., Grenoble (38)

Ceux pour qui le capitalisme post-industriel est un mode de production et d'organisation social indépassable, ceux qui croient que le libéralisme est la condition nécessaire à « the pursuit of the happiness », ceux qui prétendent que la lutte des classes est un archaïsme ringard, ceux qui ont gobé que l'on est tous sur le même bateau, que les maigres meurent quand les gros maigrissent, que l'intérêt de tous réside dans la somme des intérêts particuliers, ceux qui ont accepté de sacrifier les travailleurs sur l'autel de la mondialisation, ceux qui ont renoncé au progrès social au nom de la solidarité et qui ont érigé la somme de leurs renoncements et trahisons en monument de modernité, tous ceux-là passeront probablement à côté de ce très beau roman. Tous les autres, les plus nombreux, abandonneront à regret, la dernière page tournée, ces personnages dont le lecteur se sent si proche, ces frères et sœurs d'armes du combat social. Le premier talent de Mordillat est en effet de donner vie à des portraits d'hommes et de femmes à la fois ordinaires et exceptionnels ; le second est d'examiner, avec une loupe naturaliste, au plus près des premiers concernés dans leur vie quotidienne, ce qui est habituellement traduit par de froides statistiques désincarnées. Enfin la morale de l'histoire ne peut pas laisser indifférent : dans le combat social, la première victoire c'est le combat lui-même ; ne pas subir c'est vivre, résister malgré tout, c'est refuser de mourir. *Les vivants et les morts*, par Gérard Mordillat, aux éditions Calmann-Levy, c'est le livre indispensable.

Médecine du travail

Indigne

N. L., Cergy (95)

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai rempli le questionnaire du SNES concernant les conditions de travail, santé et retraite. Et j'espère que de nombreux collègues prendront quelques minutes de leur temps pour y répondre.

Je me sens d'autant plus concernée que je trouve inadmissible que la médecine du travail soit inexistante dans notre métier, alors que nous sommes en contact permanent avec des jeunes, adolescents ou enfants, qui représentent l'avenir de notre pays.

En effet, il est tout à fait possible d'enseigner à des enfants et d'être psychopathe en même temps ! Où est donc la sécurité ? D'où l'intérêt de développer une médecine du travail digne de ce nom. Certes, ne pas avoir ce service est aussi une façon simple de la part du gouvernement de ne pas regarder nos conditions de travail ! Sans oublier, par conséquent, celles de nos élèves.

Enfin, cette médecine du travail permettrait aussi un suivi médical de tous qui peut, à long terme, générer des économies pour la Sécurité sociale. Puisqu'une maladie traitée et décelée dès le début des premiers symptômes a un moindre coût que lorsque la maladie est déjà installée et qu'il faut faire appel à des traitements lourds, des congés de longue maladie, des hospitalisations...

Cette situation me révolte d'autant plus que j'en ai été la victime. Il y a cinq ans, j'ai subi une transplantation cardiaque car j'ai attrapé un virus qui s'est installé sur le cœur. C'est d'autant plus regrettable que cette maladie, détectée à temps, était tout à fait curable par un traitement de corticoïdes ! Beaucoup de cardiologues qui m'ont examinée ont trouvé « bizarre » que mon état de santé n'ait pas été détecté lors d'une visite médicale de la médecine du travail. Mais quelle ne fut pas leur surprise lorsque je leur répondais que ce service est inexistante dans l'Éducation nationale et que ma seule visite

SATISFAIT OU REMBOURSÉ

Ah ! La belle brochure ! La belle brochure que les professeurs du lycée Richelieu de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) ont découverte dans leur casier, et qui présente les formations de leur lycée. Ce dont ils ne se doutaient pas cependant, c'est que la « société E. Leclerc », se disant « partenaire du lycée Richelieu » occupait une pleine page dans la brochure. Petite cachottière, Madame le Proviseur avait probablement voulu faire une surprise, eh oui ! une surprise, à la communauté éducative.

Las ! Une mauvaise coucheuse, attachée aux principes de la laïcité et de la neutralité, y compris commerciale, de l'école, a décidé de saisir le tribunal administratif, non seulement pour faire annuler le contrat passé clandestinement avec le Proviseur, mais aussi pour demander que le Proviseur soit condamné à rembourser sur ses deniers personnels la facture payée indûment par le lycée. N'aurait-il pas mieux valu s'expliquer devant un conseil d'administration plutôt que devant le juge ?

Francis Berguin, Catherine Justin

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) avait eu une idée géniale pour renflouer son budget : réclamer des droits de scolarité (« écolages ») à certains de nos collègues dans plusieurs pays, avec effet rétroactif depuis l'année scolaire 2000-2001, lors même que l'administration les en avait dispensés. Plusieurs professeurs du lycée français Charles-de-Gaulle (Londres), avec l'aide de l'action juridique du SNES et le secours de nos avocats, viennent de faire censurer sèchement les prétentions de l'agence par le Conseil d'État. La haute assemblée annule en effet la circulaire du 29 janvier 2003 de la directrice de l'AEFE, ainsi que les titres de perception et les états exécutoires émis par l'agent comptable du lycée ⁽¹⁾.

Non seulement nos collègues n'auront rien à rembourser à la suite des extravagances de l'agence (non plus que les collègues des autres pays), mais cette dernière devra en outre verser à chacun de nos sept collègues la somme de 1 500 euros au titre des frais de procédure.

C'est ce qu'à l'agence, on appelle une bonne gestion des fonds publics...

Francis Berguin, Catherine Justin

(1) Conseil d'État, 23 mars 2005, *Madame Smart et autres*, n° 261252 et autres.

remonte à 15 ans lors de ma titularisation ! Bonne nouvelle, je n'étais donc pas malade à cette époque !

Par contre, dès que j'ai proposé d'agir, aucun médecin n'a voulu m'aider, alors maintenant j'aperçois un espoir avec votre démarche. Peut-être qu'enfin tout le monde va se rendre compte que nous sommes des salariés comme les autres mais sans droits ! Du moins, nous ne sommes pas reconnus par le droit du travail : droit fondamental de tout salarié.

Voilà donc mon point de vue, mais cela reste le mien. Par contre, si vous avez besoin de mon aide, même si elle n'est pas très « grande », je veux bien vous l'apporter et au minimum vous soutenir dans votre démarche.

Je reste donc à votre disposition. Je fais également partie du CHS de mon lycée, je suis donc intéressée par la réflexion proposée, dans la mesure du possible et surtout selon mon état de santé !

Le discours « médico-publicitaire » envahit notre quotidien et banalise une pensée unique, une idéologie du tout marché et du politiquement correct qui réduisent le citoyen au rang de seul consommateur.

François Brune analyse et décrypte, souvent à la lueur de R. Barthes et toujours avec une verve critique, décapante et pédagogique, la rhétorique qui sous-tend ce discours.

« *De l'idéologie, aujourd'hui* », F. Brune, Éditions Paragon, 190 pages, Lyon, 2004

Questions à Arnaud Brunet

L'US: Pourquoi avoir choisi d'interroger des chefs d'entreprise sur l'école ?

Arnaud Brunet : Parce que les grands patrons interviennent rarement dans le débat public, mais surtout parce que l'entreprise représente, de loin, le premier débouché professionnel des élèves et des étudiants: il me paraissait intéressant de recueillir, sur l'Éducation nationale, le point de vue des employeurs.

L'US: Que relèvent-ils de positif et de négatif sur l'école, sur le niveau général de connaissances, sur le statut des enseignants, sur la décentralisation ?

A. B.: Les onze grands patrons interrogés se montrent plutôt bienveillants à l'égard de l'institution scolaire, et cela constitue certainement la grande surprise de cette enquête. Ils considèrent par ailleurs que le niveau général des connaissances a tendance à monter et n'éprouvent pas de problèmes particuliers pour recruter, quel que soit le niveau. Cependant, Bertrand Collomb par exemple constate que l'écart se creuse entre ce qu'une génération sait et ce qu'il faudrait savoir: du coup, même si l'école n'a pas démerité, elle doit s'adapter. Dans cette perspective, la décentralisation est presque unanimement perçue comme un des assouplissements nécessaires du système éducatif. Le danger ici, expliquent les grands patrons, c'est qu'une plus grande part laissée à l'initiative locale ne soit perçue comme une brimade à l'égard des ensei-

gnants, qui sont d'ailleurs jugés bien formés, convenablement recrutés et insuffisamment payés.

L'US: Que souhaiteraient-ils comme changements ?

A. B.: D'une manière générale, ces onze grands patrons déplorent l'élitisme à la française, qui se manifeste notamment sous les traits d'une notation précoce et omniprésente, ou encore par la dualité grandes écoles/université. Ils estiment aussi que l'obsession bien française de l'égalité formelle produit dans les faits une inégalité insupportable, ce qui les incline à se montrer plutôt favorables à la discrimination positive telle qu'elle est mise en œuvre par exemple au travers des ZEP. De manière moins surprenante, les patrons interrogés souhaitent qu'une plus grande place soit faite à l'entreprise, considérant qu'elle est trop souvent une abstraction perdue dans une approche académique, voire idéologique, de l'économie. Pour eux, on peut faire encore beaucoup de chemin vers l'entreprise avant que l'école ne soit inféodée à des intérêts privés. L'accent est mis aussi sur une nécessaire valo-

risation des apprentissages et des capacités manuels, artistiques et corporels. Précisons enfin qu'à l'exception de Vincent Bolloré - « s'il y a un endroit où il faut mettre de l'argent, c'est l'école » - et de Bertrand Collomb, favorable à une augmentation sensible de l'effort budgétaire en direction des ZEP, les grands patrons interrogés ont fait peu ou prou l'impasse sur la question des moyens financiers.



L'orthographe en classe : pour enrichir nos pratiques

Enfant dyslexique, devenue professeur de français, Jeanne-Marie Bury enseigne depuis 25 ans en collège avec la volonté de réconcilier ses élèves avec l'orthographe. Elle présente ici des activités de classe très concrètes et faciles à réaliser, exposées chacune en deux ou trois pages avec pour but l'autonomie et l'efficacité, loin de la peur de la « faute ». Lutter contre le découragement en variant les approches, concilier confiance retrouvée et exigence: un autre état d'esprit pour faire acquiescer à tous les élèves l'habitude de ce dialogue intérieur qui est la condition de la vigilance orthographique.

• De Jeanne-Marie Bury, 120 pages, mars 2005, 14 euros (port gratuit).

SOMMAIRE

I. Pour faire bouger les représentations...

Le cahier graffiti pour des textes libérés. La phrase du jour. Le monitorat entre élèves. Atelier d'orthographe: des parents tuteurs. Les erreurs de raisonnement. La typologie des erreurs.

II. Pour enrichir les activités orthographiques en collège

La dictée commentée. La dictée dialoguée. La cacographie ou dictée fautive. La recontextualisation. Les participes passés en binôme. L'autodictée. La réécriture. La dictée de contrôle: pré-

cautions. Les exercices ciblés (passé simple). Les écrits socialisés. Les jeux d'écriture.

III. Pour intégrer l'orthographe dans la séquence

L'orthographe et l'œuvre intégrale. L'orthographe et la poésie. L'orthographe et le

théâtre. L'orthographe et l'image. La publicité au secours de la langue.

IV. Pour en savoir plus

La recherche en didactique de l'orthographe. Rectifications de l'orthographe.



L'image du Monde, de Newton à Einstein



Nous savons maintenant que les galaxies sont en expansion, que l'Univers a une histoire. Comment est-on passé de l'univers figé de Newton à Einstein, et même aux hypothèses actuelles? L'auteur nous fait découvrir le cheminement de ces théories à partir de la biographie des savants qui les ont élaborées. La découverte scientifique devient ainsi une passionnante aventure humaine. (Cela fait suite à L'image du monde, des Babyloniens à Newton, mais peut être lu séparément.)

• Arkan Simaan, mars 2005, 160 pages, 18 euros.

Voltaire newtonien. Le combat d'un philosophe pour la science

Monument de la littérature, Voltaire a été aussi un passeur de savoir scientifique. Pourquoi, comment,

envers et contre tous les cartésiens, et malgré la rivalité entre la France et l'Angleterre, cet ami de Mme du Châtelet a-t-il fait connaître et admettre les théories de Newton en France?

• Véronique Le Ru, mars 2005, 120 pages, 15 euros.

Guide juridique pratique pour les personnels des lycées et collèges

Textes, types de recours, marche à suivre, modèles de lettres: ce livre répond aux questions personnelles que les collègues se posent le plus souvent sur les statuts, la carrière, les congés, les sanctions, etc. Ouvrage très concret, utile pour toutes les catégories de personnels, titulaires ou non.

• Par Régine Paris (qui a travaillé au secteur juridique du SNES pour la défense des collègues pendant plusieurs années), février 2004, 104 pages, 15 euros.



Corps et pédagogie

Pour tenter de comprendre ce qui se joue dans les corps, qu'il s'agisse de ceux des enseignants ou de ceux des élèves: quel rôle, encombrant ou créatif, le corps peut tenir dans les apprentissages? Comment affronter la difficulté d'être qui rend nos métiers si exigeants? Approches philosophique, psychanalytique ou sociologique, témoignages: une quinzaine de contributions dont deux autour de Claude Pujade-Renaud et de Michel Bernard.

• Recueil d'articles coordonné par Véronique Vanier, 144 pages, septembre 2004, 14 euros (port compris).



À COMMANDER SUR LE SITE www.adapt.snes.edu

NOTRE MÉTIER. Lors de son congrès du Mans, le SNES a réuni pour une table ronde trois intervenants afin de nourrir la réflexion sur l'avenir de nos métiers et leur revalorisation. Vous en trouverez ici un compte-rendu : c'est la première étape de la réflexion que poursuivra *L'US* sur ces questions. À suivre, donc...

Attractivité de nos métiers et revalorisation

Cette table ronde s'est inscrite au cœur de l'une des préoccupations majeures de notre congrès : faire de ce dernier un moment fort pour les personnels en réaffirmant notre conception du métier et des qualifications, en réfléchissant sur ce que peut signifier l'impératif de « revalorisation de nos métiers ». C'est pourquoi il a été rappelé que le développement du système éducatif devait s'appuyer sur des métiers qualifiés et donc enrichis. Le contexte actuel est celui d'une dévalorisation des personnels, la loi Fillon développant une logique de tri social et d'éviction des élèves, alors même que les métiers de l'enseignement sont traversés par l'ensemble des tensions de la société et que de nouveaux processus ségrégatifs se mettent en place, qui brouillent les frontières entre réussite et échec scolaire. Ainsi se développe un sentiment d'injustice et d'inégalité parmi les élèves tandis qu'une incertitude croissante pèse sur nos missions. La loi Fillon fait courir le risque de déstabiliser les personnels et d'aggraver les difficultés de recrutement. Or, l'enjeu ultime de ces questions, c'est le défi de

accomplir des tâches dont d'autres décidaient. Une ambiguïté se fait donc jour : on reconnaît à l'école une importance accrue, mais aux enseignants un rôle secondaire dans la définition des contenus de l'enseignement. On veut les faire passer du statut d'intellectuels qui pensent leur métier à celui de « fonctionnaires » qui exécutent des consignes. C'est pourquoi trois questions majeures se posent aujourd'hui : pourquoi une profession jadis considérée socialement est-elle devenue si peu attractive ? quels sont les besoins de formation qui se font jour ? quels facteurs peut-on imaginer pour redonner son attractivité à notre métier ? On remarque par exemple que l'école se voit confier la responsabilité de l'ensemble des tâches éducatives que les autres acteurs de la société – à l'instar de la famille – ne remplissent plus. Et, en plus, évidemment elle doit enseigner les contenus fixés par les programmes ! Si on peut comprendre que cette demande s'adresse à l'école dans son ensemble, il est en revanche inacceptable qu'elle s'adresse aux seuls enseignants, tenus pour uniques responsables

et psychopédagogique rencontrés par les enseignants.

Pour sa part, Alain Lopes, chef du bureau des études statistiques sur les personnels au sein de la DEP, a rendu compte d'une enquête menée auprès de 986 enseignants du secondaire interrogés en face à face. De cette étude, il ressort notamment que 81 % de ces enseignants se disent satisfaits ou très satisfaits de leur métier. Mais si les jeunes enseignants placent en tête de leurs sources de satisfaction la transmission de leur discipline et en second le contact avec les élèves, il faut remarquer que sur la totalité des enseignants interrogés, l'ordre de ces deux critères s'inverse. De plus, 31 % d'entre eux jugent leur métier de plus en plus difficile, une véritable usure du métier apparaissant, surtout après vingt ans d'exercice. D'ailleurs, 91 % reconnaissent l'existence d'un malaise dans la profession et 60 % se disent personnellement concernés par ce malaise. Parmi les causes de celui-ci apparaissent avant tout un problème global de reconnaissance et un hiatus croissant entre l'idéal de transmission des savoirs et la réalité du terrain. Chiffres signifi-

tion de l'enseignement sur le métier d'enseignant et les difficultés qu'il rencontre. Si la démocratisation « quantitative » dépendait peu des enseignants, l'exigence d'une démocratisation « qualitative » les met en revanche en première ligne des attentes de la société. À cet égard, il est nécessaire de sortir de l'opposition entre ces deux affirmations : les enseignants pourraient tout, les enseignants ne pourraient rien. Ce qui doit d'abord retenir l'attention, c'est l'individualisation des enjeux de la démocratisation : par là, les élèves comme les enseignants se trouvent culpabilisés par des acteurs publics qui préfèrent reporter sur eux la responsabilité de la réussite ou de l'échec qu'ils ne veulent plus assumer. Ainsi, ce serait aux enseignants seuls de trouver les solutions aux difficultés que rencontre leur métier. De telles logiques conduisent parfois à une position de repli de la part des enseignants, qui rappelle la logique de la « citadelle assiégée ». Et pourtant, il est nettement préférable de mener le débat collectivement. On remarquera, par exemple, que l'écart a fortement augmenté entre ce que l'on enseigne aujourd'hui et le niveau des élèves à qui l'on enseigne. On ne demande plus seulement de retenir des savoirs mais aussi de les mettre à distance. De plus, les évidences culturelles dominantes de notre société doivent être transmises à une partie des élèves pour lesquels ce ne sont justement pas des évidences... Autant de raisons, d'ailleurs, pour prendre du recul face à la nostalgie actuelle du « bon vieux temps » de l'enseignement. En définitive, le vrai problème aujourd'hui, c'est de faire en sorte que l'institution prenne l'ensemble de ces problèmes à bras-le-corps. ■ **Alexis Chabot**

La loi Fillon fait courir le risque de déstabiliser les personnels et d'aggraver les difficultés de recrutement. Or, l'enjeu ultime de ces questions, c'est le défi de l'accès démocratique au savoir.

l'accès démocratique au savoir. Trois intervenants se sont employés à nourrir notre réflexion commune.

Mario Soares, représentant du syndicat enseignant portugais Fenprof et membre du Comité économique et social européen, a ainsi rappelé qu'aujourd'hui chacun disait son mot sur les questions d'éducation et que les enseignants devaient bien souvent

du devenir de la jeunesse. Qui s'étonnera ensuite de constater l'augmentation de leur stress, en même temps que le sentiment que cette profession ne vaut pas toujours la peine des efforts croissants qu'elle exige ? Malheureusement, comme en témoigne le processus de Bologne, les politiques budgétaires des gouvernements vont dans le sens contraire des besoins de formation scienti-

catifs : si 48 % des enseignants interrogés recommanderaient leur métier à leurs enfants ou à leurs proches, 39 % disent qu'ils l'auraient recommandé dans le passé mais ne le feraient plus aujourd'hui...

Enfin Stéphane Bonnery, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'Université Paris VIII, s'est interrogé sur les conséquences de la démocratisa-

LOI FILLON, FONCTION PUBLIQUE, LUNDI DE PENTECÔTE RENDEZ-VOUS EN MAI

LE CONGRÈS DU SNES réuni au Mans a débattu longuement des suites de l'action et a appelé toute la profession à se mobiliser à tous les niveaux.

Le SNES appelle toute la profession à se mobiliser à tous les niveaux pour mettre en échec la politique du gouvernement dans le cadre d'une action continue dont il faut dès maintenant envisager la poursuite d'ici et au-delà de la prochaine rentrée scolaire.

Le SNES demande :

- l'abrogation de la loi Fillon et l'ouverture de négociations pour une véritable amélioration du service public d'éducation ;
- un collectif budgétaire et la création d'emplois nécessaires pour assurer la rentrée et les remplacements ;
- l'augmentation de nos salaires et pensions, la revalorisation urgente de nos carrières.

Le congrès appelle dans les prochains jours les enseignants à être très présents aux côtés des lycéens, en dialoguant avec eux, en s'opposant aux fermetures d'établissements que rien ne justifie, et en décidant au niveau de chaque établissement des modalités de leur implication dans des actions communes, y compris en décidant la grève. Le SNES reste attentif et se tient prêt à toute initiative que pourrait exiger la situation. En région parisienne des appels à la grève seront lancés pour le jeudi 14 avril. Les sections d'établissement interviendront pour que soient évitées toutes sanctions aux élèves.

Le congrès appelle les personnels du second degré à participer massivement aux côtés des autres



© Daniel Maunoury

salariés aux manifestations du 1^{er} mai qui prendra cette année un relief tout particulier lié à une situation d'attente sociale forte. Il demande à la FSU de se prononcer pour une journée nationale le 16 mai (lundi de Pentecôte) de grève interprofessionnelle des salariés du privé et du public contre la politique sociale du gouvernement. Le SNES propose que la FSU en fasse dans un premier temps la proposition aux fédérations de fonctionnaires qui se réuniront le lundi 11 avril. La plate-forme devrait à la fois porter :

• sur la forme de solidarité imposée par le gouvernement qui, en isolant les personnes âgées et handicapées dans une caisse spécifique, remet en cause le principe de solidarité inter et intragénérationnelle de la Sécurité sociale et qui fait supporter aux seuls salariés le coût correspondant de cette solidarité et allonge de fait la durée du travail ;

- sur les revendications communes de ces derniers mois (défense des acquis sociaux, salaires, emplois, services publics, éducation).

Dans le cas d'une telle décision, le SNES mettra tout en œuvre pour

donner à cette journée une visibilité Éducation maximum. En tout état de cause, le SNES considère que la deuxième quinzaine de mai doit

être marquée par une journée nationale de grève et de manifestations. Il décide dès maintenant de mobiliser les personnels, notamment si le ministre devait soumettre des décrets d'application aux instances paritaires dans les prochaines semaines.

Il donne mandat au CN de juin de définir des modalités d'action permettant d'appeler les personnels à résister à la mise en œuvre des mesures que nous contestons (auto-remplacement, mise en place des conseils pédagogiques). Il décide dès maintenant d'organiser une campagne nationale de refus collectif des heures supplémentaires à la prochaine rentrée et des compléments de service non réglementaires... ■

Extraits de la motion votée le 8 avril par le congrès du SNES

Les organisations syndicales de fonctionnaires CGT - CFDT - FO - UNSA - FSU - CFTC

Monsieur Jean-Pierre Raffarin
Premier Ministre
57, rue de Varenne, 75007 PARIS

Paris, le 14 avril 2005

Objet : Lundi de Pentecôte

Monsieur le Premier ministre,
Vous avez pris la décision d'imposer aux salariés une journée de travail gratuit au nom de la solidarité avec les personnes âgées et dépendantes. L'allongement de la durée du travail ou la remise en cause de la réduction du temps de travail relève d'une conception inacceptable de la solidarité qui fait supporter l'effort aux seuls salariés; la solution devrait consister à faire contribuer de façon équitable l'ensemble des revenus dans le cadre d'une protection sociale solidaire améliorée.

Le déroulement du lundi de Pâques a montré les problèmes que pose cette décision unilatérale; il a permis également de confirmer l'opposition qu'elle rencontre au sein de la population, des élus, des salariés, des personnels des services publics. Le résultat en a été le gâchis, le gaspillage, les dépenses et l'obligation de présences inutiles dans un certain nombre de services publics.

Nous vous demandons de renoncer à cette mesure et d'ouvrir des négociations sur la meilleure façon d'assurer la nécessaire solidarité. Nous vous informons que nous sommes résolus à faire du 16 mai une journée d'action n'excluant pas la grève.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour l'ensemble des organisations syndicales de fonctionnaires :
CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, CFTC

Gérard Nogues

**LUNDI DE PENTECÔTE
SIGNEZ LA PÉTITION**

sur le site de la FSU :
www.fsu.fr



© Daniel Maunoury

LYCÉENS

SCENARIO POUR UNE SORTIE DE CRISE ?

Après plus de deux mois d'un refus obstiné de tout dialogue avec les lycéens, le ministre de l'Éducation a été contraint, sous la pression d'une situation se dégradant de jour en jour dans les établissements, de sortir de son mutisme.

Le ministre a d'une part annoncé, le 7 avril, l'intervention systématique des forces de l'ordre en cas

de blocage des établissements. Le SNES a rappelé à cette occasion qu'il ne cautionnait aucune utilisation de la force comme de la violence d'où qu'elle vienne. Il a en même temps contesté le recours systématique aux forces de l'ordre qui ne pouvait que déboucher sur la multiplication des brutalités policières.

Le ministre est d'autre part inter-

venu devant le Conseil national de la vie lycéenne, le 8 avril, puis a reçu la FIDL et l'UNL le 12 avril dans des conditions telles (audience fixée juste avant le journal télévisé) que l'impact médiatique était garanti d'avance. Les annonces faites à cette occasion restent pour l'essentiel très vagues. Certaines d'entre elles suscitent déjà bien des réserves et en tout cas des interrogations comme celles qui portent sur les assistants pédagogiques ou sur la prise en compte pour le bac de l'évaluation des TPE de Première. Le SNES a mis en garde le gouvernement à la suite de ces annonces contre les risques d'une



© Clément Martin

théâtralisation excessive d'un scénario de sortie de crise qui ne s'adresserait qu'à une partie des lycéens et qui ne traiterait pas des questions réellement posées par le mouvement. Les lycéens ont fait la démonstration depuis deux mois qu'ils n'étaient pas décidés à se laisser duper. ■

Bernard Boisseau

LES MESURES ANNONCÉES

• Options et filières technologiques et professionnelles : les lycéens seront associés au groupe de réflexion qui doit rendre ses conclusions avant la fin de l'année scolaire.

• Le dédoublement des langues en Terminale générale sera mis en place dès la rentrée 2005.

• Démocratie lycéenne : extension des compétences du CNVL (Conseil national de la Vie Lycéenne) et au niveau de l'établissement « le vice-président du CVL sera membre du conseil d'administration ».

• Pédagogie au lycée et interdisciplinarité : « En Première, le travail réalisé dans les travaux personnels encadrés sera évalué dans le cadre des épreuves anticipées du baccalauréat. Le conseil pédagogique de l'établissement sera invité à organiser des activités interdisciplinaires dans le cadre des programmes. »

• Vie lycéenne : « Un délégué académique à la vie lycéenne sera désigné auprès de chaque recteur. »

• Accompagnement des élèves en difficulté : « De nombreux élèves connaissent des difficultés scolaires au lycée. Afin de les aider à maîtriser les méthodes et les contenus enseignés, des assistants pédagogiques spécialement recrutés accompagneront les élèves sous la forme d'un tutorat : aide aux devoirs, rattrapage des cours, approfondissements. Ils pourront également intervenir en soutien des travaux interdisciplinaires.

Ces assistants seront recrutés parmi des étudiants se préparant aux concours de recrutement de professeur et seront prioritairement affectés dans les établissements situés dans des zones difficiles ou socialement défavorisées.

Une programmation rigoureuse sera établie en rapport avec le nombre d'élèves susceptibles d'être concernés. »

• Moyens : « Les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs sont prévus dès 2006 au budget de l'État. » L'extrait suivant d'une dépêche AFP illustre parfaitement l'ambiguïté entretenue par le ministre tout au long de la discussion sur la loi. Les mesures annoncées seront financées, mais par redéploiement interne au budget de l'Éducation. Une dépêche AFP du 13 avril relate les propos du ministre devant les députés : « on trouvera bien les moyens de payer les assistants pédagogiques dans les 57 milliards d'euros de budget pour l'Éducation ». Ce qui illustre une fois de plus l'ambiguïté entretenue par le ministre tout au long de la discussion sur la loi. Les mesures annoncées seront bien financées, mais par redéploiement interne au budget de l'Éducation.

(Les passages entre guillemets correspondent à des citations du communiqué du ministère)



© Daniel Maunoury

Publicité

Notre association culturelle organise à Venise des ateliers d'arts plastiques et d'artisanat vénitien pendant le mois de juillet.



Contactez nous :
Arte a Venezia - 04 70 03 60 00
a te a venezia@venise-aufremont.com

PROJET DE CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2005

RENVOI AU LOCAL ET ANTICIPATION DE LA LOI

ANTICIPANT LA LOI D'ORIENTATION, le projet de circulaire de rentrée est à la fois très flou, renvoyant à des textes à venir, et très inquiétant sur la politique générale qu'il veut mettre en œuvre.

Le développement de l'éducation à la responsabilité se réduit à un empilement « d'éducation à... » conçues dans le sens d'une normalisation de comportements dans les domaines de la santé (conduites à risques, éducation nutritionnelle), de l'environnement, de la sécurité rou-



©Thierry Nectoux

tière... en occultant la dimension économique et sociale. L'enseignant n'est plus concepteur de son enseignement, la circulaire le renvoie à des guides, des malles, à des « prêt-à-enseigner » en kit ! Pour la prévention de la violence, rien de nouveau, une fois encore il s'agit de constater, de comptabiliser et de sanctionner. On n'y retrouve aucune politique de prévention, aucune prise en compte du lien entre échec scolaire, violence et absentéisme.

La partie intitulée « élever le niveau de formation de tous les élèves » s'inscrit entièrement dans le cadre et l'esprit de la loi. Au collège, la maîtrise de la langue réduite au « lire, écrire, copier » fait l'impasse sur une véritable construction des apprentissages et de la réflexion. En Troisième l'intégration de la LV2 dans le tronc commun n'est pas affirmée, la découverte professionnelle (3 h ou 6 h) n'est pas présentée en conformité avec l'arrêté du 2 juillet 2004. Les dispositifs dérogatoires d'alternance et les dispositifs relais sont encouragés avec un flou inacceptable sur le « public » d'élèves concerné sans précision sur la formation des per-

sonnels ou les moyens nécessaires. Pour les lycées, rien n'est dit sur la lourdeur des effectifs en Seconde, seule est préconisée la globalisation que nous contestons des moyens dévolus à l'aide individualisée et aux modules. La prise en compte dès cette année de la note de TPE de Première pour le bac est confirmée sans qu'aucune modalité ne soit précisée. La mise en place de la série STG est l'occasion pour le ministère d'abroger la partie consacrée aux premières d'adaptation STT dans la circulaire de 1994 dont nous demandons au contraire l'actualisation dans un cadre national. À la place, des dispositifs « seront prévus dans chaque académie » pour les élèves titulaires d'un BEP qui seraient admis en Première STG.

Si la priorité d'organiser l'enseignement des langues vivantes en groupe allégé est affichée, la formulation « sous la direction d'un professeur et selon des modalités qui seront précisées ultérieure-



© Daniel Maunoury

ment » soulève beaucoup d'inquiétude. Tout aussi inquiétant est le paragraphe sur l'organisation en groupes de compétence alors que sont préconisés des dispositifs permettant un enseignement inten-

sif ou semi-intensif sur la base d'une expérimentation dont nous n'avons aucune évaluation.

« **La consolidation du pilotage stratégique de l'action éducatrice** » est placée sous l'obligation de résultats et les principaux éléments des programmes des dispositions de la LOLF: objectifs précisés par des indicateurs ciblés, plan d'action, rapport annuel et budget opérationnel de programme. En découlent des prescriptions sur les projets d'établissement, les perspectives d'utilisation des moyens dont disposent les EPLE et les rapports annuels rendant compte de l'utilisation effective de ces moyens et des résultats obtenus.

Le ministère se contente donc de définir de grands objectifs, à charge aux académies et aux établissements d'utiliser les moyens dont ils disposent, dans un cadre national de moins en moins précis. Nous avons fait savoir notre profond désaccord avec la logique qui sous-tend ce projet de circulaire (renoncement à faire réussir tous les élèves, remise en cause de nos métiers et des règles nationales de fonctionnement). ■

Roland Hubert

REFUSONS L'ORGANISATION D'UN TRI SOCIAL AU SEIN DES COLLÈGES

Nous avons contesté dans le projet de circulaire tout ce qui organise le délestage massif du collège : développement de l'alternance dès la Quatrième pour un nombre important d'élèves (dès lors qu'ils seraient repérés « en situation d'échec scolaire »), multiplication des dispositifs relais (pour un « public » mal défini et sans que soit rappelé l'objectif de consolidation des apprentissages)...

En ce qui concerne la nouvelle classe de Troisième, nous avons demandé que le ministère respecte l'esprit et les termes exacts de l'arrêté du 2 juillet 2004 (qui constitue aujourd'hui le seul texte réglementaire pour organiser les enseignements sur ce niveau) : le module de découverte professionnelle de six heures (DP6) ne doit être proposé qu'aux élèves volontaires repérés en voie de décrochage scolaire; ces élèves ont droit à tous les enseignements obligatoires du tronc commun, hormis la LV2, dans le respect des horaires et programmes nationaux, ce qui suppose des conditions d'études améliorées au sein de la classe à DP6; celle-ci ne doit pas être créée à côté, mais à la place d'une classe dérogatoire existante (3 PVP, d'insertion...). Quant à l'option facultative de découverte professionnelle de 3 heures, elle ne doit pas être réservée à des élèves « pressentis » pour la voie professionnelle (et ne saurait donc conduire à la constitution d'une classe profilée). Compte tenu de toutes les critiques que nous avons formulées à l'égard de cette option, nous continuons d'en demander une mise en place expérimentale sous réserve de conditions très précises.

Monique Parra-Ponce

CONSTRUIRE DES RÉPONSES SUR LA DURÉE

PENDANT CINQ JOURS, plus de 450 délégués ont débattu des quatre thèmes soumis à l'examen des syndicats, consacrant également un temps spécifique de discussion à l'analyse du projet de traité constitutionnel.

La méthode initiée pour ce congrès qui consistait à présenter devant les commissions un prérapport déjà amendé en fonction des travaux des congrès académiques a été vivement appréciée; elle a permis aux commissions de se consacrer aux problématiques véritablement nouvelles ou sujettes à des appréciations divergentes. Devant l'ampleur et le caractère coordonné des attaques visant les services publics, la fonction publique et tout particulièrement le secondaire, les délégués ont travaillé à construire des réponses sur la durée. La recherche de synthèses a conduit les uns et les autres à faire évoluer les positions initiales, à élaborer des motions articulant une analyse générale des politiques menées et des mandats syndicaux proposant des étapes.



© DR

Sur le projet de constitution européenne, la qualité du débat a permis l'élaboration d'analyses aptes à éclairer les collègues encore hésitants sur les enjeux constitutifs du TC. La décision a été prise de mener campagne dans les établissements à l'aide d'un matériel spécifique pour expliquer notre condamnation du modèle social contenu dans le traité et le rejet de ce dernier. À l'occasion des discussions des quatre thèmes, les nouveaux délégués ont pu apprécier concrètement la façon dont étaient éla-

borés les mandats syndicaux, mieux appréhender les enjeux. Des sujets complexes comme la loi d'orientation, la réforme Dutreil consistant à fusionner les corps dans des cadres statutaires, la loi organique sur la loi de finances (LOLF), la déconcentration envisagée du point de vue des conséquences sur nos métiers, nos garanties, nos missions ont pris corps pour beaucoup. Quant au message sorti du congrès liant l'évolution et la revalorisation de nos métiers à la relance de la démocratisation,

il illustre notre syndicalisme, un syndicalisme de transformation, soucieux de plus d'égalité, de justice, mais aussi un syndicalisme au plus près des préoccupations professionnelles des collègues, pensant des alternatives sur cette base.

Ainsi sur la plupart des sujets, les délégués, dans une atmosphère studieuse, ont fait preuve d'inventivité et de combativité pour réfléchir à la construction des apprentissages pour les élèves abordant notamment les questions du temps de travail de l'élève et des partenariats, à l'élévation du niveau de recrutement et de qualification des personnels du secondaire, au pilotage du système éducatif et ses évolutions. Tout ceci avec le souci de ne pas s'en tenir à des analyses défensives mais d'élaborer des alternatives concrètes, le passage obligé étant le renforcement de l'outil syndical. Ce Congrès a mis à jour les potentialités du SNES, la richesse et la diversité des militants, l'ancrage dans la profession. Il est de notre responsabilité maintenant de donner toute leur place aux nouveaux militants. ■

Frédérique Rolet



© Clément Martin

RÉSULTATS DU VOTE DES SYNDIQUÉS

La commission des mandats* réunie au Mans le 4 avril 2005, a procédé au dépouillement des votes des S1 Hors de France et des votes isolés.

La commission des mandats a donc totalisé les votes académiques des rapports d'activité et financier.

Le rapport d'activité a été adopté par 73,4 % des 25 349 suffrages exprimés, 7,4 % d'opposition et 19,2 % d'abstentions.

Le rapport financier a été adopté par 76,4 % des suffrages exprimés.

Le nombre total de mandats à l'ouverture du congrès a été établi à 68 178 syndiqués (69 733 à l'ouverture du congrès de Toulouse en 2003).

* Elle était composée de Jean-Jacques Mornettas, Jean-Claude Durdoux, Anne Camboulives, Nicole Courselle, Marie-Laure Blanchard, membres de la commission, et Brigitte Solacroup, Fabrice Monnot, Monique Migneau, Thierry Degrande, observateurs.



© DR

Premier congrès



Fabien Claveau
du S3 de Clermont-Ferrand

Quel est ton parcours syndical ?

Je m'occupe du suivi des IUFM au S3 de Clermont et je suis commissaire paritaire. Par ailleurs, j'enseigne l'espagnol au lycée de Cusset dans l'Allier.

Tes premières impressions ?

D'abord content d'être là, de voir et d'entendre en vrai les « personnalités » du SNES, de voir qu'on est nombreux, qu'on partage les mêmes ambitions pour les jeunes et qu'on représente une force. Ça fait du bien dans un contexte où le discours ambiant est plutôt anti-profs et anti-fonctionnaires.

Que penses-tu des premiers débats ?

Je participe à la commission sur le thème 2 consacré aux personnels car ces questions correspondent à mes responsabilités au S3. Le débat est riche, les analyses variées mais ce qui me semble surtout très positif, c'est qu'on arrive à faire la synthèse car il y a une véritable volonté de prendre en compte ce qui s'est dit dans les congrès académiques. Je m'attendais à plus de bagarres.

Tu apprends des choses ?

C'est aussi l'intérêt, ça participe de la formation syndicale, on a l'occasion d'entendre parler de tous les sujets, même de ceux que l'on n'a pas abordés au congrès académique. D'ailleurs, je pense qu'il faudra améliorer la préparation du prochain congrès académique pour être mandaté sur plus de questions.

Comptes-tu intervenir ?

Non, ce n'est pas évident la première fois, on hésite et les choses vont vite.

Rien de négatif ?

Non, mais si on pouvait dormir une heure de plus...

CONDAMNATION ET REJET DU TRAITÉ CONSTITUTIONNEL EUROPÉEN

À L'ISSUE DE DÉBATS, souvent passionnés, dans ses congrès académiques et dans son congrès national du Mans, le SNES a exprimé sa condamnation et son rejet du traité tout en faisant le choix de ne pas formuler une consigne de vote en faveur du Non.

À quelques semaines de l'échéance, le référendum sur le Traité de constitution européenne pèse sur tous les enjeux politiques et sociaux auxquels est confronté le pays. Chacun a aussi en tête les clivages que cette question a suscités dans le syndicalisme. L'évolution des sondages a fait monter la pression de plusieurs crans. Le Conseil national du SNES de janvier avait fait le choix de se donner le temps d'un vrai débat avec les syndiqués à la fois sur l'appréciation de fond du traité et sur l'opportunité pour le syndicat de donner une consigne de vote. Même si le débat n'a pas eu toute l'ampleur souhaitée, la question a été largement discutée dans tous les congrès du SNES, avec le souci unanimement partagé que tous les syndiqués, quels que soient leurs choix personnels, puissent continuer à bien se reconnaître dans le SNES au cours des prochaines semaines.

La discussion sur l'appréciation du traité s'est assez facilement conclue. Le Congrès après avoir rappelé que le SNES était résolument pour la construction d'une Europe dont le projet serait la paix, le progrès social et la démocratie, a constaté que dans le traité :

- une valeur constitutionnelle est donnée à un choix particulier de politique économique, celui du tout libéral et du « marché ouvert », ce qui remet en cause le droit des peuples à choisir l'orientation des gouvernements qu'ils élisent ;
- les services publics ne sont ins-

crits ni dans les valeurs, ni dans les objectifs de l'Union ;

Pour toutes ces raisons, au moins, le Congrès a condamné et rejeté le traité. La question d'une éventuelle consigne de vote, qui n'aurait pu être, en fonction du débat, que celle du Non, a, en revanche été beaucoup plus controversée. Les uns considérant qu'il était impen-



© Clément Martin

crits ni dans les valeurs, ni dans les objectifs de l'Union ;

- la Charte des droits fondamentaux n'énonce que des droits au rabais ;
- le contrôle démocratique est inexistant notamment pour les politiques qui sont conduites par la méthode de coordination ouverte.

sable, face aux enjeux, de ne pas passer de la condamnation à la consigne de vote. Les autres considérant que s'il y avait légitimité à donner une appréciation du traité à partir de ce que sont nos champs de responsabilité, nos mandats et notre conception du syndicalisme, le syndicat ne pouvait se confondre avec le politique et qu'il devait éviter tout risque d'instrumentalisation. C'est finalement ce second point de vue qui l'a emporté. Le congrès a décidé qu'il n'y aurait pas de consigne de vote. Il a par contre décidé que le SNES mènerait campagne auprès des personnels en expliquant sa position de fond sur le traité et en les incitant à participer en tout état de cause au scrutin. C'est dans le cadre de cette campagne que le SNES diffusera prochainement, dans les établissements, un numéro spécial de *L'US* sur le traité. ■

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU SNES

NON A LA MANIPULATION DES LYCÉENS

Des échos en provenance d'établissements et une dépêche d'agence font état de la distribution aux lycéens d'une luxueuse brochure de propagande en faveur du traité constitutionnel européen, éditée et financée par la Commission européenne.

Après la censure, par le cabinet de François Fillon, d'une présentation contradictoire du traité constitutionnel européen pour des raisons prétendument tirées de la « neutralité » et de la « laïcité » de l'école, cette initiative apparaît comme une nouvelle provocation.

Le SNES a protesté auprès du cabinet du ministre et a exigé qu'il soit mis un terme aux pressions sur les lycéens. Il appelle tous les enseignants à intervenir auprès des chefs d'établissement pour que cette propagande ne soit pas diffusée.

Paris, le 14 avril 2005

Bernard Boisseau

FONCTION PUBLIQUE DÉCISIONS UNILATÉRALES ET SANS CONTREPARTIE

Suite aux deux actions de grève unitaire, la journée du 10 mars ayant été marquée par l'élargissement de l'action aux salariés du privé, le gouvernement a soudain découvert des « marges de manœuvre » et a concédé de nouvelles mesures pour l'augmentation de nos traitements en 2005. Le 29 mars, il a donc annoncé deux relèvements du point d'indice (0,5 % en juillet, 0,3 % en novembre) qui s'ajoutent aux décisions antérieures (0,5 % en janvier et 0,5 % en novembre). Ainsi, l'évolution de l'indice sera en 2005 du niveau de l'inflation prévisionnelle, ce qui ne s'était pas produit depuis cinq ans. Pour autant cette décision, qui fait l'impasse sur les revendications portées par l'ensemble des fédérations, notamment sur le contentieux 2000-2004 et le retard pris en 2004 par les pensions de retraite,

n'a obtenu l'accord d'aucune organisation syndicale.

Pressé par la majorité parlementaire d'obtenir des contreparties, le ministre de la Fonction publique entend reprendre la main. Le 5 avril, il a proposé un « accord de méthode » et une liste de sujets de négociation censée dessiner un « projet d'avenir pour la fonction publique ». Inacceptable pour la FSU, ce texte a aussi été critiqué par d'autres organisations pour son absence de calendrier.

La nouvelle version, adressée en préparation de la réunion convoquée le 18 avril contient toujours parmi d'autres, la proposition ministérielle de négocier sur « le regroupement des corps de l'État par filières et niveaux statutaires ».

Sous couvert de modernisation, le ministre entend bien promouvoir une contre-réforme du statut ; il



© Clément Martin

s'agit de regrouper les actuels corps de fonctionnaires dans 28 « cadres statutaires », organisés en cinq niveaux hiérarchiques, faisant ainsi éclater la catégorie A. Au prétexte de favoriser la mobilité des agents, ce projet entend promouvoir une « gestion des ressources humaines » à la main des supérieurs hiérarchiques, niant les qualifications nécessaires, les spécificités des métiers, brisant les références communes.

Les personnels ont exprimé d'autres exigences. Le ministre doit négocier, en premier lieu sur les traitements de 2006, sur le rattrapage du contentieux en matière de salaire et de pension, sur la reconstruction de la grille indiciaire et la reconnaissance des qualifications. Ces exigences, la FSU entend les réaffirmer avec toutes les autres fédérations syndicales. ■

Anne Féray

CONCOURS DE 3^E VOIE MISE EN CAUSE DE NOS QUALIFICATIONS

Le CTPM⁽¹⁾ devait examiner le 29 mars un projet de décret modifiant les statuts particuliers des corps de personnels enseignants dont le recrutement par voie du 3^e concours avait été institué (CPE, certifiés, PEPS, PLP et PE) par la loi du 3 janvier 2001. Le dispositif créé essentiellement en direction des aides-éducateurs à cette époque, avait reçu nos critiques, notamment du fait de la clause dérogatoire fixant à bac + 2 les conditions de diplôme durant trois sessions.

Le faible rendement des concours 3^e voie avait montré le bien-fondé de nos remarques sur le leurre que constituait le concours pour les AE.

Non seulement, le MEN ne tire pas de conclusion de ce bilan mais reprend le dispositif existant pour le faire glisser, en supprimant toute condition de diplôme et en étendant au-delà du domaine de l'éducation et de la formation le champ d'activités professionnelles requises pour s'inscrire.

Alors que le précédent décret faisait référence aux exigences disciplinaires propres aux métiers de l'enseignement, cette dimension est désormais complètement absente. C'est ainsi que le MEN entend répondre à la question de l'attractivité de nos métiers, dont on connaît la complexité croissante. Nous avons dit notre vive opposition à ce projet de décret, rappelé la nécessité d'une politique volontariste de recrutement, articulant prérecrutement, programmation d'emplois budgétaires, résorption de la précarité. Quant à la question de la diversification des viviers, différente de celle de l'importance de ceux-ci, elle implique de réfléchir aux modalités de la VAE⁽²⁾ d'améliorer les conditions de reclassement et les possibilités de carrière des salariés issus d'autres secteurs.

La diversification sert de fait de prétexte au MEN pour nier les spécificités de nos métiers telles qu'organisées par les statuts particuliers, anticiper sur une insuffisance du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur en déqualifiant nos métiers.

Sous la pression de différentes organisations syndicales, protestant pour certaines non sur le fond mais sur l'absence préalable de discussion, le MEN a accédé à la demande de la FSU et retiré le décret de l'ordre du jour.

Nous suivons attentivement ce dossier qui constitue une pièce de plus dans l'ensemble des attaques contre la qualification et nos statuts particuliers. ■

Frédérique Rolet

(1) Comité technique paritaire ministériel.
(2) Validation des acquis de l'expérience.



© Clément Martin

RÉSORPTION DE LA PRÉCARITÉ UNE PETITION POUR PESER

LA LOI SAPIN DE 2001 n'a pas atteint ses objectifs et le gouvernement cherche aujourd'hui à imposer son projet de CDI. Dans ce contexte, il est urgent de relancer la pétition du SNES ci-dessous. Reproduisez-la ou signez-la sur le site du SNES : www.snes.edu. Vous pouvez contacter le secteur non-titulaires : nontitulaires@snes.edu

La loi Sapin de « résorption de la précarité » n° 2001-2, parue au JO n° 3 du 4 janvier 2001 a instauré les concours réservés et examens professionnels pour une durée de 5 ans. À ce jour, son objectif n'est pas atteint avec 12705 titularisations d'enseignants, de CPE, formateurs, CO-Psy.

Les admissions sont en baisse constante chaque année du fait d'une réduction du nombre de postes aux concours réservés et d'un examen professionnel dont ni les pouvoirs publics ni l'institution n'ont assuré la pleine réussite. De nombreux collègues sont exclus de ces voies de titularisation, car recrutés après juillet 2000. La session 2005 est la dernière programmée. Et, sous couvert de mettre en application la directive européenne de 1999 qui contraint à une limitation de l'emploi précaire, le gou-

vernement cherche à imposer un nouveau recours à des CDD ouvrant éventuellement sur un CDI. Ce projet de loi n'apporte pas aux agents non titulaires la garantie de l'emploi, entend exclure de son champ les non-titulaires recrutés sur des missions de formation et d'insertion et installe tous les non-titulaires dans un statut qui n'est pas celui des fonctionnaires titulaires.

Nous demandons que la dernière session 2005 de la loi Sapin joue son rôle : augmentation du nombre de postes au concours réservé et tenue d'un examen professionnel qui tienne réellement compte de l'expérience de collègues enseignant depuis de nombreuses années.

Nous interpellons le gouvernement. Il a d'autres alternatives pour respecter la directive européenne que l'actuel projet de loi.

Nous exigeons qu'il s'engage à un plan de titularisation garantissant le réemploi de tous les non-titulaires, le droit à la formation avec décharge de service pour préparer les concours.

À partir d'un bilan de la loi Sapin, un plan s'appuyant sur deux voies : concours interne et entrée en deuxième année d'IUFM des non-titulaires, c'est-à-dire la dispense des épreuves théoriques des concours et la titularisation par une inspection dans le cadre d'un stage.

L'arrêt du recrutement de nouveaux non-titulaires, l'abolition de la vacation afin d'assurer la continuité des enseignements. Toutes les missions doivent être assurées par des personnels titulaires, ce qui passe par l'augmentation des recrutements statutaires (externe et interne), des titularisations et la mise en place de prérecrutements. Nous demandons au ministère de la Fonction publique et de l'Éducation nationale d'ouvrir immédiatement des négociations. ■

NOM	Prénom	Signature

Publicité

VOL DIRECT
à compter du
27 JUIN 05
Tous les lundis





Site d'Apollonis

CYRÉNAÏQUE
LIBYE
TRIPOLITAINE

La LIBYE ANTIQUE 8 j - pension complète 748 € TTC pers.

Vol Paris/Marseille > Benghazi + séjour + taxes, à partir de :

Vol Aller/Retour Paris/Marseille > Benghazi, à partir de : 186 € HT pers.

ULTI
N° Indigo 0 820 830 255
www.point-afrique.com

■ Prix en vigueur le 27 juin 2005
Téléphone : 0820 830 255

Budget européen 2007-2013

Toujours aussi peu d'argent pour beaucoup de prétendants

Une nouvelle négociation très importante s'est ouverte au sein de l'Union européenne. Elle concerne le budget communautaire pour la période 2007-2013, plafonné par les Traités à 1,27 % du PIB européen, plafond qui n'est même pas atteint aujourd'hui. La commission européenne propose le maintien à 1,14 % du PIB du financement communautaire qui devrait être consacré en grande partie à l'élargissement. Cependant, les six principaux bailleurs de fonds de l'UE, l'Allemagne, l'Autriche, la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suède, proposent au contraire de limiter le montant du budget européen à 1 % du PIB, pour être en cohérence avec le programme libéral de réduction des dépenses publiques ! Cette politique ne laisserait aux nouveaux pays ayant un niveau plus faible de développement que la solution de la concurrence fiscale et sociale pour tirer leur épingle du jeu. Les dépenses agricoles qui représentent près de 43 % du budget communautaire sont en principe préservées jusqu'en 2013. La part des aides régionales (33 % du budget européen) ne cesse de décroître alors que les besoins des nouveaux pays sont importants, ce qui entraîne une concurrence avec certains pays comme l'Espagne ou le Portugal pour obtenir ces fonds structurels. La commission a prévu d'augmenter dans des proportions importantes les budgets de la recherche et des transports, mais on part de niveaux tellement bas que les sommes allouées ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Durée du travail des chauffeurs routiers

Une régression sociale qui s'appuie sur une directive européenne

Cette affaire traduit bien la partie de ping-pong qui se joue entre directives européennes, appétits patronaux et la politique gouvernementale pour organiser le dumping social. En mars 2002, la commission européenne a pondu une directive pour contenir la concurrence sauvage dans le domaine du transport routier, concurrence qui est le fruit de la libéralisation du secteur, mais qui, outre les conditions de travail et de rémunération scandaleuses qu'elle génère pour les chauffeurs, est une atteinte permanente à la sécurité routière. Malheureusement, la directive est

LE DERNIER RAPPORT du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale, se penche sur « la sécurité de l'emploi face aux défis des transformations économiques »

Sécurité de l'emploi et flexibilité

Le constat est alarmant : l'instabilité de l'emploi (c'est-à-dire le fait de perdre ou de quitter son emploi) s'accroît depuis 20 ans, avec des différences selon les secteurs : peu de modifications dans l'industrie et le bâtiment, alors qu'elle augmente dans le secteur marchand. L'insécurité de l'emploi, (perte d'emploi suivie d'une période durable de chômage) ne progresse pas, mais ne recule pas non plus et la comparaison avec les pays voisins est plutôt défavorable à la France. Les inégalités entre salariés face à ces deux problèmes s'accroissent : les moins qualifiés, les salariés avec peu d'ancienneté, les jeunes sont plus touchés. C'est la qualification qui est parmi ces facteurs le plus discriminant.

Cela amène le CERC à formuler des attentes ciblées sur ces aspects, d'une part en améliorant les qualifications initiales, d'autre part en faisant porter l'effort sur la formation permanente. Il note sur ce point que la formation continue est plus importante pour les plus qualifiés, baisse pour les salariés de plus de 50 ans et se concentre sur les salariés les plus « stables ». Du coup, cela amplifie encore le phénomène... Mettant en avant notamment l'intérêt de la VAE, il est au contraire plus circonspect sur le DIF, droit individuel à formation. Le rapport remarque également le choix fait par les entreprises



© Jim Jurtica

d'une flexibilité « externe » (intérim), et non d'une flexibilité interne à l'entreprise, ce qu'il regrette, en incitant les entreprises à recourir à la modulation du temps de travail.

Plus spectaculaire, les auteurs proposent d'instaurer un bonus/malus sur les cotisations chômage payées par les entreprises en fonction de leur politique de licenciement. La modulation pourrait concerner une part limitée du coût social, indiquent les rapporteurs et se différencier selon les secteurs.

Le CERC pointe également les problèmes posés par cette instabilité professionnelle en matière de protection sociale des salariés. Ainsi de la protection complémentaire santé négociée au sein des entreprises qui mettent en difficulté le salarié licencié (avec des contrats onéreux ou incomplets). De même, fait-il remarquer que le

passage aux 25 « meilleures » annuités pèse sur le montant de la pension de ceux qui auront subi de longues périodes de chômage. Pour les auteurs, le contrat unique à durée déterminée proposé par un rapport récent (rapport Cahuc/Kramarz), n'aurait que « peu de chances de réduire l'instabilité de l'emploi » car s'il réduit l'instabilité de salariés aujourd'hui en CDD, il risque en même temps d'accroître les risques de licenciement pour les autres. Ils se montrent davantage intéressés par les contrats de mission de 18 mois à 5 ans (proposition de De Virville), à condition toutefois que ceux-ci soient réservés aux cadres.

Un rapport somme toute intéressant par les éléments qu'il apporte sur la situation des salariés et les pistes de discussion qu'il ouvre. ■

Élizabeth Labaye

JUSTICE SOCIALE

Éloge de l'impôt

À la question de savoir comment redonner du pouvoir d'achat aux salariés, le gouvernement répond : « par les baisses d'impôts ». Cette réponse est évidemment inadaptée et même cynique. En effet, sans même parler des droits de succession, près de la moitié des ménages ne payent pas d'impôt sur le revenu. La baisse de l'impôt sur le revenu ne peut concerner

que la moitié des foyers ayant les revenus les plus élevés. Et, parmi ceux qui sont assez fortunés pour acquitter l'impôt, la diminution du barème voulue par le chef de l'État bénéficie surtout aux plus favorisés. Pour les autres, cette diminution est illusoire, car elle ne compense pas la hausse de la CSG et des impôts locaux.

Pour les fonctionnaires, la baisse de l'impôt sur le revenu compo-

met directement la possibilité d'augmenter les salaires que l'impôt sert à financer. Mais il faut surtout rappeler que la hausse des prélèvements depuis vingt ans sert essentiellement à financer la protection sociale, alors que l'État s'appauvrit. Contrairement à une opinion fort répandue, l'État prélève une part décroissante de la richesse nationale. Bien qu'il se soit délesté de quelques-unes de

Besoin de repères pour choisir votre assurance ?

© 2010 GMF Assurances - 02 01 01 01 01

GMF, 1^{ÈRE} MUTUELLE D'ASSURANCE DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

Quand on cherche la meilleure assurance pour sa vie privée, c'est important de ne pas se tromper. A la GMF, nous vous connaissons bien car nous accompagnons vos projets depuis plus de 70 ans. Et bien vous connaître, c'est mieux vous assurer. La preuve : vous êtes déjà 2,5 millions d'agents du Service Public à nous avoir choisis. Pour en savoir plus, contactez-nous ou rendez-vous dans une agence GMF Conseil.



GMF en ligne ☎ 0 820 809 809 www.gmf.fr

ASSURANCES & SERVICES
FINANCIERS

GMF. Assurément humain

La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employés de l'Etat et des services publics et assimilés, Société d'assurance mutuelle GMF Assurances - Société anonyme au capital de 11 385 440 € - 10 rue de Valenciennes, 75013 Paris B. F. 398 972 50 - A155606. Entreprises régies par le Code des assurances, Régis sous le n° 75 100 061 75827 Paris Cedex 17

moins protectrice que la législation française pour les salariés de la route. Le patronat français s'est donc plaint de subir des coûts plus élevés que la concurrence et a demandé au gouvernement français de relever par une loi les plafonds de durée du travail et de supprimer les repos compensateurs. Voilà comment des acquis des luttes des chauffeurs routiers sont balayés par une mécanique antisociale où autorités nationales et européennes rivalisent de complexité.

Il sera difficile de convaincre les routiers que la détérioration de leurs conditions de travail, pourtant parmi les pires de celles que subissent les salariés, n'a rien à voir avec les politiques libérales inscrites dans le traité constitutionnel.

Prix

Forte hausse

Avec une augmentation de 0,6 % en mars, l'indice des prix à la consommation est « pour le deuxième mois consécutif en forte hausse » selon l'INSEE. Habituelle à cette période de l'année, la hausse est cependant nettement plus importante que les années précédentes. Principaux éléments d'explication : le prix des produits pétroliers et celui des services (loyers, eau, transports...). Pour les trois premiers mois de l'année, la hausse est de 0,7 %.

De quoi disqualifier la tentative ministérielle, apparue à la veille de réunir en mars les syndicats de la Fonction Publique, de réviser à la baisse la prévision d'évolution des prix de 1,8 % en 2005 pour l'estimer à 1,6 %.

La question du pouvoir d'achat, revenue au premier plan des préoccupations de tous, salariés et retraités des secteurs public et privé, mérite d'être traitée au fond. Les mesures pour les fonctionnaires actifs, arrachées par les actions de grève et de manifestation, ne sauraient suffire.

ses missions, cette baisse se traduit par une détérioration des services offerts au public.

Le même problème affecte la protection sociale. Les dépenses augmentent sous l'effet des difficultés économiques (1,2 million de personnes sont allocataires du RMI, par exemple) ou du progrès technique (en matière de santé, par exemple). La volonté du gouvernement de limiter les dépenses coûte que coûte, pour éviter d'avoir à augmenter les cotisations ou la CSG, se traduit là aussi par une dégradation inquiétante du service rendu. Ces dernières semaines, alors que le ministère de la Santé se vante du ralentissement des dépenses de santé, la situation se tend dans les hôpitaux, dont le budget dépend directement des caisses. Certains CHU, comme à Bordeaux, ferment provisoirement des services et dirigent les patients vers des établissements privés.

Autrement dit, la « baisse des impôts » est injuste, mais aussi terriblement nocive pour les ser-



© Duncan Walker

vices publics, alors que des besoins immenses ne sont pas couverts. Le SNES a toujours milité pour que des financements suffisants permettent de répondre aux besoins, en matière de santé ou d'éducation comme de sécurité, de culture ou de logement. Bien entendu, les impôts sont plus facilement acceptés lorsqu'ils sont justes, c'est-à-dire lorsque la contribution des citoyens se fait réellement « en raison de leurs facultés », comme il est écrit dans la Déclaration

des droits de l'homme. La progressivité de l'ensemble des prélèvements doit donc être renforcée. Et, plus généralement, un rééquilibrage de la taxation du capital et du travail est indispensable. Mais il ne faut pas se faire d'illusions : pour les salariés des classes moyennes tels que les enseignants, un impôt suffisant pour financer les services de l'État tout en étant plus justement réparti ne serait pas un impôt moins lourd.

Il serait toutefois plus facile d'y consentir. Car l'origine du ressentiment qui s'exprime souvent à l'égard de l'impôt réside moins dans sa lourdeur que dans le sentiment d'injustice concernant sa répartition et de scepticisme concernant son utilisation. Remarquons d'autre part que la meilleure manière d'augmenter les prélèvements sans toucher aux barèmes est d'augmenter les salaires, ce qui fait plus de cotisations sociales, de CSG et d'impôt sur le revenu. ■

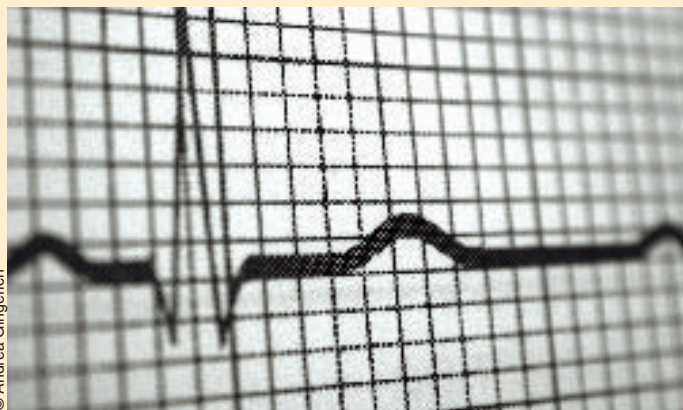
Arnaud Parienty

HÔPITAL

Urgence !

Depuis mai 2004 et la publication de notre entretien avec Patrick Pelloux, le président de l'Association nationale des médecins urgentistes hospitaliers (AMUHF), la situation de l'hôpital public « malmené » a continué de se dégrader. Pour les services d'urgences déjà en grande difficulté, la fréquentation se serait accrue depuis de 5 à 10 %...

Cela ne peut s'améliorer avec les nouvelles décisions de réductions de postes de soignants, comme à l'AP-HP (hôpitaux de Paris), où le budget voté le 8 avril comporte près de 1 000 suppressions d'emploi dont 694 postes de soignants, infirmant les déclarations lénifiantes du directeur général des hôpitaux au ministère de la Santé sur les créations de postes ! Cela s'inscrit dans le cadre du plan ministériel « hôpital 2007 » qui programme l'importation dans l'hôpital public de nombreux critères de gestion commerciale, et dont l'un des avatars significatifs



© Andrea Gingerich

fut la nomination, en qualité de directrice générale, de l'ancienne DRH de l'entreprise Danone où elle s'était illustrée également dans les suppressions d'emploi... L'année 2005 doit voir aussi le passage progressif des hôpitaux publics, pour 25 % de leur budget, à la « T2A », tarification « à l'activité », qui pousse à la « rentabilité » et à la sélection des malades par la mise en concurrence des structures en rapprochant le service public des établissements à but lucratif. Tout cela explique la succession d'actions des personnels hospitaliers, et, depuis le 4 avril 2005, une grève inédite des services d'urgence dans toute

la France, se poursuivant au-delà d'une semaine. Ce mouvement pose aussi le problème des dysfonctionnements de l'ensemble du système de santé, en particulier d'une véritable permanence des soins qui ne fasse pas des services d'urgences le seul recours pour les personnes en difficultés sociales. Il souligne aussi l'urgence de construire, avec tous les acteurs concernés, une alternative solidaire pour la santé publique, à l'opposé des récentes déclinaisons de la loi de juillet, en particulier de la convention médicale signée en janvier, qui vont accroître les inégalités d'accès aux soins. ■

Philippe Laville

DOSSIER

Les lycéens dans l'action

Regard sur un *mouvement inédit*



Dossier réalisé par Alexis Chabot, Serge Chatelain, Françoise Dumont, Claudie Martens, Denis Paget, Geneviève Pouchin

Depuis plus de deux mois, les lycéens sont dans l'action contre la loi d'orientation pour l'école et pour des moyens pour la rentrée 2005, avec une plate-forme revendicative recoupant largement celle des enseignants. Les manifestations qui ont émaillé le mois de février et le début mars ont montré l'ampleur de leur mobilisation. Les modalités d'action qu'ils se sont choisies ensuite, en partie à cause des difficultés causées par les casseurs dans les manifestations, occupation des lycées ou blocage de l'entrée ont surpris, généré des réactions de soutien

dans les S1 mais aussi des polémiques, déclenché une réponse violente de la part du ministère qui a pratiqué largement intimidation et répression. Nous vous proposons dans ce dossier, des informations sur les acteurs de ce mouvement, son déroulé, sur ses relations avec le mouvement enseignant, des témoignages, des éléments de réflexion. Notre objectif n'a pas été de traiter l'ensemble des questions mais simplement de vous donner un éclairage pour mieux comprendre le présent et les suites à venir.

UNL FIDL CAL

Qui sont les organisations lycéennes à la tête du mouvement ?

Depuis fin janvier les manifestations de lycéens se succèdent dans les grandes villes de France. À la pointe du mouvement, trois organisations : la Fédération indépendante démocratique lycéenne (FIDL), l'Union nationale lycéenne (UNL) et les Comités d'action lycéens (CAL).

La FIDL est la plus ancienne d'entre elles. Créée en 1987 par SOS-Racisme, ce syndicat n'en est pas à sa première lutte. Il s'est déjà mobilisé contre le projet de SMIC jeune, contre les projets de Claude Allègre, contre la suppression des emplois jeunes et des surveillants. Il a aussi pris des initiatives contre la violence dans les établissements scolaires et il était partenaire, aux côtés notamment de Ni Putes Ni Soumises, de la Marche des femmes contre les ghettos et pour l'égalité. Longtemps considérée comme la petite sœur de l'UNEF et le bébé de la Gauche socialiste, la FIDL annonce 2 000 adhérents et elle compte sans doute sur ce mouvement pour en regagner quelques-uns,

égérés au fil des ans. Aujourd'hui encore, sa secrétaire générale, Coralie Caron, élève de Terminale S dans les Yvelines, peut compter sur un coup de main des militants de SOS Racisme, qui viennent régulièrement faire un tour au siège et aider les trois salariés de l'organisation. Totalement hostile à une réforme du bac, la FIDL avait exprimé dès novembre son « exaspération » devant un contrôle continu facteur d'inégalités, risquant de mener à « un bac Henri IV et un bac Sarcelles ». Tout en continuant de dénoncer les choix qui sous-tendent la loi Fillon, la FIDL cherche aujourd'hui à poursuivre le mouvement sous des formes plutôt symboliques, qui permettent aux lycéens de reprendre leurs cours. Ce syndicat, particulièrement sensibilisé aux problèmes d'orientation, demande aussi un plan d'urgence pour l'éducation d'un million d'euros. L'UNL a été fondée en 1994, lors du mouvement contre la réforme Balladur sur les contrats d'insertion professionnelle. Elle s'est aussi construite en opposition à son aînée, la FIDL, restée trop proche à ses yeux de SOS-Racisme. Ce syndicat lycéen revendique 3 500 adhérents et, pour la troisième fois consécutive, les élus aux Conseils Académiques de la Vie Lycéenne viennent d'élire des représentants de



Si la FIDL et l'UNL sont reconnues, la grande majorité des lycéens manifeste sans étiquette

cette organisation aux trois sièges dévolus aux lycéens au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE). Elle est aussi dirigée par « une » lycéenne, Constance Blanchard, élève de Terminale L dans un lycée parisien. Concernant le bac, l'organisation s'était déclarée, sur le principe, favorable au contrôle continu et l'UNL n'avait quitté le groupe de travail créé sur la réforme du bac que le 11 février, avec l'UNSA et la FCPE, au lendemain de la grande manif du 10 et le jour même où F. Fillon annonçait surseoir à son projet. L'UNL s'était pourtant mobilisée depuis plusieurs mois sur des questions d'encadrement insuffisant et de premiers mouvements locaux ont eu lieu dès décembre à son initiative.



Troisième composante : les comités d'action lycéens. Depuis 1986, ces comités sont réapparus à l'occasion de divers projets de réforme et, depuis 2000, ils ressurgissent localement, notamment pour protester contre la guerre en Irak. Même si tous les jeunes qui s'en réclament ne sont pas tous « encartés », les membres des CAL sont proches de l'extrême gauche, dans toute sa diversité. Chez eux pas vraiment de chef, mais des leaders plus ou moins médiatisés. Combien de lycéens sont concernés par ces CAL ? « Des milliers », selon leurs représentants, même s'il est difficile d'obtenir une estimation précise compte tenu de la nature même des CAL et de l'absence de structuration du mouvement. Car les CAL, plus que critiques vis-à-vis des syndicats, ne répondent pas à des mots d'ordre venus d'en

haut mais décident d'agir par le biais d'assemblées générales. Elles peuvent concerner un lycée, un groupe d'établissements, ou encore la coordination nationale qui fédère les CAL de France. « La force de notre coordination, c'est que nous nous réunissons toutes les semaines. Ainsi le 12 mars, nous avons décidé l'occupation des lycées » explique Samuel Morville, un des fondateurs du CAL parisien. Extrêmement réactifs, les CAL peuvent lancer une action en quelques heures, par le biais de SMS, de communications téléphoniques, en s'appuyant sur une multitude de réseaux. Leurs préoccupations vont bien au-delà du retrait de la loi Fillon, ils militent pour « une convergence des luttes » public-privé.

Si ces trois organisations ont une certaine audience, si la FIDL et l'UNL sont reconnues par le ministère comme des interlocuteurs, la grande majorité des lycéens (environ 3 millions) manifeste sans étiquette, avant tout sous la bannière de leur établissement. Cette solidarité de « bahut » reste aussi une composante de ce mouvement où dans leur immense majorité, les lycéens ont su témoigner avec une grande maturité de leur refus de la loi Fillon. ■

Françoise Dumont

Éphéméride

Lycéens/enseignants dans l'action en convergence

20 janvier

Une très forte participation des enseignants à la grève dans la fonction publique : 58 % en moyenne, premières apparitions remarquables des lycéens dans les cortèges, réclamant l'abandon de la loi Fillon.

À partir de cette date mouvements de grèves locales, manifestations de villes... se succèdent (Nancy le 21 janvier, Cergy le 28 janvier)

24 janvier

La FSU quitte le groupe de travail sur le bac.

1^{er} février

À l'appel de la FIDL, plusieurs centaines de manifestants devant le ministère pour protester contre la politique menée par François Fillon, 2 500 à Rodez contre les suppressions de postes.

2 février

La FIDL quitte le GT sur le bac.

5 février

Le SNES, avec toute la FSU, contribue au succès des manifestations importantes public-privé.

Les lycéens à l'appel de l'UNL et de la FIDL y participent.

5-6 février

Constitution d'une coordination lycéenne.

8 février

Plus de 10 000 lycéens manifestent à l'appel de l'UNL et la FIDL. **F. Fillon accorde deux mois de délais supplémentaires au GT sur le bac, il rétablit la LV2 dans le tronc commun; il dénonce les manipulations des lycéens par les organisations syndicales enseignantes visant tout particulièrement le SNES.**

10 février

Manifestations à l'appel de la FIDL et de l'UNL regroupant près de 100 000 lycéens alors qu'une partie des académies est en vacances.

11 février

Le SNES appelle les personnels de la région parisienne à la grève le 15 février (préavis de

grève à Bordeaux) pour l'ouverture du débat parlementaire et à manifester aux côtés des lycéens.

Il décide d'un plan d'action par zone: après le 15 février, le 25 février puis le 4 mars.

L'UNL annonce qu'il suspend sa participation au GT bac.

François Fillon suspend les travaux du GT.

13 février

F. Fillon annonce le retrait des dispositions sur le bac.

15 février

Forte mobilisation lycéenne : 50 000 manifestants à Paris dont **5 000 à 10 000 enseignants sur l'ensemble du cortège**; 19 000 manifestants à Bordeaux; 6 000 à La Réunion (les autres académies sont en vacances). **L'appel à la grève du SNES a été suivi par 30 à 40 % des personnels...** Apparition des casseurs dans le cortège parisien.

16 février

Le gouvernement déclare la procédure d'urgence à l'Assemblée. La coordination nationale appelle à un rassemblement tous les mardis.

17-18 février

LA FIDL puis l'UNL sont reçues au ministère.

L'UNL appelle à participer aux actions du 24 février en convergence avec le calendrier d'action du SNES.

24 février

30 000 lycéens manifestent dans les académies de la zone B.

25 février

À Reims et Lille, **grève à l'appel du SNES**, manifestations avec les lycéens.

1^{er} mars

20 000 lycéens des zones A et B mobilisés à l'appel de l'UNL et la FIDL.

2 mars

L'Assemblée adopte le projet de loi, voté par le seul groupe UMP.

L'intersyndicale de l'éducation appelle à la grève le 10 mars.

3 mars

Nouvelles journées régionales de mobilisations lycéennes, 10 000 manifestants dans 15 villes.

8 mars

Plus de 130 000 lycéens dans la rue (chiffres de la police); des centaines de casseurs à Paris, la manifestation est dispersée prématurément, controverses sur la passivité de la police.

10 mars

Les personnels du second degré ont répondu massivement à l'appel à la grève: 54 % de grévistes.

Le SNES appelle à une journée d'action le 15 mars (ouverture du débat au Sénat). Il appelle les assemblées générales dans les établissements à en discuter les modalités, en intégrant la décision prise par les organisations lycéennes d'appel à la grève ce jour-là. Un préavis national de grève est déposé pour permettre aux personnels de participer effectivement à ces initiatives.

17 mars

L'intersyndicale de l'éducation, les parents FCPE, les lycéens UNL et FIDL appellent à manifester le 2 avril.

Premiers blocages de lycées en région parisienne.

24 mars

Début des blocages à Besançon. **Adoption de la loi pour les deux assemblées.**

24-31 mars

Les opérations de blocages et d'occupations de lycées prennent une nouvelle ampleur. Le mouvement touche la région parisienne, Midi-Pyrénées, Besançon, Bordeaux, Orléans-Tours, Rennes, etc. Multiplication des recours aux forces de police.

Le syndicat des chefs d'établissement perd son sang-froid: déclarations « anti-SNES » et refus de participer à la journée d'action du 2 avril.

Le SNES exprime sa solidarité avec les lycéens. Il appelle ses sections à témoigner au plan local de cette solidarité, il s'élève contre la multiplication des recours aux forces de police. Il condamne les bruta-



© CLÉMENT MARTIN



lités intervenues au cours de certaines de ces interventions. Il soutient les enseignants qui décident, en fonction de la situation de leur établissement, d'agir aux côtés des lycéens et dépose à cet effet un préavis de grève national.

2 avril

60 000 enseignants, parents et lycéens manifestent contre la casse de l'éducation.

4 avril

Le congrès du SNES appelle tous les personnels à rejoindre les lycéens dans l'action le 7 partout où les conditions le permettent y compris en décidant la grève. Il appelle ailleurs les personnels à s'exprimer publiquement sur la loi, les conditions de la rentrée, leurs demandes pour l'école, et à adresser des motions de soutien aux lycéens voisins mobilisés.

céens voisins mobilisés.

7 avril

De 100 à 400 lycées bloqués selon les sources. François Fillon déclare « à chaque fois qu'une tentative de blocage aura lieu il y aura intervention de la police » et met en œuvre cette déclaration.



© DANIEL MAJOURY

Il annonce devant le comité national de la vie lycéenne la création d'un corps d'assistants pédagogique pour assurer le soutien scolaire, affectés dans les 300 lycées les plus difficiles.

8 avril

Appel du SNES à participer à la journée d'action du 14 avril. Le SNES Créteil appelle les personnels à la grève. Les sections académiques de Paris, Versailles et Toulouse du SNES les appellent à décider la grève dans les établissements.

12 avril

Première réunion formelle organisée par la coordination lycéenne avec les organisations syndicales d'enseignants. Le SNES y est présent pour y débattre des suites unitaires de l'action. François Fillon reçoit l'UNL et la FIDL.

Mobilisation: la réalité des chiffres

Tout a été entendu au sujet de la mobilisation lycéenne: un nouveau mai 68 d'un côté, une minorité radicale qui ne représente rien de l'autre. La réalité est bien sûre entre les deux et surtout difficile à évaluer. Les chiffres annoncés en prenant pour exemple la journée nationale d'action du 7 avril dernier.

Sources SNES

Rappelons que les principaux militants étaient au congrès national du SNES. Ce premier bilan qui a été fait le jeudi 7 au soir était donc inévitablement très partiel. **Besançon**: tous les lycées de la ville de Besançon fermés (une dizaine). **Bordeaux**: le principal lycée de Pau, le lycée Barthou, a été occupé par les lycéens. **Créteil**: dans le 93, plus d'une vingtaine de lycées bloqués. Une manifestation devant le rectorat a rassemblé 3 000 lycéens de 22 établissements du 93 et 94. **Lille**: cinq lycées dans l'action, 300 lycéens rassemblés devant la préfecture. **Limoges**: lycée Edmond-Perrier de Tulle dans l'action. **Montpellier**: cinq lycées où il y a eu des opérations de blocage par les lycéens. **Paris**: 16 lycées sur 65 dans l'action. Occupation du rectorat par deux fois par environ 300 élèves. **Poitiers**: deux lycées dans l'action à La Rochelle, grève des lycéens au lycée Valin, lycée Saint-Exupéry occupé. **Rennes**: lycée de Bain-de-Bretagne bloqué. **Versailles**: une douzaine de lycées dans l'action. **Toulouse**: huit lycées dans l'action, 5 000 lycéens, 200 ou 300 profs et parents dans la manifestation à Toulouse, soit un total d'environ 80 établissements recensés pour 11 académies sur 30.

Lu dans la presse

- **Le Monde** (extraits): en province, des lycées ont été occupés notamment à Besançon, Béziers, Nantes, Clermont-Ferrand, Toulouse, Grenoble, Montpellier et Lille. Dans la région Midi-Pyrénées, treize établissements ont été bloqués et à Toulouse, près de 3 000 lycéens, selon la police... ont défilé...
 - **Libération** (extraits): près de 40 établissements étaient bloqués à Paris, selon la FIDL... À Lille, les CRS ont chargé environ 300 lycéens rassemblés devant la préfecture du Nord...
 - **20 minutes**: entre 100 et 370 établissements bloqués...
 - **AFP**: une centaine de lycées ont été fermés bloqués ou perturbés dont 50 en région parisienne, 20 en Midi-Pyrénées et 9 en Franche-Comté. Plusieurs milliers de lycéens mobilisés. Participations aux manifestations (chiffres donnés par la police): 2 000 à Toulouse, 2 000 à Créteil, 300 à Rennes.
- Selon l'UNL**, 370 lycées bloqués en France. **La FIDL**: environ 20 % des 2 500 établissements. **La coordination lycéenne**: 480 lycées bloqués, fermés ou perturbés. **Le ministère**: entre 75 et 80 lycées, bloqués jeudi.

Paroles de lycéens

Abdel, Première STI, lycée Agora à Puteaux (92)

Représente son lycée à la coordination nationale lycéenne: « Avec ce qui se passe, je pense à faire du droit plutôt que de l'informatique. Connaître la loi me semble un atout pour se défendre contre les répressions comme celles que les lycéens subissent: se faire gazer dans les couloirs, ne pas avoir de liberté d'expression... les provocations d'éléments extérieurs ne peuvent pas justifier les charges policières. Dans mon lycée, une centaine d'élèves (sur 800) sont fortement mobilisés. Les Terminales ne peuvent plus trop suivre à cause du bac. Il y a la pression des parents. Ce qui me motive le plus, le retrait de la loi Fillon qui va augmenter les inégalités qui existent déjà d'un établissement à l'autre; pour moi ça n'a pas été facile d'être un leader (pression du chef d'établissement...). Sur les perspectives de l'action, si objectivement je considère que ce sera difficile de gagner, subjectivement, je pense qu'une chance existe à condition de créer l'unité avec le milieu enseignant et les salariés. J'ai parlé avec les représentants du SNES. »

Sabrina, Terminale L, lycée Nobel de Clichy-sous-Bois (93)

« L'action est partie de l'initiative de quelques élèves. Après l'information sur la réforme, on était 300 sur 1 000 à être vraiment mobilisés, à partir en commun aux manifs... Il n'y a pas eu de difficultés entre élèves. On a organisé des sortes de piquets de grève; la présence policière, ça énerve. Je pense que le ministre n'a pas abandonné sa réforme du bac, je suis opposée à la ghettoisation renforcée qu'entraîneront les bacs régionaux. La question des bourses est très sensible (60 % des élèves), tout est cher (cantine, transports...), je suis hostile dans ces conditions aux bourses au mérite. On s'organise pour réviser, rattraper les cours et on attend avec curiosité la nouvelle mobilisation de jeudi, une centaine d'élèves du lycée ce serait bien. »

Rémy, lycée Évariste-Galois, Noisy-le-Grand (93)

« On a expliqué la loi point par point. Pendant la grève on a organisé différentes actions: cortège vers la mairie, visite à l'autre lycée... Quand on a décidé de bloquer le lycée, l'administration a essayé de découper les chaînes puis de fermer l'établissement; on a été voir les profs pour leur reprocher de ne pas avoir été avec nous; certains se sont mis en grève et le SNES a été présent avec nous. Il n'y a pas eu de problème de violence avec la police; au-delà de la loi, ce qui me fait agir c'est l'attitude du gouvernement qui minimise le mouvement, ne veut pas l'entendre et qui ne donne pas les moyens nécessaires à l'Éducation nationale. »

Propos recueillis le 13 avril 2005

Les S1 du SNES face à une situation inédite : témoignages

Lycée Montaigne (Paris)

Depuis le retour des vacances, les lycéens de Montaigne n'ont manqué aucune mobilisation. Ils ont exploré toutes les formes de la résistance à la loi Fillon : grèves, débats sur la loi, manifestation, contacts avec les autres lycées. Leur dynamisme et leur détermination en a surpris plus d'un au lycée : ils se sont plongés dans l'étude du texte de loi et du rapport annexé, publiant pour certains des feuillets d'analyse fort intéressants sur la « philosophie » de la loi.

Devant le silence des médias et l'absence de dialogue avec le rectorat ou le ministère, ils ont opté finalement pour des actions plus radicales : la première a été l'occupation du lycée le lundi 21 mars, la nuit du 21 mars et le mardi 22, cette occupation ayant fait l'objet d'une consultation dès le samedi, suivie d'actions régulières de blocage, entrecoupées de fermetures décidées par l'administration. L'action des lycéens a évidemment divisé les collègues, qui ont montré beaucoup plus de réticences dès que les actions ont quitté le cadre légal et qu'elles ont impliqué l'annulation de leurs cours.

La section SNES, même si elle a été traversée aussi par ces tensions, a régulièrement affiché, sous forme de communiqués, de présence aux manifestations lycéennes et de contacts quotidiens avec les lycéens, son soutien au mouvement et à des revendications très proches des siennes.

Elle a pris l'initiative d'une réunion commune, le 29 mars, réunissant représentants du mouvement des élèves, de la FCPE et des personnels, à la fois pour confronter nos positions sur la loi, affirmer nos convergences et pour préparer une apparition commune à la manifestation du 2 avril. Nous avons d'ailleurs manifesté sous la même banderole ce jour-là, SNES, FCPE et lycéens.

Le dernier épisode a été un peu plus mouvementé, puisqu'il a pris la forme lundi 11 avril d'une occupation du lycée décidée par la coordination. Suite à l'entrée d'un certain nombre de militants lycéens de Montaigne et extérieurs à l'établissement pour faire de Montaigne le QG des luttes, les gendarmes ont pénétré dans le lycée à la demande du proviseur. Une partie des lycéens, essentiellement ceux de Montaigne, a décidé de s'asseoir pacifiquement dans la cour avant d'être évacuée en fin de matinée. Le reste des lycéens, venant surtout d'autres lycées de la région parisienne, s'est réfugié sur le toit, après avoir essayé d'édifier quelques barricades dans les couloirs et essuyé quelques grenades lacrymogènes. Plus de 5 heures sur le toit sans boire et sans manger, nous avons tous craint le pire... Pendant ce temps, le lycée était cerné par les CRS, avec, face à eux dans la rue, 200 et 300 lycéens que la présence de la

police avait mobilisés et conduits à soutenir l'intrusion des lycéens de l'extérieur. Heureusement, les professeurs et un certain nombre de parents, FCPE en majorité, sont restés de 8 h à 17 h à l'intérieur et à l'extérieur



© CLEMENT MARTIN

de Montaigne, pour éviter tout dérapage. Des professeurs et des parents sont allés négocier sur le toit pour convaincre les lycéens de descendre... À 17 h, le lycée était évacué et fermé le lendemain.

Bilan provisoire

• L'administration

Montaigne étant une cité scolaire, la situation a souvent été tendue du fait de la cohabitation entre collégiens et lycéens, l'administration s'efforçant de maintenir les cours au collège,

au prix de tensions fortes les jours de blocage, avec présence de l'équipe administrative, des CPE, voire des agents pour assurer l'entrée ou la sortie des collégiens.

Le proviseur avait d'abord accordé des salles aux lycéens pour se réunir, mais a ensuite refusé, après l'occupation qui avait permis de tisser des liens entre nos lycéens et des lycéens d'autres établissements.

• Les parents

La PEEP s'est montrée très rapidement hostile au mouvement et était présente tous les matins pour aider l'administration à faire rentrer les élèves, voire pour s'opposer physiquement au blocage.

La FCPE, tout en faisant état de divergences en son sein, a régulièrement fait acte de présence le matin à 8 h, pour témoigner et intervenir en cas de dérapage.

Le S1

Il s'est investi massivement pendant la période ; nous étions présents tous les jours à 8 heures devant le lycée, nous avons multiplié les réunions SNES, notamment les jours de fermeture du lycée. Nous avons essayé d'arriver à des positions consensuelles, parfois avec difficulté, mais nous avons maintenu une position de soutien aux lycéens, avec qui nous sommes régulièrement en contact. ■

Christine Schimmer, Francis Blanchet,
S1 lycée Montaigne, Paris

Lycée Van-Gogh, Ermont (95)

Le mouvement est parti spontanément avec ensuite une organisation très informelle. Même si les élèves ont une vision très hétérogène de la réforme, il n'y a pas eu de problèmes entre eux.

Le lycée a été fermé une seule journée par crainte de l'intrusion d'éléments extérieurs. Les collègues ont privilégié de maintenir les cours au maximum possible. Ils manifestent de la sympathie mais aussi une certaine lassitude et inquiétude face à l'approche du bac pour leurs élèves.

Lycée Jean-Jaurès, Chatenay-Malabry (92)

La section SNES a été contactée par de jeunes lycéennes de Terminales membres de la FIDL, elles avaient essuyé un refus du proviseur d'organiser la consultation nationale lancée par leur syndicat sur la loi Fillon.

Nous sommes intervenus auprès de lui pour qu'il autorise cette initiative en mettant en avant que c'était une initiative nationale d'une organisation représentative ; qu'il était contradictoire de regretter par ailleurs le manque d'initiatives des lycéens.

Devant le refus persistant, les lycéens ont décidé de faire une chaîne humaine de blocage du lycée. La FCPE a apporté aussi son soutien.

Lycée Balzac, Paris 17^e

Le S1 a considéré de manière unanime que le vote en procédure d'urgence de la loi Fillon revenait à ne pas vouloir entendre ce qu'avaient à dire les lycéens ; il a soutenu le mouvement en ne cédant ni à l'instrumentalisation, ni à l'angélisme... Si ce sont les lycéens qui décidaient eux-mêmes en AG, on peut penser que certaines formes d'action comme l'occupation peuvent se retourner contre eux (problèmes de sécurité, lassitude) ; les personnels ont essayé de maintenir le plus possible les cours pour que les élèves ne soient pas pénalisés tout en demandant qu'ils puissent obtenir des lieux de réflexion ; leur souci permanent a été de sortir de la crise par le haut, de tenir à l'écart les collégiens pour raison de sécurité (cf. cité scolaire) ; d'être en contact avec les lycéens pour que les choses ne dégénèrent pas malgré la présence policière.



© CLEMENT MARTIN

Réactions

Ils ont dit quoi ?

« Monsieur Fillon, dialoguez avec les lycéens » (7 avril 2005)

• **La FCPE** réitère son exigence de la tenue d'une table ronde immédiate avec les lycéens. Monsieur Fillon prône la fermeté face aux blocages de lycées. Des ordres ont été donnés aux forces de l'ordre ! Depuis quand des lycéens rassemblés comme à Lille devant la préfecture portent-ils atteinte à l'accès aux bâtiments scolaires ? Comment peut-il justifier ces violences policières qui indignent les parents ? Le malaise lycéen est profond.

Par son attitude, menaces et refus de dialogue, le ministre de l'Éducation nationale est largement responsable de ces incidents.

La FCPE rappelle que si elle refuse de cautionner certaines formes d'action, elle ne peut tolérer la répression aveugle.

« Les manifestations ne sont plus d'actualité. » 7 avril 2005

La PEEP condamne l'occupation des établissements scolaires.

Depuis plusieurs semaines, les manifestations autour des problèmes de l'École se sont multipliées. Les lycéens qui occupent actuellement un certain nombre d'établissements avancent, comme raison à leurs actions, le refus de la loi Fillon.

La PEEP, qui a travaillé pour faire évoluer le projet dans un sens favorable à l'intérêt des élèves, et a clairement affirmé sa déception face à une loi peu ambitieuse, rappelle que la loi d'orientation a été votée le 24 mars dernier par le Parlement. Les manifestations contre cette loi ne sont donc plus d'actualité.

La PEEP, qui reconnaît aux lycéens le droit d'exprimer leur désaccord avec cette loi, condamne fermement les méthodes employées et en particulier le blocage de certains établissements scolaires par des groupes de lycéens minoritaires. Elle en appelle à la responsabilité des parents et des lycéens pour que les règles de fonctionnement démocratiques soient respectées.

« Nous sommes scandalisés et très fatigués » (2 avril 2005)

• **Le SNPDEN (UNSA)** a déploré les « débordements violents » survenus lors de blocages de lycées.

« Cette semaine, différents personnels furent molestés ou blessés. » « Nous témoignons notre soutien à tous les collègues qui aujourd'hui sont personnellement exposés pour assurer la continuité du service public et la sécurité des élèves et des personnels qui leur sont confiés. » Il a « déploré qu'une grande organisation comme le SNES-FSU ait cru bon de cautionner ce blocage (celui de Voltaire) dont les conséquences sont graves ». Il a en outre « inter-

pellé les parents d'élèves qui se sont engagés dans une démarche activiste, exposant leurs enfants et ceux des autres à des risques dont ils n'ont pas correctement évalué la gravité potentielle ». Il s'est à nouveau exprimé après les incidents survenus à Paris au lycée Montaigne en apportant « son soutien à l'équipe de direction et aux personnels du lycée et du collège Montaigne (Paris), victimes, le lundi 11 avril au matin, d'une nouvelle intrusion d'éléments extérieurs organisés qu'il n'est pas possible de confondre avec un mouvement revendicatif lycéen ». Il a renouvelé la demande au ministre



© CLEMENT MARTIN

de l'Éducation nationale pour qu'il engage un dialogue avec les organisations représentatives des lycéens, des parents d'élèves et des personnels.

Il renouvelle également son appel à ces organisations représentatives pour qu'elles prennent conscience du préjudice qu'elles subissent, en même temps que les communautés scolaires qui en sont victimes, à ne pas se démarquer nettement d'actions étrangères à leurs propres traditions démocratiques.

« Ce n'est pas en envoyant les forces de police et en recourant à la violence que le gouvernement pourra trouver une issue » (7 avril 2005)

• **Le SNUPDEN-FSU**

Il dénonce vivement le recours à la répression policière contre les lycéens en lutte dans plusieurs villes de France et réaffirme aussi son total soutien aux proviseurs des lycées concernés, les invite à dialoguer avec les élèves, personnels et les parents afin d'obtenir le retour au calme dans les établissements afin de permettre un bon déroulement de la fin de l'année scolaire.

Il réaffirme son soutien aux revendications

des lycéens et à la journée d'actions et de manifestations du vendredi 8 avril.

Il en appelle solennellement au gouvernement pour qu'il rétablisse au plus vite les conditions du dialogue et montre qu'il entend les aspirations de notre jeunesse.

« À chaque fois qu'une tentative de blocage aura lieu il y aura une intervention. »

• **Le ministre**

François Fillon a réitéré qu'il resterait ferme face aux blocages de lycées : « Je ne suis pas insensible aux inquiétudes exprimées depuis plusieurs semaines par beaucoup de lycéens, et notamment au sentiment qu'ils ont d'assister à une montée – qui ne date pas d'hier – des inégalités au sein du système éducatif. Je leur dis que la loi d'orientation apporte de puissants instruments pour lutter contre ces inégalités, en particulier la définition des priorités éducatives. Je recevrai vendredi 8 avril les élus du Conseil national de la vie lycéenne [...] les textes d'application de la loi d'orientation feront l'objet d'une large concertation avec toutes les organisations syndicales. Mais je ne laisserai pas une infime minorité bloquer le fonctionnement des établissements et ce à quelques semaines du baccalauréat. Des instructions très fermes ont été données aux recteurs et aux préfets afin qu'ils mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre fin à ces blocages, qui concernent moins d'un centième des établissements français. À cette occasion je veux rendre hommage aux chefs d'établissements et à l'encadrement qui ont fait preuve d'une loyauté et d'un courage exemplaires. [...] Je remercie également celles des organisations syndicales et des associations de parents d'élèves qui ont appelé, quelles que soient leurs convictions, au respect de la loi et de la démocratie. En revanche je veux dire à celles de ces organisations qui continuent, pour d'obscures raisons, à encourager, voire à initier ces blocages, qu'elles ne rendent service ni à la jeunesse, qu'elles prétendent défendre, ni à la démocratie et à la République, dont elles bafouent les principes ! »

Le ministre de l'Éducation nationale François Fillon a déclaré mercredi 13 avril devant les députés que les lycéens qui ont contesté sa réforme n'avaient « jamais été majoritaires, ni dans les lycées ni dans l'opinion publique ». « S'ils n'ont jamais été majoritaires, c'est parce que leur mouvement est né à partir d'un mensonge diffusé par un certain nombre d'organisations qui ont caricaturé cette loi », a-t-il ajouté. ■

Geneviève Pouchin

Les lycéens

De vrais acteurs politiques

Pour mieux comprendre la situation d'aujourd'hui, retour sur les mouvements lycéens depuis 1986 et leurs relations toujours compliquées avec les mobilisations enseignantes. Témoignage de Denis Paget, secrétaire général du SNES jusqu'en 2004.

C'est lors de la première « cohabitation » (1986-1988) qu'on a vu apparaître les lycéens comme de véritables acteurs politiques aux réactions redoutées et imprévisibles. Le ministre de l'Enseignement supérieur Alain Devaquet dans le gouvernement Chirac inventait le CIP qui voulait à la fois limiter les poursuites d'études des bac + 2 et créer un SMIC jeunes dévalorisé ! Il touchait ainsi les premiers élus des débuts de la démocratisation des lycées, ceux qui accédaient aux BTS et DUT. La répression policière fut alors très dure face à l'importance des manifestations. Les brigades mobiles frappaient à mort Malik Ousseki, entraînant une réaction exemplaire des lycéens, des étudiants et des enseignants et obligeant le ministre Devaquet à démissionner et le gouvernement à abandonner son projet.

Progressivement, les mouvements lycéens toucheront des publics de plus en plus jeunes et l'on assistera à l'irruption de catégories nouvelles de manifestants issus des lycées et collèges des banlieues et, de plus en plus, des lycées professionnels. La prolongation des études et l'intensification de la compétition scolaire pour être le mieux placé possible dans la file d'attente de l'emploi, vont constituer les lycéens en véritable force politique, capable de semer la panique au sein des gouvernements. Lionel Jospin en fera l'expérience en 1988-1989, face à un mouvement lycéen conscient de sa force, dynamisé par les thèmes de l'antiracisme et de l'égalité.

Les défilés montrent pour la première fois les « nouveaux lycéens », les premiers bénéficiaires de la massification du lycée en plein développement, qui contestent les conditions d'études et pressentent déjà que l'inégalité et la sélection se cachent derrière l'ouverture. Lionel Jospin débloquent des moyens importants et tentera de calmer les inquiétudes par de nouveaux droits de représentation accordés aux lycéens (conseil des délégués, présence au conseil supérieur, etc.). Dans la mouvance de SOS-Racisme, la FIDL y fera ses premières armes et installera, sous la houlette de la gauche socialiste, ses premiers leaders. Pour plusieurs, ce sera le début d'une carrière politique. Du côté des enseignants du second degré, on notera très vite une grande réserve et le souci de ne pas s'immiscer directement dans les affaires lycéennes. À plusieurs reprises, le SNES appellera à la convergence des luttes entre enseignants et élèves mais on ne verra guère qu'une minorité de militants au côté des lycéens, comme on ne verra



© CLEMENT MARTIN

qu'une minorité de lycéens dans les manifestations syndicales des enseignants. Seul le mouvement de Seine-Saint-Denis de 1998, sous les ministères Cl. Allègre et S. Royal échapperont à cette règle. Pour la première fois, c'est toute la communauté éducative qui mènera le mouvement avec le succès que l'on sait : parents, collégiens, lycéens, personnels défileront ensemble sur le thème de l'égalité et des moyens nécessaires à sa réalisation dans un département particulièrement emblématique de la scolarisation populaire. Ce mouvement trouvera sa réplique nationale à la rentrée 1999 : première rentrée organisée par Cl. Allègre, elle révèle le désastre de l'insuffisance des recrutements. Il manque des milliers d'enseignants devant les élèves ; les remplacements ne sont pas assurés ; les classes sont surchargées, notamment en langues vivantes. Les élèves de STT et de LP sont aux avant-postes et se font entendre. La FIDL a acquis l'indépendance revendiquée dans son sigle. Les principaux soutiens de Cl. Allègre s'en aperçoivent et créent une organisation concurrente, l'UNL, qui viendra systématiquement en soutien de la réforme Allègre et

sera fortement instrumentalisée lors du colloque de Lyon clôturant la consultation Meirieu sur les lycées. Pour la première fois, ceux que l'on appelle « les casseurs » sont fortement présents dans les manifestations parisiennes. Pour la première fois aussi, la province joue un rôle déterminant.

Cl. Allègre ne lâchera rien sinon un remake des droits des lycéens par la création des CVL, CAVL et CNVL. Une fois encore, c'est la déconnexion dans le temps du mouvement lycéen et du mouvement enseignant qui sera la règle. C'est un an plus tard que les enseignants se débarrasseront d'un ministre réellement haï.

Les organisations lycéennes sont sans doute aussi difficiles à contrôler que les manifestations. L'affaire du baccalauréat le révèle une fois de plus. L'UNL qui s'était, au départ alignée sur les positions de la FCPE, du SE et du SGEN pour introduire une bonne dose de contrôle continu au baccalauréat, a dû faire évoluer sa position et quitter le groupe de travail ministériel sous la pression des lycéens, rendant ainsi possibles des convergences avec la position largement majoritaire des professeurs.

Pour autant, le ministre Fillon se berce d'illusions en croyant, comme tous ses prédécesseurs, que les lycéens sont manipulés. La réalité c'est qu'ils sont devenus des acteurs politiques à part entière et que leurs manifestations traduisent toujours des angoisses profondes quant au présent et à l'avenir, que les gouvernements devraient enfin prendre plus au sérieux. ■

Denis Paget



© DANIEL MAUNOUFY

Regard d'un sociologue

Une repolitisation incontestable des jeunes

« Maître de conférences en information-communication à l'université Paris-VII Denis-Diderot, Thierry Lefèvre travaille sur les divers mouvements sociaux depuis juin 2003 et suit notamment la renaissance des CAL (comités d'action lycéens) parisiens depuis 2004. Il répond aux questions de L'AEF. (mardi 12 mars)

L'AEF : Pour quelles raisons suivez-vous le mouvement lycéen ?

Thierry Lefèvre : Je m'intéresse au mouvement social français et à son évolution. J'ai commencé à travailler un peu sur le « Réseau des bahuts » en juin 2003, puis surtout sur le mouvement des intermittents du spectacle. Je suis la démarche des personnes qui cherchent, en France, à se mobiliser autrement que par les manifestations classiques, parce qu'elles jugent qu'elles ont perdu de leur efficacité. J'ai aussi travaillé sur le mouvement des « anti-pub », ce qui m'a amené à observer, de loin, les lycéens.

L'AEF : Quelle est, selon vous, la genèse du mouvement ?

T. L. : La préhistoire de ce mouvement se situe en 2004, avec quelques occupations ponctuelles d'établissements et la création du CAL (Comité d'action lycéen) de Paris par une douzaine de lycéens, en mars, suite à la journée des femmes. Cette douzaine de jeunes politisés est issue des JCR (Jeunesses communistes révolutionnaires), d'AL (Alternative libertaire), du PCF, de la fraction LO (Lutte ouvrière) et de l'UNL (Union nationale lycéenne). En 2004, ils mobilisent quelques centaines de lycéens dans des manifestations, sur le budget, notamment. Quelques CAL locaux apparaissent ici et là, à Cergy (Val-d'Oise) ou à Rennes (Ille-et-Vilaine), par exemple. Puis, l'annonce, en décembre 2004, de l'abandon des TPE (travaux personnels encadrés) et la publication des premiers éléments sur la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école provoquent les premières mobilisations lycéennes, surtout avec l'entrée en jeu de l'UNL. Le moment crucial a été, à mon avis, la journée de sécurisation des établissements par le ministre de l'Intérieur, Dominique de Villepin. L'UNL lance les premiers appels à manifester et les militants des JCR et d'AL réactivent leurs réseaux à ce moment-là. En pratique, le CAL de Paris se remobilise vraiment le 20 janvier 2005, jour de la manifestation dans la fonction publique. Quelques lycéens sont présents dans le cortège. C'est le début de la mobilisation lycéenne à Paris.

L'AEF : Comment se déroule-t-elle ensuite ?

T. L. : À partir de ce moment-là, si le CAL, qui se rebaptise début février « coordination lycéenne » et se compose désormais de très nombreux lycéens inorganisés, a une action importante, ce sont l'UNL et la FIDL qui semblent mobiliser le plus. Ces deux organisations font le tour des lycées pour faire débayer les jeunes et déposent les parcours des manifestations qui se succèdent. Le CAL s'y greffe, avec un nombre important de manifestants. Le 8 mars 2005, la mobilisation nationale est à son apogée, même si elle décline déjà à Paris. Mais les « cogneurs » signent la fin des manifestations. La coordination le comprend assez vite et décide alors de reprendre la main, en organisant une « coordination nationale », le 12 mars 2005. Mettant en minorité les membres de l'UNL qui participent à la coordination, le comité de



© DANIEL MAUNOURY

coordination décide d'actions plus radicales, avec en particulier les blocages d'établissements, en théorie précédés d'assemblées générales devant les lycées. Ils décident aussi « la paralysie des infrastructures », c'est-à-dire le blocage de la circulation, pour faire en sorte d'être médiatisés. Cela se met en place en une dizaine de jours. Et cela dure encore aujourd'hui, notamment avec les manifestations spontanées, qui sont souvent incohérentes, parce qu'elles sont auto-organisées, mais qui démontrent une volonté de sortir des manifestations telles qu'elles sont proposées par les syndicats.

L'AEF : Comment analysez-vous le rôle de l'UNL et de la FIDL ?

T. L. : Les relations entre l'UNL et la coordination sont, dans un premier temps, cordiales. Dès le départ, des tensions apparaissent avec la FIDL. Puis, au moment du vote de la loi et de la décision de passer au blocage des établissements, l'UNL s'est trouvée en minorité dans la coordination. À partir de ce moment-là, les structures sont devenues relativement absentes, même si des militants individuels, notamment de l'UNL, sont enco-

re très présents dans la mobilisation parisienne. Pour autant, cette semaine, la FIDL semble vouloir revenir dans le jeu. Cette séparation entre les organisations et les coordinations est d'ailleurs un classique des mobilisations : les mouvements auto-organisés reprochent toujours aux organisations syndicales de ne pas être prêtes à bousculer l'équilibre institutionnel.

L'AEF : Qu'est-ce qui caractérise particulièrement ce mouvement ?

T. L. : L'auto-organisation qui s'y développe est intéressante à observer. La coordination parvient malgré tout à faire tenir ce mouvement depuis un mois, mais la démocratie a des difficultés à se mettre en œuvre. J'y vois en outre une repolitisation incontestable des jeunes, qui sont beaucoup moins encadrés par les syndicats que dans les mouvements précédents. Ils ne ressemblent pas du tout à la caricature que l'on fait des jeunes aujourd'hui, qui seraient avachis et individualistes. On retrouvera certainement cette minorité active l'an prochain dans certains lycées ou dans les universités.

L'AEF : Avez-vous une idée de la manière dont cette mobilisation peut évoluer à court terme ?

T. L. : Je ne sais pas. Plusieurs cas de figures sont possibles. Premier cas de figure : le mouvement n'obtient rien. Dans ce cas, les CAL se mettent en « stand by ». Deuxième possibilité : la coordination pourrait parvenir à une convergence – même partielle – avec d'autres organisations et quelque chose peut éventuellement aboutir. Troisième possibilité : elle s'interrompt pendant les vacances scolaires et rebondit en mai, notamment avec le lundi de Pentecôte, l'enjeu du référendum, etc.

L'AEF : Comment analysez-vous la très forte présence actuelle de membres de la CNT (Confédération nationale du travail), non lycéens pour la plupart d'entre eux, parmi les lycéens ?

T. L. : Cette présence n'est pas étonnante, puisque nous sommes en fin de mouvement. En plus, comme, notamment avec le CAL, ce mouvement a une connotation libertaire, la présence de la CNT est logique. Néanmoins, ces militants, qui n'ont apparemment plus l'âge d'être lycéens, font une erreur d'analyse : ce mouvement est pacifiste et tourné vers le futur, alors que la grille de lecture de certains militants de la CNT me semble un peu archaïque. ■

Propos recueillis par Tifenn Durand

COLONISATION. Le 23 février dernier a été adoptée une loi portant reconnaissance de la Nation en faveur des Français rapatriés. L'article 4 dispose : « *Les programmes de recherche universitaire accordent à l'histoire de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, la place qu'elle mérite. Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit.* »

Vers une histoire officielle ?

Cet article pose de très graves problèmes, comme l'ont souligné un certain nombre d'universitaires⁽¹⁾.

Qui doit définir le contenu des programmes d'enseignement ? Jusqu'à maintenant cela relevait du ministère de l'Éducation nationale en concertation avec l'Inspection générale, des universitaires et les organisations représentatives des enseignants. Or, ici, le pouvoir législatif s'arroge le droit d'en décider. Rappelons que la loi Fillon a intégré un amendement imposant le développement de l'enseignement de l'histoire du fait religieux. D'autre part la même loi Fillon a créé un Haut Conseil de l'Éducation dont les membres sont nommés par le Président de la République, les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat et le président du Conseil économique et social⁽²⁾. Au bout du compte, c'est

le politique qui contrôlerait les contenus d'enseignement. Ceci est très grave pour l'enseignement, notamment de l'histoire et de la géographie⁽³⁾.

En effet, dans le cas de l'article de la loi du 23 février citée ci-dessus, les députés ont montré jusqu'où ils souhaitaient aller : la loi, non seulement définit un contenu de programme scolaire, mais donne une interprétation officielle et obligatoire d'un fait historique. Et ce, sur une question extrêmement complexe, toujours « chaude », sur laquelle aucun consensus n'existe dans la communauté historique : « la présence française outre-mer », autrement dit la colonisation. La « vérité » officielle ici édictée – « le rôle positif de la présence française outre-mer » – est une vérité partisane, clairement liée à l'idéologie des partisans de la colonisation, qui tentent ainsi de

prendre leur revanche sur l'histoire. L'État impose aux chercheurs et à l'école une histoire officielle aux dépens de la liberté de penser. Inadmissible dans une démocratie et dans le cadre de la laïcité et grave, à un moment où certains ne craignent pas d'ethniciser les tensions et inégalités sociales.

On ne peut que reprendre à notre compte ce qu'ont écrit C. Liauzu et T. Le Bars dans une lettre ouverte aux parlementaires : « (...) Vous avez pris position arbitrairement dans un débat auquel la loi devrait rester étrangère. Légiférer consiste à créer des normes, à énoncer ce qui doit être ; cela ne consiste pas à dire ce qui est ou ce qui a été. Vous avez pris le risque d'exacerber les passions dans un domaine où toutes les blessures ne sont pas encore refermées. On doit respect aux morts, on ne doit que la vérité aux vivants, disait

Anatole France. *Cette vérité est indispensable pour permettre aux enfants qui vivent ici de comprendre pourquoi et comment ils sont appelés à bâtir ensemble leur avenir. (...) Notre passé collectif ne vous appartient pas. L'article 4, alinéa 2, de la loi du 23 février 2005 n'est pas digne d'une démocratie. Nous vous demandons de l'abroger.* »

C. Liauzu, G. Meynier et G. Noiriel, rejoints par un certain nombre de leurs collègues⁽⁴⁾, ont pris l'initiative d'une pétition pour demander l'abrogation de cette loi liberticide⁽⁵⁾. Le SNES, qui a protesté dans un communiqué de presse, s'associe à cette action. Signez la pétition, faites-la connaître largement, renvoyez-la nous. Protestez auprès de vos députés et sénateurs, et du ministre de l'Éducation nationale. Faites-nous connaître vos réactions et actions.

Le SNES cherchera toutes les modalités pour poursuivre cette action. ■

**Hélène Latger
Dominique Comelli**

PÉTITION

La loi du 23 février 2005 « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés » a des implications sur l'exercice de notre métier et engage les aspects pédagogiques, scientifiques et civiques de notre discipline.

Son article 4 dispose : « *Les programmes de recherche universitaire accordent à l'histoire de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, la place qu'elle mérite.*

Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit. »

Il faut abroger d'urgence l'article 4 de cette loi :

- parce qu'il impose une histoire officielle, contraire à la neutralité scolaire et au respect de la liberté de pensée qui sont au cœur de la laïcité ;
- parce que, en ne retenant que le « rôle positif » de la colonisation, il impose un mensonge officiel sur des crimes, sur des massacres allant parfois jusqu'au génocide, sur l'esclavage, sur le racisme hérité de ce passé ;
- parce qu'il légalise un communautarisme nationaliste suscitant en réaction le communautarisme de groupes ainsi interdits de tout passé.

Les historiens et les enseignants ont une responsabilité particulière pour promouvoir des recherches et un enseignement :

- qui confèrent à la colonisation et à l'immigration, à la pluralité qui en résulte, toute leur place ;
- qui, par un travail en commun, par une confrontation entre les historiens des sociétés impliquées rendent compte de la complexité de ces phénomènes ;
- qui s'assignent pour tâche l'explication des processus tendant vers un monde à la fois de plus en plus unifié et divisé.

À retourner au SNES, Pétition loi du 23 février 2005, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

On peut aussi signer cette pétition en ligne : contrelaloidu2302@yahoo.fr

NOM	Prénom	Signature

(1) Claude Liauzu (professeur émérite à Paris VII), Une loi contre l'histoire, *Le Monde Diplomatique*, avril 2005. Gérard Noiriel est aussi intervenu dans la presse...

(2) Voir éditorial du supplément au n° 617 de *L'US*, histoire-géographie, 19 mars 2005.

(3) Thierry Le Bars (professeur de droit à l'Université de Caen) a publié un article dans une revue de droit (« La méthode législative et l'histoire de la colonisation ») dans lequel il se demande – entre autres – « s'il appartient au législateur de définir les programmes scolaires ».

(4) Premiers signataires : Claude Liauzu, professeur émérite université Paris VII ; Gilbert Meynier, professeur émérite université de Nancy ; Gérard Noiriel, directeur d'études à l'EHESS ; Frédéric Régent, professeur université des Antilles et de Guyane ; Trinh Van Thao, professeur université d'Aix-en-Provence ; Lucette Valensi, directrice d'études à l'EHESS.

(5) Pour de plus amples informations, voir le dossier sur le site de la Ligue des Droits de l'Homme de Toulon : ldh-toulon.net

Les brevets de technicien

Diplôme performant !

L'abrogation des brevets de technicien Études et économie de la construction (EEC) et Collaborateur d'architecte (CA) était à l'ordre du jour de la dernière Commission professionnelle consultative « Bâtiment et travaux publics » (BTP). Mme Ménagé représentant le MEN a rappelé les objectifs : sortir d'une situation anormale (le BTP est un des rares secteurs à conserver des BT), offrir une meilleure lisibilité pour les parents et les élèves sur le niveau IV de formation, intégrer autant que possible les BT dans des bacs professionnels. Le bac pro « technicien de bâtiment » a été revu et calibré pour remplacer le BT EEC. Le BT CA n'a été que très partiellement pris en compte dans ce travail. Le SNES est intervenu pour défendre ces BT et conserver les créneaux de formations couverts par ces diplômes. Nous avons mis en avant quatre arguments :

- **Le BT est une voie de réussite pour les élèves.** C'est le contenu des formations de BT, mais aussi des pratiques pédagogiques adaptées qui constituent un ancrage pour ces élèves. C'est l'aspect concret de ces formations technologiques et professionnelles qui leur permet de s'épanouir et d'obtenir une formation générale d'un bon niveau.

Supprimer ces deux BT, c'est diminuer l'offre de formation dans le secteur du BTP. On se trompe si l'on pense que ces flux d'élèves se retrouveront massivement dans les formations de Bac Pro Technicien du Bâtiment « études et économie ».

On ne retrouvera pas non plus en nombre ces élèves dans la voie conduisant au Bac STI, plus théorique, plus conceptuelle. La réforme STI, dont les travaux sont en cours, risque de déboucher sur une nouvelle diminution des contenus technologiques.

Les sections de BT EEC et de BT CA marchent bien

Elles font globalement le plein, avec de très bons résultats à l'examen (parfois jusqu'à 100 %). La demande reste forte (2 à 3 dossiers pour une place), les titulaires de BT s'insèrent bien dans la vie active.

La suppression aurait aussi des conséquences sur les BTS dont les effectifs sont déjà fragiles. Un seul exemple donné par l'IG l'an passé : sur 441 étudiants en BTS EEC, 108 étaient issus de BT EEC, soit 24 %. On retrouve aussi des élèves de BT EEC notamment en BTS Finitions.

La CPC a refusé l'abrogation du BTEEC (SNES-CGT-SNALC-SNLG-FO) à une courte majorité. Seul le SNETAA a voté pour, avec une partie des pouvoirs publics. Le nombre d'abstentions a été fort (Fédérations du BTP, CFDT, SGEN et SE).

Cet avis n'est que consultatif, mais il montre bien que l'abrogation des BT est loin de faire l'unanimité.

Le vote sur l'abrogation du BT CA étant encore moins acquis, l'administration a préféré le retirer, en séance, de l'ordre du jour.

Nous appelons les collègues à poursuivre leurs interventions pour préserver et développer les niveaux de formation propres à chaque spécialité.

Jean-Claude Charles
Représentant le SNES à la 5^e CPC

Enseignants documentalistes

Nouvelle circulaire de missions ?

Nous venons d'apprendre la mise en place d'un groupe de travail à la DESCO et nous allons bien évidemment interpeller le ministère sur cette question. Suivez les informations sur notre site www.snes.edu/docs/spip

SCIENCES ET TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES

Les conséquences des projets de réforme

Les cinq groupes de travail des futurs baccalauréats se préparent à rendre au ministère leurs projets de programmes. L'Inspection générale travaille toujours sur un schéma de cinq spécialités : ingénierie mécanique, ingénierie des systèmes automatiques, énergie(s) et environnement, information et réseaux, et architecture et construction. Les volumes horaires seraient de 32 heures en Première et 31 en Terminale. Compte tenu des délais, la consultation initialement prévue en avril-mai devrait être reportée au premier trimestre 2005/2006. Outre les contenus des programmes, pour l'instant toujours tenus secrets, et l'absence de cadrage général de la réforme, ces évolutions vont engendrer des difficultés importantes.

- Difficultés sur les cartes de formation : les spécialités micro-techniques, systèmes motorisés, structures métalliques, matériaux souples, bois, génie énergétique, génie optique, matériaux risquent de disparaître dans les établissements. L'Inspection générale indique qu'elles seront soit absorbées par les nouveaux bacs, soit transformées en baccalauréats



© Brandon Alms

professionnels dans un délai de trois ans.

- Difficultés sur l'orientation des élèves ; quelles vont être les conséquences de la réforme sur les flux d'élèves, notamment vers les BTS ?

- Difficultés pour les enseignants de spécialité : les diminutions des enseignements de productive et la fermeture de formations vont entraîner des milliers de fermetures de postes des dis-

ciplines technologiques. L'Inspection générale compte « sur les départs en retraite » et les reconversions pour résoudre ce problème !

- Difficultés enfin en terme d'équipements : l'Inspection générale se refuse toujours de parler de réforme, pour elle il s'agit d'une rénovation. Ce terme exonère le ministère de la mise en place d'un plan d'équipements. Que vont devenir les investissements régionaux déjà réalisés dans les lycées ?

Le SNES a déjà indiqué que les formations technologiques industrielles étaient stratégiques à la fois pour le système de formation et le développement économique. Si une rénovation des contenus est nécessaire, si une réorganisation des formations peut être envisagée, il ne faudrait pas que cela entraîne des suppressions massives dans les cartes de formation et en conséquence un gâchis matériel et humain irréversible.

Nous demandons au ministère de prendre le temps afin de définir un projet qui prenne en compte l'ensemble des difficultés. Dans les établissements il est nécessaire que les collègues se saisissent de ces questions. A cette fin, le SNES publiera, dans la prochaine US, un dossier complet sur le projet de réforme. ■

Thierry Reygades

PROGRAMMES DE COLLÈGE

• Technologie

Le SNES a rencontré Daniel Secrétan, responsable du groupe de travail sur les programmes de technologie au collège. À l'image des programmes de Sixième, ceux du cycle central demeurent en rupture vis-à-vis des fondamentaux de la discipline. La technologie est reléguée à des activités : « voir, toucher, comprendre » en dehors de toutes démarches de projet, de tous scénarios, de toute mise en fabrication. Le SNES a dénoncé cette dérive.

Les programmes de Cinquième et Quatrième devraient être mis en consultation durant le mois de mai. Le SNES invite les enseignants à s'emparer de cette consultation et à faire remonter les critiques.

techno@snes.edu

• Langues vivantes

Les projets de programmes de LV, palier 1 (collège) sont soumis à consultation. Vous pouvez avoir accès à ces projets sur : eduscol.education.fr/program

Les IPR sont chargés d'organiser cette consultation. Vous avez sans doute déjà reçu un questionnaire portant sur ces programmes.

Pourriez-vous faire parvenir un double de votre réponse à SNES, groupe Langues vivantes, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13.

pedago@snes.edu

Prévoir un mouvement difficile

La saisie des vœux pour le mouvement intra-académique est presque partout achevée. Les sections académiques du SNES ont mobilisé un important dispositif militant d'aide et de conseil pour répondre aux demandes des collègues. Particulièrement fréquenté, le site national www.snes.edu a enregistré depuis le mouvement inter-académique des pointes de fréquentation de 10 000 connexions par jour.

Lors de la saisie de leurs vœux sur le serveur administratif SIAM, de nombreux collègues ont pu constater que celui-ci n'a toujours pas été configuré de façon à respecter les barèmes issus du « dialogue social » souvent musclé que nous avons imposé dans chaque académie. Au prétexte de contraintes informatiques, le ministère fait pression sur les rectorats pour que soient abandonnés les barèmes académiques qui s'écartent du barème inter, lorsqu'il s'agit de traitements allant dans un sens plus favorable aux collègues et à l'équilibre général des situations : par exemple, la continuation de la bonification TZR au-delà du 31/08/2004, la prise en compte des enfants pour les mutations simultanées et l'APU (autorité paren-

tales unique), la graduation des bonifications entre vœux « département » et vœux « commune » pour ces mêmes situations...

Dès que nous avons eu connaissance de ces manœuvres, nous sommes intervenus tant au niveau ministériel que dans les académies afin que soient respectées les dispositions obtenues dans les circulaires rectorales, et que la procédure informatique soit adaptée. D'ores et déjà, il est acquis



© Thierry Neveux

que les rectorats effectueront manuellement les corrections nécessaires. En vue des groupes de travail académiques de vérification des vœux et barèmes intra, il est important de faire parvenir aux élus du SNES la fiche syndicale de suivi individuel (en y joignant copie de votre confirmation de demande SIAM et des pièces justificatives), afin de leur permettre de contrôler la juste prise en compte des situations personnelles.

La qualité de l'intra sera très affectée par la pénurie budgétaire. Les suppressions massives de postes entraînent une multiplication des mesures de cartes scolaires : le « blocage » du mouvement est un risque réel. Le recteur de Bordeaux s'illustre jusqu'à l'ubuesque : ainsi, tel établissement où des titulaires sont sommés d'aller assurer un complément de service ailleurs, tandis que partie de leur poste actuel doit être transformée en BMP (Bloc de Moyens Provisoires) qui serait confiée à des collègues TZR ou vacataires ! Dans le même ordre d'idées, le recteur de Paris tente d'imposer à des collègues TZR enseignants de langues vivantes de suivre immédiatement un stage pour une « indispensable reconversion »... en lettres

modernes ! Ces collègues découvrent ainsi avec stupeur être inscrits d'office à des séances d'initiation à l'enseignement du français. Les suppressions de postes vont bien de pair avec l'assèchement de l'offre de formation, la volonté de nier nos qualifications, la suppression du potentiel de remplacement et l'imposition de conditions d'affectation et de travail insupportables. Continuer la bataille contre la loi Fillon et l'austérité budgétaire, pour un service public de qualité, c'est aussi créer les conditions d'un mouvement de mutation capable de répondre aux aspirations personnelles, géographiques ou professionnelles, de tous. ■

Christophe Barbillat,
Xavier Marand, Céline Urbaniak
emploi@snes.edu

Mutations, promotions 2005

Halte à l'arbitraire !
Amplifions la riposte.
Défendons nos garanties collectives, signez, faites signer, diffusez la pétition en ligne www.snes.edu

BARÈMES INTRA : ULTIMES PRÉCISIONS

Issues des dernières discussions préalables à la publication des circulaires rectorales.

Académie de Clermont-Ferrand

• Ancienneté de poste : + bonification de 50 pts tous les 4 ans.

Académie de Montpellier

• TZR : + bonification de 80 pts pour la 5^e année ;

• stabilisation des TZR : 100 pts sur vœu « département » correspondant à l'établissement d'exercice actuel ;

• séparation de conjoints : 1 an = 50 pts, 2 ans = 100 pts, 3 ans et plus = 150 pts ;

• mutations simultanées : 110 pts

sur vœu « département », 40 pts sur vœu « commune » et « groupe de communes » ;

• Sortie d'APV :

5 ans = 120 pts sur vœu « commune » et plus large, 25 pts sur vœu « établissement ».

8 ans = 150 pts sur vœu « commune » et plus large, 40 pts sur vœu « établissement » ;

• Vœu préférentiel « département » : 40 pts à partir de la 2^e demande, étendu aux mutations simultanées de non-conjoints.

Académie de Strasbourg

• Vœu portant sur un établissement classé APV : 100 pts.

Exposition

Physique impériale

Quand les profs de sciences physiques vident les armoires de leurs labos, cela peut aboutir à de véritables événements : c'est le cas pour cette belle exposition, actuellement au musée Capsciences de Bordeaux (jusqu'au 24 avril) et qui retournera à Périgueux, là où elle fut conçue, du 9 mai au 26 août 2005.

Ce sont en effet les instruments de lycée impérial de Périgueux (actuellement lycée Bertrand-de-Born) qui ont été ainsi exhumés, restaurés et surtout dont l'utilisation a été retrouvée grâce à l'association ASEISTE*. Qui s'est donné pour objectif de faire vivre ce patrimoine culturel. Témoins des conceptions des sciences et surtout de leur enseignement, ces objets interrogent la place de l'expérimental dans la discipline : « insistance sélective, sans justification explicite » comme le dit Nicole Hulín dans la préface du splendide catalogue de cette exposition. Ils donnent à relire une science (surtout celles des XIX^e et XX^e siècle) et son épistémologie. Ils donnent envie d'aller fouiller plus en détail les placards oubliés de son lycée. Une envie qui pourrait être communiquée aussi aux élèves !

* Association de sauvegarde et d'étude des instruments scientifiques et techniques de l'enseignement. Siège social au Musée B.-d'Agesci à Niort, courriel : giresfrancis@free.fr

MOUVEMENT INTRA 2005

Mutation, entrants, mesures de carte scolaire....

Faites parvenir à votre section académique votre fiche syndicale de suivi individuel

US spéciale « INTRA 2005 » n° 617 du 19 mars 2005

et ses 2 suppléments exceptionnels



Le bulletin intersyndical national SNES-SNEP-SNUEP

Le supplément des sections académiques :

« Partout, le SNES et ses élu-es à votre service »

Informations académiques, les calendriers, les coordonnées...

CPE

Rupture de confiance

Lors de l'ouverture de la CAPN du mouvement inter des CPE du 23 mars 2005, le directeur de la DPE (division des personnels enseignants) nous a fait part de ses inquiétudes quant à l'avenir de la catégorie. En effet, les recteurs n'ont demandé cette année que 20 % des CPE recrutés aux différents concours. La DPE se fait l'écho d'une « rupture de confiance » entre les CPE et les chefs d'établissement, ceux-ci perçoivent un positionnement des CPE qui leur pose problème. Les différents éléments avancés pour expliquer cet état de fait seraient liés pour partie aux difficultés rencontrées lors de la mise en place de l'ARTT, aux grèves de 2003 et au rôle joué par les assistants d'éducation... Néanmoins, ces quelques pistes de réflexion sont loin d'être exhaustives. Le SNES a rappelé que les CPE n'étaient nullement responsables de l'absence de créations de postes et du renforcement du rôle des chefs d'établissement. Même si l'institution tient à la spécificité française des CPE, elle déplore cette « situation malsaine ». Il lui semble nécessaire de regarder les missions des CPE et d'y ajouter une dimension plus explicite en rapport avec l'équipe de direction. La DPE nous propose dans un premier temps un groupe de travail afin d'analyser la situation par rapport aux emplois et, dans un deuxième temps, une réflexion sur les missions. Nous n'avons pas encore de calendrier de réunions, l'échéance devrait nous être précisée très prochainement. Le SNES s'opposera à toute dénaturation de notre métier, vous informera du contenu des différents groupes de travail, afin de construire avec vous la mobilisation qui s'imposera.

Les commissaires paritaires du SNES

Agrégé(e)s enseignant en classe préparatoire aux grandes écoles. Le CAPN d'accès aux chaires supérieures se tiendra à la fin du mois. La fiche syndicale est disponible en ligne sur le site du SNES : www.snes.edu

ACCÈS À LA HORS-CLASSE 2005

Tendance à la baisse

Les possibilités de promotion aux hors-classes sont désormais connues (cf. tableau). La tendance à la baisse est nette pour les certifiés et les agrégés. Dans un contexte de suppressions massives d'emplois d'enseignants, il n'y a plus de nouvelles créations d'emplois hors-classe depuis deux ans pour les certifiés. Du côté des agrégés, il y a 298 emplois supplémentaires qui résultent de la création d'emplois d'agrégés au budget de l'an passé pour mettre en adéquation les emplois budgétaires d'agrégés de classe normale et le nombre de personnels physiques. La mobilisation des rompus de temps partiels que nous avons fait prendre en compte ces dernières années a achevé ses effets. Les promotions dépendent donc quasiment exclusivement – et en totalité pour les certifiés – des départs à la retraite. Il importe donc de préserver les critères barémés que nous avons fait jusque là prévaloir et de poursuivre partout nos interventions pour combattre les régressions et l'arbitraire que le ministère voudrait nous imposer. Pour les corps à gestion déconcentrée, le ministère se livre de surcroît à une opération inacceptable pour répartir les contingents entre les académies. Sans aucun débat, il anticipe sur les changements induits par la loi organique sur les lois de finances (LOLF). Celle-ci fait en effet disparaître la référence aux emplois budgétaires par corps qui aujourd'hui servent à calculer le nombre de

	Nombre de promotions possibles 2005	Rappel 2004
Certifiés	5 357	5 400
CPE	156	150
PEGC classe exceptionnelle*	1 895	1 350
PEGC hors-classe*	637	1 755
Agrégés	1 295	1 400

* PEGC : les améliorations obtenues en 2001 ont permis à la quasi-totalité des PEGC d'accéder à la hors-classe (indice 657). Il y a donc un transfert de 400 emplois hors-classe au profit de la classe exceptionnelle.

hors-classes (15 % des emplois). Alors qu'aucune discussion n'a commencé, ni à la fonction publique, ni dans notre ministère, sur les modalités d'applica-

riser l'ancienneté de carrière, élément objectif qui inclu d'ailleurs pleinement la « valeur professionnelle » puisque liée à la notation qui détermine l'avancement de chacun(e). Le SNES défend ce principe et agit dans toutes les académies pour des barèmes équilibrés. La phase d'élaboration des barèmes rectoraux est en passe de s'achever. C'est l'affaire de tous. Il conviendra aussi de s'engager activement au moment de la tenue des CAPA prévues en juin. Nous savons aussi qu'il est temps de passer à une nouvelle étape, celle de la reconstruction de nos carrières en 11 échelons incluant les indices actuels des hors-classes. Cela est d'autant plus indispensable que toutes celles et ceux, actifs et retraités, qui ont été victimes des injustices de reclassement sont largement écartés de l'accès aux indices hors-classes. C'est aussi un impératif pour que les débuts de carrière soient plus attractifs. ■

Nicole Sergent

nicole.sergent@snes.edu



tion du ratio promus/promouvables, base nouvelle de calcul, la DPE tranche ! Avec la création des hors-classes, nous avons obtenu une première revalorisation indiciaire. Nous n'acceptons pas que cela soit remis en cause, que des collègues soient a priori exclus des tableaux d'avancement et que les inégalités entre académies soient entérinées. Permettre à tous d'accéder à la hors-classe implique de valo-

LA SECONDE CARRIÈRE EN PANNE

Le gouvernement l'a annoncé avec tambours et trompettes. Les enseignants auraient accès à une seconde carrière. Il le fallait bien, leurs conditions d'exercice rendant difficile la prolongation de leur activité face aux élèves jusqu'aux 65 ans dont la réforme des retraites tend à faire la norme. Ce fut inscrit dans la loi, à l'article 77.

Déjà, les craintes ont pesé sur la préparation du décret d'application⁽¹⁾. Il a fallu près de 18 mois de gestation. Il devrait prochainement être publié.

Dans sa collecte des emplois, le ministère est à ce jour rentré bredouille⁽²⁾. Il vient de nous assurer qu'il relançait l'affaire. Dutreil et Fillon sauront-ils convaincre leurs collègues ?

Il y a urgence. Sauf à prouver que les promesses gouvernementales, mêmes inscrites dans la Loi, ne sont pas toujours suivies d'effet.

Anne Féray (anne.feray@snes.edu)

(1) Voir *L'US magazine*, supplément au n° 611.

(2) Dépêche AEF du 14 mars 2005.

On compte les points !

Les cotisations

C'est à partir de janvier qu'ont commencé à être prélevées chaque mois les retenues⁽¹⁾ au titre du régime de retraite additionnelle créé par la loi Fillon de 2003. Il s'agit là d'une capitalisation obligatoire, collective, à cotisations définies, une sorte de « fonds de pension ». Mais si chacun sait ce qu'il cotise, il ignore ce que seront les prestations servies au cours de sa retraite.

Le montant des cotisations imputé au compte du fonctionnaire est converti en points en fonction de la valeur d'acquisition de l'année de référence.

Le compte des droits acquis, actualisé chaque année en avril au titre des versements de l'année, écoulée, sera consultable sur Internet.

Tous les fonctionnaires subissent obligatoirement un prélèvement de 5 % sur toutes les indemnités comme le supplément familial de traitement, l'indemnité de résidence, les heures supplémentaires, l'ISOE (part fixe et part modu-

lable), l'indemnité CPA, les indemnités de jury de concours, c'est-à-dire toutes les sommes qui ne sont pas soumises à la retenue pour pension civile de 7,85 %, à l'exclusion des remboursements de frais, de la NBI.

Les sommes subissant ce prélèvement de 5 % sont plafonnées à 20 % du traitement indiciaire annuel (*pour information, le rapport sur les rémunérations de la fonction publique annexé au PLF 2005 précisait que le taux moyen de primes en 2002 pour les PEGC était de 12 %, de 9 % pour les certifiés et assimilés, et enfin de 18 % pour les professeurs agrégés*). Le plafond étant évalué chaque mois, d'éventuels rappels de cotisations peuvent faire fréquemment varier le « net à payer ».

Les droits ouverts

Le montant de la rente annuelle est égal au produit du nombre de points acquis par la valeur de service du point, après modulation effectuée en fonction de l'âge de

liquidation de la retraite additionnelle (à 60 ans ou après). La périodicité du versement de la rente reste à déterminer. La prestation est servie sous forme de capital lorsque les droits acquis sont inférieurs à 205 € annuels. Cela sera le cas de tous ceux qui prendront leur retraite d'ici à 2010.

Les droits à réversion sont comparables à ceux du code des pensions. Ce n'est que dans une ou deux décennies que ce dispositif montrera de fait ses résultats.

Un recul des droits collectifs

Notre exigence depuis plusieurs années est l'intégration des primes ou indemnités dans le traitement indiciaire de base de chaque fonctionnaire. Elles participeraient au calcul de la pension fonction publique basée sur la répartition qui seule peut assurer les solidarités entre les générations et professions.

Ce nouveau dispositif n'apporte pas ces garanties dans la mesure



© Thierry Nectoux

où les cotisations (5 % salarié et 5 % employeur) et les revenus financiers des placements sont les seules ressources du régime. On en voit bien aussi l'articulation avec des primes distribuées au « mérite » et avec la volonté du ministre d'imposer des heures supplémentaires pour assurer le remplacement.

La FSU, représentée au conseil d'administration, veillera à ce que le régime contrôlé par l'État soit le plus transparent possible. ■

Erick Staëlen

remunera@snes.edu

(1) Les prélèvements ont, à tort, été arrondis à l'euro inférieur. La régularisation devrait intervenir sur la paye d'avril.

FONCTION PUBLIQUE

Mutualité et syndicats interpellent l'État-employeur

En matière de protection sociale, la priorité revendicative du SNES et de la FSU va à la défense, au renforcement et à l'amélioration du régime obligatoire (vers une couverture Sécurité sociale à 100 %) et des droits statutaires des agents publics (par exemple en terme d'allongement des droits à congé).

Pour autant, nous constatons aujourd'hui que les agents de l'État supportent seuls le coût économique des couvertures complémentaires, aujourd'hui indispensables à leur protection face aux aléas de l'existence. L'écart qui existe avec le monde des entreprises dans ce domaine est très important (jusqu'à 60 % de prise en charge dans le privé, mais moins de 5 % dans la fonction publique), s'y ajoute l'ini-

quité fiscale (pas de déductibilité des cotisations santé prévoyance); nous ne sommes pas non plus indifférents aux difficultés qu'ont les mutuelles de la fonction publique à maintenir et développer les solidarités professionnelles et intergénérationnelles, dans un contexte de

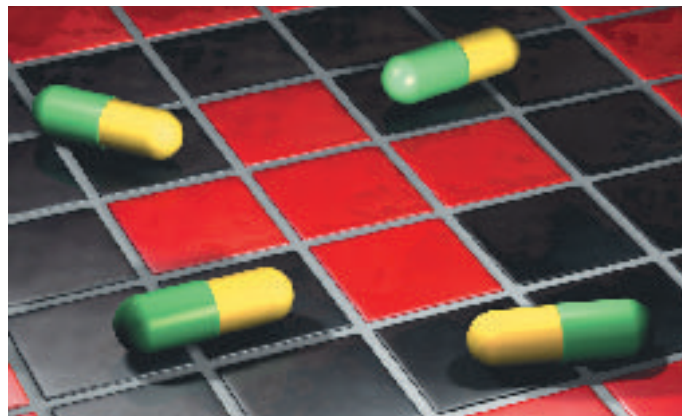
réduction massive des emplois et d'évolution du périmètre des missions des différentes fonctions publiques; les mutuelles doivent être des remparts face au développement des assurances privées qui convoitent la couverture complémentaire des fonctionnaires. C'est pourquoi

il est apparu nécessaire aux mutuelles et organisations syndicales de la fonction publique d'agir en concertation, en interpellant le ministère de la Fonction publique.

La négociation ne saurait évidemment conduire à un recyclage des fonds actuellement affectés à l'action sociale, mais à un accroissement progressif des moyens consacrés par les employeurs publics à la protection sociale statutaire et complémentaire de leurs agents, tout en combattant les désengagements croissants de l'assurance maladie obligatoire.

La mutualité mène campagne sur ce thème, avec notamment une pétition disponible sur le site de la MGEN (www.mgen.fr page d'accueil/flash). ■

Élizabeth Labaye



© Philippe Pellerin

ARKAN SIMAAN est agrégé de physique, enseignant en lycée et auteur de *L'Image du monde, des Babyloniens à Newton*, 1999 ; *La science au péril de sa vie - Les aventuriers de la mesure du monde*, 2002 ; *Vénus devant le Soleil - Comprendre et observer un événement astronomique*, 2003. En mars 2005, pour faire suite à son premier ouvrage, il a écrit *L'Image du monde, de Newton à Einstein*.

Pour retrouver le goût des sciences

L'US : L'UNESCO a déclaré 2005 « Année Mondiale de la physique » : la physique a-t-elle besoin qu'on prenne sa défense ?

Arkan Simaan : Je dirais pour être provocateur que la physique, plus que les autres sciences dites dures, est depuis peu un bien culturel menacé. La création d'une « Année de la physique » relève de la même logique que celle qui avait conduit l'ONU à instituer en 2003 l'« Année de l'eau ». Des gens dits cultivés avouent parfois avoir la science en aversion, alors même qu'aucun scientifique n'oserait dire qu'il n'aime pas la littérature ou la poésie. Cette attitude d'exclusion culturelle, si répandue qu'elle passe pour naturelle, oublie qu'il y a autant de culture dans la loi de la gravitation que dans un poème de Verlaine ou un tableau de Cézanne.

On enregistre une chute inquiétante du nombre d'étudiants dans le premier cycle universitaire, et pas seulement en France. Nous ne tarderons pas à en ressentir les effets négatifs. L'UNESCO profite donc du centenaire de la création de la relativité par Einstein pour attirer l'attention sur la physique. On voit déjà son appel se concrétiser par la création de sites Internet⁽¹⁾, des conférences, des programmes spéciaux à la télé et à la radio ; des expositions sur les réalisations de la physique ; des actions dans les laboratoires des lycées, des universités et des entreprises ; ou l'édition de livres de vulgarisation.

L'US : Est-ce donc pour cela que vous avez écrit *L'Image du Monde, de Newton à Einstein* ?

A. S. : Pas uniquement. Même si je suis heureux qu'il puisse saluer l'Année de la Physique, je dois avouer que ce



© DR

Il y a autant de culture dans la loi de la gravitation que dans un poème de Verlaine ou un tableau de Cézanne

livre prend la suite de celui écrit avec Joëlle Fontaine, *L'Image du Monde, des Babyloniens à Newton*, utilisé par des collègues de physique pour nourrir leurs cours. Il est également consulté par ceux de philosophie et d'histoire, notamment dans les activités interdisciplinaires comme les Travaux personnels encadrés (TPE). C'est ce qui m'a encouragé à écrire la suite.

L'US : Y a-t-il eu beaucoup de changements depuis *Newton* ?

A. S. : Énormément. Pas dans la physique de la vie quotidienne, mais dans la perception de l'univers. Le monde de Newton était figé et ressemblait à celui créé par le Dieu de la Bible, avec les mêmes astres dans le ciel et habité, dès le premier jour, par les mêmes animaux et par des hommes identiques en tous points à Adam et Ève. Or, la science actuelle se fonde sur la notion d'évolution. Elle nous enseigne donc que les espèces animales changent, que les astres aussi naissent et meurent, que la Terre se transforme, que l'univers est en expansion, etc. Toutes ces idées sont récentes et ont donné lieu à des polémiques, parfois à de vives résistances de la part

des ecclésiastiques ou du pouvoir politique, voire des savants. En effet, ces derniers, comme tous les autres hommes, regardent le monde avec leur subjectivité. Même des êtres aussi brillants qu'Einstein peuvent être victimes de leurs certitudes : sa première réaction a été de refuser l'expansion de l'univers.

L'US : Votre précédent ouvrage a été écrit avec une historienne. Celui-ci est-il écrit dans une optique différente ?

A. S. : Pas du tout. Mon précédent ouvrage, *L'Image du Monde des Babyloniens à Newton*, avait été conçu en 1998 pour aider les collègues de physique à intéresser les élèves des classes littéraires qui charriaient un grand nombre de préjugés contre la discipline. Ils honnissaient les formules mathématiques et les équations chimiques qui remplissaient leurs cahiers depuis le collège. S'estimant nuls en maths, ils se considéraient comme incapables de suivre un raisonnement scientifique. Pour surmonter cet obstacle, l'inspection avait adopté une mauvaise stratégie : enseigner le programme conçu initialement pour les classes scientifiques, en l'élaguant des formules difficiles.

Or, la plupart des concepts fondamentaux en physique peuvent être exprimés dans le langage de tout le monde : si l'on s'occupe uniquement d'idées, on peut se dispenser des mathématiques. Voici pourquoi, avec Joëlle Fontaine, nous avons essayé d'utiliser l'histoire plutôt que le formalisme mathématique qui reste néanmoins indispensable pour le traitement quantitatif. À notre agréable surprise, notre ouvrage, conçu pour des élèves littéraires, s'est révélé utile aussi pour les classes scientifiques. Voici pourquoi j'ai adopté la même voie pour le présent livre, même si je suis conscient qu'il y en a d'autres possibles pour atteindre le même but.



L'US : Est-il possible d'enseigner la science à partir de l'histoire ?

A. S. : Pas tout à fait, mais cela peut aider beaucoup. Il est plus facile de comprendre une idée en suivant son cheminement, les premières explications étant en général simples. Parfois, elles sont si naïves que les élèves n'ont aucune difficulté à en comprendre les faiblesses.

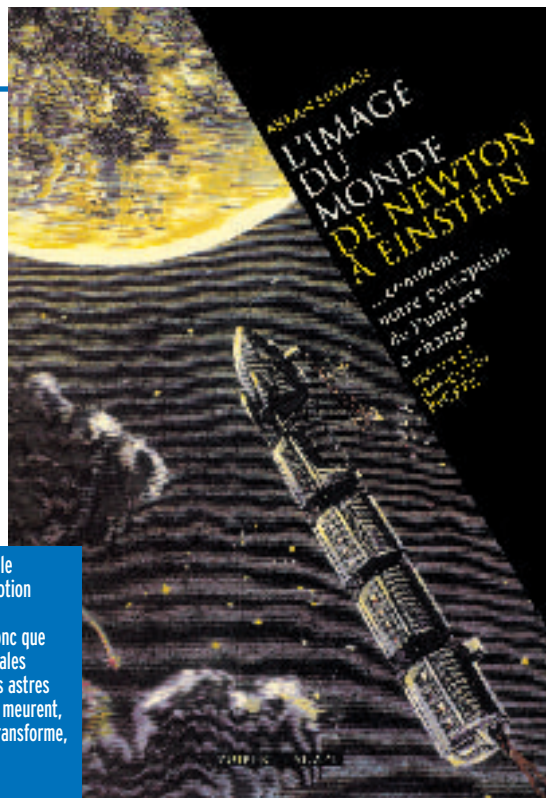
Le premier acquis de l'approche historique est celui de relativiser la science, de faire prendre conscience qu'elle est une œuvre humaine perfectible, qu'elle peut donc être remise en question. Ainsi, les élèves comprennent aisément que les réponses passent, mais que les questions demeurent. Cela semble peu de chose, mais il est important de savoir qu'il y a parfois autant de science dans les questions que dans les réponses.

En outre, relier la science au contexte historique permet de l'intégrer à la culture de l'humanité, car, pour ce faire, on doit s'intéresser à la mentalité de chaque époque, à la philosophie et à la religion des savants. Leurs biographies comportent des épisodes passionnants, généralement méconnus, et révèlent souvent des êtres parfaitement intégrés à leur temps, parfois portés par le milieu, parfois venus à la science par de simples et heureux hasards. La diffusion de ces faits peut rendre aux savants leur dimension humaine, alors que

La science actuelle se fonde sur la notion d'évolution. Elle nous enseigne donc que les espèces animales changent, que les astres aussi naissent et meurent, que la Terre se transforme, que l'Univers est en expansion.

certaines personnes les classent à part, par manque de réflexion ou par ignorance.

Prenons garde à ce que les jeunes ne dédaignent pas la science : les enjeux scientifiques s'annoncent décisifs pour chaque citoyen et surtout pour ceux qui seront à la direction de la nation. Pourront-ils ignorer le sens des mots comme OGM, déchets nucléaires, effet de serre ? Dans l'incapacité de lire les rapports, ils seront obligés de confier les décisions aux experts, comme c'est déjà – hélas ! – parfois le cas. L'enjeu est donc entre démocratie et technocratie.



L'US : Pourquoi avoir choisi l'histoire de l'Astronomie ?

A. S. : En réalité, la démarche historique peut s'appliquer à l'électricité, à la chimie, etc. Mais l'astronomie s'est imposée à moi par son côté fascinant. Première science de l'humanité, elle a cristallisé les plus anciens débats mêlant science, religion et philosophie.

En outre, mon expérience m'a appris qu'il s'agit d'un des rares domaines où l'on peut encore émerveiller les élèves avec notre seule parole, à condition, bien sûr, de savoir parler à l'imagination. Il faut dire que la nature nous aide en mettant sans cesse devant nos yeux des phénomènes aussi resplendissants que les éclipses, le passage de Vénus devant le Soleil, ou les étoiles filantes. Un événement aussi anodin qu'une pleine lune peut être éblouissant.

Ajoutons que l'astronomie suscite des interrogations sur la

forme de l'Univers, sur le Big Bang, les trous noirs et d'autres termes que l'on retrouve tous les jours à la télévision. « Existe-t-il une vie extraterrestre ? » Voici une question qui nous fascine tous, alors même qu'aucun d'entre nous ne touchera jamais une étoile ou un autre système planétaire. Bien entendu, je ne prétends pas que l'on pourra apporter des réponses à ces interrogations. De toute façon, les élèves le savent. Mais cela permet de rêver, ce qui est essentiel pour eux... et pour nous aussi !

D'autre part, ces sujets révèlent notre insignifiance dans l'Univers et permettent de combattre la tentation anthropocentrique. Nous habitons en effet une petite planète qui tourne autour d'une étoile banale, perdue à l'intérieur d'une galaxie quelconque, alors que l'Univers contient des milliards de galaxies, composées de milliards de soleils accompagnés de planètes.

J'ajouterais cependant que toutes les raisons évoquées ci-dessus n'auraient aucun poids si l'histoire de l'astronomie n'avait l'immense avantage de nous montrer ce qu'est un modèle théorique, c'est-à-dire une représentation que l'on se fait de la réalité.

Enfin, le terrain de l'astronomie permet de dénoncer l'astrologie que de nombreuses personnes confondent encore avec une science. Dans notre époque dangereuse, il est de notre devoir de saisir toutes les occasions pour combattre les superstitions et faire raisonner les jeunes. ■

Propos recueillis par Gérard Hatab

(1) Voici quelques exemples :
• Site mondial : www.wyp2005.org
• Société française de physique : <http://sfpp.in2p3.fr>



BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

Commande

- L'Image du monde, des Babyloniens à Newton*, Adapt, 1999, 14,50 €
- L'Image du monde de Newton à Einstein*, Vuibert/Adapt, 2005, 18 €

À envoyer à *Adapt Éditions*, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant (port gratuit) libellé à l'ordre d'ADAPT (port gratuit) ou commande sur le site www.adapt.snes.edu.



APRÈS UNE ANNÉE POLITIQUE D'ESPOIRS ET DE TURBULENCES qui ont secoué la gestion de Gaston Flosse, installé au pouvoir depuis 20 ans, Oscar Temaru vient d'être de nouveau élu président de Polynésie. Le Taui, le « changement », dont parlent tous les Polynésiens dans ces élections, est sensible partout et la jeunesse, qui s'est longtemps désintéressée de la politique vu la faiblesse des enjeux, reprend part au débat.

La Polynésie, terre d'élections

À la demande du SNES et du SNEP Polynésie, la section nationale du SNES a organisé un stage de formation syndicale en janvier 2005 pour les nouveaux élus des personnels enseignants, issus des élections professionnelles de novembre 2004. La tenue de ce stage a coïncidé avec la grève nationale du 20 janvier et, chose inimaginable ici il y a quelques mois encore, les médias locaux ont assuré une couverture exceptionnelle des deux événements (aussi bien les radios que les télévisions ou la presse écrite), campagne électorale oblige. Le SNES et le SNEP ont donc profité de ce contexte pour exprimer largement leurs revendications et pour demander audience à l'administration, à la ministre de l'Éducation en place et aux principaux candidats aux élections partielles. Armelle Merceron, n°2 sur la liste de Gaston Flosse, nous a brièvement reçus en tant que ministre de l'Éducation, le député-maire de Papeete, Michel Buillard nous a reçu le jour de la grève, puis Oscar Temaru et Nicole Bouteau (voir interviews ci-contre).

En matière d'éducation, le « Taui » est en effet le mot qui doit devenir une réalité en Polynésie.

Le premier problème réside dans les relations entre la direction des enseignements secondaires, chapeauté par la ministre de l'Éducation locale, et la FSU. Depuis plusieurs mois, les autorités polynésiennes cherchent à rogner sur le droit de grève des enseignants, fonctionnaires d'État, en exigeant un préavis de grève local pour chaque appel national à la grève. La FSU est donc régulièrement et publiquement accusée de ne pas respecter le statut d'autonomie du pays et d'organiser des grèves illégales. La ministre actuelle cherche également à restreindre le droit à la formation syndicale de chaque enseignant par une interprétation abusive du décret

Excepté dans quelques établissements centraux de Papeete, enseigner en Polynésie revient à manquer de tout pour travailler, des photocopieurs jusqu'aux installations sportives

en vigueur. Quant au paritarisme, les élus ont encore bien du mal à le faire exister tel que nous le concevons : une parité véritable entre l'administration et les élus pour préparer les commissions, un souci de transparence qui ne soit pas que pure façade. Oser exercer ses droits syndicaux en Polynésie écorne rapidement la carte postale du paradis tropical. Surtout, les tenaces chicaneries du ministère local masquent mal l'étendue du retard qu'accuse le pays en matière d'éducation. Excepté dans quelques établissements centraux de Papeete, enseigner en Polynésie revient à manquer de tout pour travailler, des photocopieurs jusqu'aux installations sportives. Plus on s'éloigne de l'île de Tahiti et plus les problèmes sont aigus, certains établissements des îles éloignées accueillant des élèves dans des internats indignes, hors de toute norme d'hygiène et de sécurité, jusqu'à l'absence, par exemple, d'une chambre froide pour conserver les plats de la restauration scolaire. Les sureffectifs, enfin, touchent de nombreux établissements. La principale expli-

cation à cette crise chronique tient évidemment à 20 ans de gestion gouvernementale où le financement de l'éducation a été laissé exclusivement à l'État, sans que le gouvernement local ne mette en œuvre de politique ambitieuse de développement des infrastructures. Aujourd'hui encore, la ministre de l'Éducation se plaint des moyens insuffisants reçus de Paris, mais sans prévoir d'investissement local pour un quelconque programme de rattrapage.

La tâche des enseignants s'en trouve d'autant plus ardue et complexifiée, tandis que certains chefs d'établissements, largement soutenus par l'administration, font preuve d'initiatives avant-gardistes en matière d'organisation des services : remplacements au pied levé imposés aux jeunes collègues et notamment aux stagiaires IUFM (!), bivalence, voire valences multiples exigées des collègues qui exercent dans les établissements les plus isolés. On imagine sans peine les conséquences que le projet de loi Fillon pourrait avoir dans les établissements polynésiens. On imagine mal, en revanche, ce qu'il adviendra de l'éducation offerte aux jeunes de Polynésie si des disciplines comme l'EPS, l'éducation musicale ou la LV2 cessent d'être obligatoires pour tous. La musique, la danse et le sport sont tellement ancrés dans la culture polynésienne que la disparition de ces enseignements ne pourrait être que catastrophique. Quant à la langue tahitienne, elle est actuellement enseignée en seconde langue vivante et l'application de la réforme Fillon serait un recul inacceptable infligé à ce qui est l'expression première et fondamentale de l'identité polynésienne. La FSU demande au contraire que le tahitien puisse être enseigné en LV1 et qu'une véritable filière d'excellence soit développée dans l'enseignement secondaire pour cette langue. ■



ENTRETIENS AVEC OSCAR TEMARU ET NICOLE BOUTEAU

Oscar Temaru, maire de Faa'a depuis 1984, leader historique des indépendantistes polynésiens et ancien président de Polynésie renversé en octobre dernier, nous a reçus dans sa mairie. Il vient d'être réélu président de Polynésie.

Nicole Bouteau, une des leaders des autonomistes polynésiens, troisième force politique en Polynésie, nous a rencontrés à l'occasion de l'un de ses meetings. Ces entretiens ont été réalisés séparément et avant les nouvelles élections.

L'US : À quelques jours des élections partielles, quel est votre état d'esprit ?

Oscar Temaru : Je mets toute mon énergie à faire que les choses changent dans ce pays. Les mêmes personnes dirigent ce pays depuis une trentaine d'années, se sont crues intouchables et se sont permis certains dérapages avec une indéniable complicité de l'État. On a beaucoup laissé faire à cause des essais nucléaires pratiqués ici. Il est regrettable que la manne d'argent qui a afflué en Polynésie n'ait pas été utilisée par les politiques pour asseoir la prospérité et le développement durable du pays. Nous nous battons depuis trente ans contre cette forme de néo-colonialisme. En outre, la loi de février 2004 promulguée par l'État chiraquien est inadmissible.

Nicole Bouteau : On a vu le 23 mai un scénario que personne n'avait imaginé, une sorte de vote sanction qui a libéré la parole et les esprits. Aujourd'hui, la bipolarisation n'est plus aussi évidente et une recomposition du paysage politique est possible autour d'une majorité de raison.

L'US : La FSU est très attachée au respect du statut d'autonomie de la Polynésie tout autant qu'au respect des lois de la République. Or la ministre actuelle de l'Éducation tente de rogner sur le droit de grève des enseignants et sur leur droit à la formation syndicale en accusant notre organisation de ne pas respecter, dans ces actions, le statut d'autonomie, voire de faire des grèves illégales. Que pensez-vous de cette attitude ?

O. T. : Le droit de grève est un droit reconnu dans la Constitution française et doit se pratiquer conformément à la loi. Concernant les fonctionnaires d'État, ni le statut d'autonomie ni même la loi organique de 2004 n'attribuent ces compétences au gouvernement de Polynésie.

N. B. : Malheureusement, cette attitude reflète tout un système, celui du parti Tahoera, où le dialogue, la concertation et la critique constructive apparaissent comme des oppositions à écarter. Nous défendons l'autonomie au service du développement économique et de la démocratie, pas au service d'un système. Le statut de 2004 est un déni de démocratie et les leçons du 23 mai n'ont pas été tirées.

L'US : Certains établissements polynésiens, notamment dans les archipels éloignés, connaissent de graves difficultés matérielles. La FSU a demandé la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour ces établissements où les élèves ne peuvent attendre. Quelles sont vos ambitions pour rattraper le retard des structures éducatives ?

O. T. : Ces problèmes sont liés à une difficulté institutionnelle : à partir des années 1990, les moyens donnés par l'État aux communes pour l'entretien des installations scolaires ou autres n'ont plus été redistribués par le gouvernement de Flosse. Les communes se sont donc retrouvées étranglées financièrement, à moins de faire régulièrement allégeance. Il faut décentraliser au maximum la gestion du territoire car le système actuel ne permet pas de gérer un territoire aussi vaste que l'Europe.

N. B. : Il faut bien sûr que le pays de Polynésie investisse dans la réhabilitation et le développement des établissements scolaires, indispensables pour développer des pôles économiques. Il ne suffit pas de construire ponctuellement, il faut aussi entretenir et penser aux crédits pédagogiques. L'échec scolaire reste une réalité, la dispersion géographique entraîne un déracinement des familles quand il faut partir à Papeete, les internats sont insuffisamment développés ainsi que les emplois de surveillants. Cette situation aggrave la fracture sociale. Il n'y a pas non plus, en Polynésie, de véritable politique de la jeunesse et des sports. Le sport a été uniquement utilisé à des fins électorales : derrière la plupart des associations se trouve un appui politique, et si cet appui vient à disparaître, l'association tombe en sommeil.

L'US : Actuellement, le gouvernement polynésien n'injecte pas lui-même d'argent dans l'éducation, laissant cette responsabilité à l'État. Pensez-vous que, comme le font les départements et les Régions en métropole, le gouvernement polynésien devrait s'engager financièrement dans l'éducation, en particulier pour l'entretien et le développement des établissements ?

O. T. : A Faa'a, nous sommes la seule commune à attribuer des moyens aux écoles, publiques et privées. Les maires doivent prendre leurs responsabilités. Le territoire doit prendre en charge une partie du financement de l'éducation et faire un effort étalé sur le temps, même si on ne peut tout faire tout de suite.

L'US : Le projet de loi d'orientation sur l'éducation de Fillon menace l'existence même de nombreuses disciplines, en particulier l'EPS, les arts plastiques, l'éducation musicale, la technologie et la deuxième langue vivante, par conséquent l'enseignement, entre autres, de la langue tahitienne. Que pensez-vous d'une telle réforme ?

O. T. : Notre langue était interdite à l'école, alors que c'était notre outil de communication, l'âme de notre peuple. Il faut encore améliorer l'enseignement du tahitien. Notre programme propose d'introduire l'enseignement des langues vivantes dès le plus jeune âge, car ces apprentissages sont trop tardifs dans le système actuel. Nous ne comprenons pas pourquoi ce projet de loi prévoit de telles suppressions. On ne peut enfermer l'enfant dans un cadre éducatif aussi restreint, les enfants demandent encore plus que ce qu'on leur donne actuellement. L'école doit s'ouvrir plus encore sur l'extérieur, le lien à la terre et à la mer est fondamental dans la culture polynésienne.

N. B. : Je n'ai pas lu le projet. Nous estimons cependant qu'un certain nombre de disciplines, qui permettent l'épanouissement de la jeunesse, ne sont pas assez développées, comme le sport ou le théâtre. L'enseignement actuel est encore trop théorique et suppose un accompagnement scolaire dans les familles qui défavorise les plus pauvres. Nous défendons entre autres l'idée de développer les internats à caractère social pour que les enfants les plus défavorisés aient en semaine l'encadrement éducatif qu'ils n'ont pas à la maison.

L'US : Pour la FSU, la formation de cadres polynésiens est essentielle pour l'avenir de la Polynésie. Quels sont vos projets pour développer l'enseignement supérieur ?

O. T. : Il faut d'abord pousser nos enfants à aller à l'école. Nous devons atteindre l'objectif d'avoir les cadres nécessaires à ce pays d'ici 7 à 8 ans. Autant que possible, une formation sur place est préférable, car la formation dans les pays voisins pose des problèmes d'équivalence de diplômes. Le plus urgent nous paraît cependant être le nombre important d'enfants polynésiens qui quittent l'école à 14 ou 15 ans sans aucune formation, souvent faute de place dans les lycées professionnels et les CJA (centres de jeunes adolescents). Il y a un gros effort à faire dans ce domaine.

N. B. : Il faut développer la formation, initiale, supérieure ou continue. La jeunesse d'aujourd'hui n'est pas assez outillée pour prendre son destin en main. Il y a 40 ans, les Polynésiens étaient des entrepreneurs, mais ils ont été largement infantilisés.

L'US : La FSU est favorable à l'adoption d'un calendrier scolaire climatique en Polynésie, qui est pour nous une évidence pédagogique. Avez-vous toujours les mêmes positions sur ce sujet ?

O. T. : Nous sommes évidemment favorables à l'adoption de ce calendrier. En outre, il faudrait que les élèves commencent les cours plus tard le matin, car certains enfants se lèvent avant l'aube pour aller en classe et sont trop peu présents chez eux pour profiter de l'éducation que leurs parents doivent aussi leur dispenser. L'éducation parentale est essentielle à notre sens, et en Polynésie il faut encourager les parents à mieux assumer toutes leurs responsabilités éducatives.

N. B. : À titre personnel, je suis complètement d'accord avec cette proposition. Le calendrier climatique ne peut que contribuer au bien-être des enfants à l'école et le décalage de 6 mois qui serait créé avec la rentrée universitaire de métropole est plutôt une bonne occasion de faire un break profitable, pour réfléchir à son orientation ou faire autre chose.

L'US : En Polynésie, les livres sont très chers et beaucoup d'enfants y ont très peu accès, notamment dans les îles éloignées. Quel est votre projet d'amélioration de l'accès à la lecture des jeunes ?

O. T. : Le plus important est de donner le goût de lire aux enfants, dès leur plus jeune âge, et les mères devraient lire avec leurs enfants dès les premières années de la vie. Bien sûr, il y a beaucoup à faire pour la diffusion de la lecture, par le biais des bibliothèques mais aussi des associations.

N. B. : L'une de nos mesures phares est l'exonération sur tous les matériels pédagogiques, dont les tarifs actuels sont prohibitifs. Il n'y a pas de médiathèque en Polynésie, mais un simple centre culturel où les supports sont insuffisants. Il faut favoriser l'accès à la culture par la mise en œuvre de chèques-culture à prix modique pour inciter les jeunes à aller au concert, au théâtre, à acheter des livres ou des CD.

RENCONTRE AVEC THULAS NXESI, président de l'IE (Education International), secrétaire général du SADTU (South African Democratic Teachers Union)

"Un syndicalisme fort est nécessaire"

L'US : *Pouvons-nous en savoir plus sur votre vie et le sens de votre engagement ?*

Thulas Nxesi : Je suis originaire de Cape Town en Afrique du Sud. Mon père était un travailleur migrant et ma mère enseignait à l'école primaire. A cause des lois de l'Apartheid, je n'ai pas pu rester avec mon père car seuls les Blancs pouvaient vivre dans les villes, les Noirs devaient rester dans les campagnes. Ainsi, ma mère a été la personne la plus influente sur moi et notamment mon choix de devenir enseignant. Dans les années 1980, j'ai étudié les sciences sociales à l'Université de Fort Hare, la plus ancienne université d'Afrique du Sud pour les Noirs, celle où avaient étudié Mandela et nombre d'autres leaders du mouvement anti-Apartheid. Déjà dans les années précédentes j'avais pris conscience de la situation politique de mon pays et des conséquences de l'Apartheid, mais durant ces années, j'ai commencé à être actif au sein du mouvement étudiant-radical, à tel point que j'ai été renvoyé à trois reprises de l'Université en raison de mon engagement politique. En 1984, je suis devenu un professeur privé, sans diplôme, et j'ai obtenu mes qualifications à l'Université d'Afrique du Sud. Mais j'ai été renvoyé car considéré comme un professeur radical !



© Thierry Nécoux

d'hui des fonctions politiques importantes, je suis le seul à être demeuré dans le syndicalisme. De plus, j'ai exercé le poste de Vice-président de l'IE en 2001, avant d'en être élu Président en juillet 2004 lors du Congrès de l'IE à Porto Alegre. Par ailleurs, je suis toujours membre du Parti Communiste d'Afrique du Sud, parti allié à l'ANC au pouvoir.

L'US : *Quelles sont les priorités de votre lutte syndicale pour l'éducation dans le monde ?*

T. N. : Je dirais que trois enjeux principaux doivent être considérés comme prioritaires. En premier lieu, nous devons aider les syndicats affiliés à l'IE à construire un mouvement syndical puissant partout dans le monde. On peut certes rêver à tout ce qu'on pourrait faire mais en réalité, sans des syndicats forts, qui servent les intérêts de leurs adhérents, on ne sera pas capables d'agir vraiment. En second lieu, nous devons mener la lutte en faveur des droits syndicaux dans le monde. L'IE doit être le moteur de la lutte en particulier dans les pays où ces droits sont bafoués. C'est ainsi que les mots « solidarité internationale » peuvent prendre tout leur sens : il faut aider les plus faibles parmi nous. Pour ma part, je dois me rendre là où des dangers existent afin d'ap-

porter de l'espoir. Si nous ne le faisons pas, qui le fera ? En troisième lieu, nous devons nous assurer que chaque enfant dans le monde bénéficie d'une éducation publique de qualité. Pour beaucoup de gens sur cette planète, l'éducation est le seul moyen de sortir de la pauvreté. Avec une qualification, un savoir, de l'esprit critique, on aura un meilleur travail, on comprendra mieux les dangers du sida, on aura en fin de compte une meilleure vie. C'est un engagement de l'IE, de mener cette campagne en faveur de l'éducation pour tous afin de lutter contre la pauvreté. Contre le travail et l'exploitation des enfants, contre leur embrigadement dans les guerres, contre toutes les maladies sociales, l'éducation est le seul remède. Mais pour y parvenir, je le répète, un syndicalisme fort est nécessaire.

L'US : *Quel est le sens de votre visite au Congrès du SNES ?*

T. N. : J'ai répondu à votre invitation pour deux raisons.

D'abord, en tant que président de l'IE, je me dois de rencontrer et de mieux comprendre les syndicats affiliés à cette organisation. Je ne peux pas être un président à distance. Ensuite, je dois dire que le SNES a joué un rôle central dans les débats du congrès de l'IE à Porto Alegre en juillet 2004.

J'ai pu constater alors que le SNES était un syndicat qui avait des choses à dire et qui savait se faire entendre. ■

Propos recueillis par Alexis Chabot

L'US : *Quel est votre parcours syndical ?*

T. N. : Quand j'ai commencé à enseigner, une organisation syndicale conservatrice dominait l'éducation. Son credo consistait à séparer les questions de l'éducation et les questions politiques. À l'inverse, nous, jeunes enseignants, considérons qu'on ne résoudrait jamais les problèmes de l'éducation sans s'attaquer aux enjeux politiques. C'est pourquoi nous avons créé notre propre organisation. Mais vous devez savoir que les syndicats eux-mêmes étaient organisés selon des critères raciaux : il y avait des syndicats pour les travailleurs blancs, les travailleurs noirs, etc. Nous avons donc engagé un processus d'unification de l'ensemble des organisations syndicales de l'éducation, qui a abouti en 1990 à la création du SADTU, organisation démocratique, non raciale et non sexiste. De 1990 à 1995, j'ai exercé la fonction de Secrétaire général adjoint du SADTU. Puis j'ai été élu Secrétaire général du SADTU, poste que j'occupe donc depuis dix ans maintenant. Beaucoup de leaders syndicaux de la première époque occupent aujourd'hui des fonctions politiques importantes, je suis le seul à être demeuré dans le syndicalisme.

ENTRETIEN AVEC ANGELA WIJESINGHE, présidente de l'ACUT (All Ceylan Union of Teachers), membre du comité régional Asie-Pacifique de l'Internationale de l'éducation.

"Agir sur le long terme"

L'US : *Comment caractériser la situation de l'école au Sri Lanka ?*

Angela Wijesinghe : Il faut savoir que l'éducation a toujours eu une grande importance historique au Sri Lanka, et cela bien avant la colonisation. Toute l'école publique y est gratuite et la scolarité obligatoire va jusqu'à 14 ans. (Nous nous battons pour qu'elle soit portée à 16 ans.) Le taux d'alphabétisation y est supérieur à 90 % et il



© Thierry Nécoux

n'y a pas de discrimination envers les filles comme dans de nombreux autres pays d'Asie.

L'US : *Votre organisation syndicale des enseignants de quels secteurs de l'éducation ?*

A. W. : Principalement des enseignants des écoles privées car c'est un secteur qui malheureusement se développe fortement au Sri Lanka à l'heure actuelle et c'est là où la défense des



droits élémentaires est la plus difficile car il n'y a pas de sécurité de l'emploi.

L'US : Comment expliquez-vous ce développement des écoles privées ?

A. W. : Les organismes internationaux (FMI...) comme ailleurs dans le tiers-monde poussent les États à se délester des dépenses d'éducation. Chez nous, le processus concerne principalement l'enseignement supérieur. Des écoles internationales principalement américaines et australiennes créent des filiales locales chez nous. Tout

cela se développe au nom du droit individuel à un enseignement de qualité et du droit des parents de choisir l'école de leurs enfants.

L'US : Avec quelles conséquences ?

A. W. : C'est l'enclenchement d'un cercle vicieux. Meilleures conditions de travail dans ces universités d'élite qui accueillent les enfants des couches favorisées. D'où fuite des écoles publiques touchées par une diminution des moyens et risque de diplômés dévalorisés et de chômage pour les étudiants des universités publiques.

Empêcher ce processus est une bataille essentielle car sinon il y a un risque d'aller vers des tensions sociales pouvant déboucher sur une nouvelle révolte sanglante.

L'US : Quelles conséquences a eu le tsunami ?

A. W. : 176 écoles détruites, des milliers d'enfants morts, 200 enseignants au moins tués, 1 000 orphelins... Pour l'instant, les enfants ont été répartis dans les autres écoles, il s'y sont donc en surnombre. Les cinq syndicats d'enseignants du Sri Lanka ont créé un comité avec deux objectifs prioritaires : la reconstruction de 14 écoles avec l'aide d'Oxfam des Pays-Bas et la formation d'enseignants capables d'une prise en charge psychologique des enfants traumatisés en liaison avec les syndicats japonais.

L'US : Quelle aide attendez-vous du SNES ?

A. W. : Nos contacts ont débouché rapidement sur un projet concret. Il s'agit de reconstruire les bibliothèques de 6 écoles réparties sur toute l'île. Son coût est évalué à 26 000 euros (mobilier, livres, ordinateurs). Mais notre idée commune est de ne pas s'arrêter là, d'agir sur le long terme en créant des échanges, des jumelages entre établissements français et sri lankais. Je suis sûre que cet appel sera entendu. Nous vous remercions beaucoup pour votre aide. ■

Propos recueillis par Serge Chatelain

SAMEDI 14 MAI

Journée européenne de l'éducation

Au Forum social européen de Londres, diverses organisations syndicales et associations se sont concertées pour préparer une journée européenne d'action dans l'éducation. Le réseau du monde éducatif est quasiment le seul qui fonctionne aussi en dehors des forums. Un appel a été collectivement élaboré sur le thème « L'éducation n'est pas à vendre ». Il est traduit en six langues : français, anglais, espagnol, italien, allemand et grec. À ce jour une quarantaine d'organisations appartenant à huit pays différents et acceptant le principe du pluralisme, souscrivent à cet appel. Chaque pays choisit au cours de la semaine du 9 au 15 mai la journée qui lui convient. Des intervenants européens viendront débattre avec leurs homologues des moyens de lutter « contre la subordination de l'Éducation aux besoins du marché, contre la précarisation des personnels travaillant à l'École, contre l'appauvrissement et la dilution des programmes qui privent la majorité du plein accès à la culture ». Au niveau européen un logo et un poster sont élaborés, et une conférence de presse annoncera l'événement. Au niveau français,

“L'éducation n'est pas à vendre”

il sera décliné sous la forme des **6 heures pour l'éducation**, le samedi 14 mai de 14 h 30 à 20 h 30 à l'annexe Cuvier de Jus-sieu. Y participent la FSU (SNES, SNEP, SNESup., SNUIPP), la FERC-CGT, l'UNEF, ATTAC, la Ligue de l'Enseignement, les CEMEA, le GFEN, l'ICEM Pédagogie Freinet, etc. (cette liste est évidemment ouverte). Débats, animations et buffet se succéderont. Trois ateliers se tiendront d'abord sur les politiques européennes en matière d'éducation (stratégie de Lisbonne, AGCS, multiculturalisme, politique éducative européenne et contenus d'enseignement). Suivra une plénière sur le droit à l'éducation, consacrée à des propositions alternatives. Nous attendons 500 personnes. Nous pouvons faire de cette initiative un moment d'échange constructif au niveau national entre organisations et associations très diverses. Cette journée sera également l'occasion d'établir les liens entre réforme Fillon et politiques européennes, de faire connaître aux autres pays européens quelles formes spécifiques revêt l'attaque contre les services publics en France et de mutualiser nos expériences.



Ainsi se construit progressivement une société civile européenne dont les initiatives peuvent aider à l'émergence d'une autre Europe, en complémentarité avec les actions lancées dans le cadre des structures syndicales européennes déjà existantes. Le SNES s'emploie à accroître la présence syndicale dans les différentes formes d'organisations qui gravitent autour des Forums sociaux, comme il s'emploie corrélativement à porter au sein du Comité syndical européen de l'Éducation (CSEE, dont il a la vice-présidence) l'exigence d'un syndicalisme actif de transformation sociale. Les deux champs d'action et de proposition sont complémentaires face aux attaques sans précédent contre les droits des travailleurs et les services publics : le retrait (temporaire) de la directive Bolkestein est un des résultats de leur synergie. ■

Dominique Giannotti
dominique.giannotti@snes.edu

A LIRE

Revue des revues

LA FEMELLE DU REQUIN



N° 24, printemps 2005. Cette revue fête ses 10 ans. Une revue littéraire, qui a besoin du soutien de tous ses lecteurs. Dans ce numéro, un grand entretien avec François Maspero, qui traduit et présente une nouvelle de Ena

Lucia Portela, auteure cubaine.
• <http://lafemelledurequin.free.fr>

Notre sélection

► ANNIVERSAIRE



1905 est une grande année. Prélégomènes de la révolution russe avec constitution des premiers soviets, elle voit aussi la naissance de la loi de la séparation des Églises et de l'État. Non seu-

lement une grande première dans l'histoire des relations entre l'État et l'Église catholique en France, mais aussi une originalité qui sera peu copiée. Il fallait faire cette histoire en reprenant des textes de l'époque de même que les lois et décrets publiés. L'institut de recherches et d'études de la Libre Pensée vient de lui consacrer une étude. Vitale et nécessaire. Au moment où Sarkozy propose de la remettre en cause, de même que l'article 52 du projet de traité constitutionnel européen.
• *1905! La loi de séparation des Églises et de l'État*, J.-M. Schiappa (coordination), 642 p., Syllepse.

► NOTRE HISTOIRE



L'histoire des premiers temps du syndicalisme enseignant est *terra incognita*. Les études manquent, les sources ne sont pas fiables. René Mouriaux le notait déjà en un « Que Sais-Je ? ». Le travail de

Loïc Le Bars comble donc un vide. Pas totalement. Des zones d'ombres subsistent. Mais ce livre-là servira sans nul doute de références. D'autant que certains débats d'alors sont encore les débats d'aujourd'hui, sur la Fédération d'industrie, sur les formes de l'unification syndicale, sur les tendances, sur la démocratie, la rotation des mandats... Pour réaliser cette histoire, les Instituts de Recherches de la FSU et de l'UNSA ont dû unir leurs efforts et leurs documents. On peut espérer que, pour la suite, ce travail de mémoire intersyndical s'élargira, 1935 marquant la réunification syndicale des deux branches de la CGT séparées par la révolution russe, la Fédération de l'Enseignement devient une branche de la CGT...

N. B.
• *La Fédération Unitaire de l'Enseignement (1919-1935)*, Loïc Le Bars, Syllepse, 556 p., 35 euros.

CONSTRUIRE UNE THÉORIE DE L'ESTHÉTIQUE ?

L'oralité, fondement esthétique

Le philosophe Theodor Adorno a voulu, sa vie durant, jeter les bases d'une théorie de l'esthétique pouvant compléter en la contredisant celle de Hegel. Ce projet n'a jamais abouti. Le jazz occupe une place centrale et paradoxale. Il veut convaincre que cette forme musicale est l'expression achevée de la fétichisation de l'art, de sa réification, de sa transformation en marchandise. Ce n'est pas une erreur chez lui, mais une volonté consciente. À son ami Walter Benjamin, il écrira, aux débuts des années 30, qu'il a « réglé son compte au jazz ». Benjamin est plus conscient de la situation de l'art au temps de la technique qui permet sa reproduction à l'identique et à l'infini. Elle lui fait perdre son « aura ». Que le jazz sauvegarde malgré les méthodes de reproduction sonore. Bizarrie des arts de notre temps dont le jazz est l'emblème. Comment oublier qu'il est la musique du xx^e siècle ?

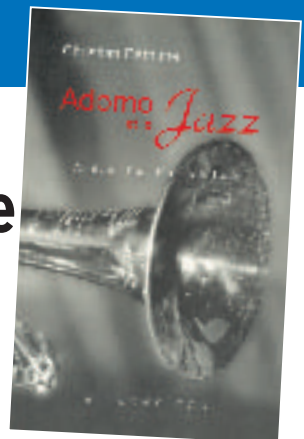
Est-ce une méconnaissance de sa part comme le note son biographe Stefan Müller-Doohm ? Non, démontre Christian Béthune, grand lecteur du philosophe. Adorno rejette le jazz, musique de l'instant qui se transmet non par l'écrit – la partition ne réussit pas à indiquer l'essence de cette musique se

confondant avec son existence – mais par l'oral. Le swing, indéfinissable, rythme du sang résiste au papier à musique. Son apprentissage ne peut se réaliser que par l'écoute.

En tant que tel, le disque se trouve ainsi pourvu de deux existences. L'une de marchandise, c'est indéniable, l'autre de transmission d'un patrimoine culturel absolument nécessaire à la formation de nouveaux musiciens, et de nouveaux génies. Béthune met à jour le refus de l'oralité comme modalité de la culture par Adorno, privilégiant, tout comme Hegel, l'écrit. Pourtant, s'il avait ouvert les oreilles – son cœur peut-être – il aurait découvert que le jazz répondait à toutes ses aspirations et à ses débuts de définition de l'œuvre d'art. Une occasion perdue. Christian Béthune jette ici les prélogomènes de ce qui pourrait devenir une nouvelle esthétique. Celle de notre temps. ■

Nicolas Bénéès

• *Adorno et le jazz, analyse d'un déni esthétique*, Christian Béthune, Klincksieck.



► CONSTRUIRE L'ALTERNATIVE SOCIALE ?

Thomas Coutrot est « économiste du travail ». Curieuse discipline supposant de mêler la sociologie et l'économie pour analyser les formes de l'organisation du travail. Il est bien placé pour critiquer – justement – l'assimilation rapide de certains sociologues (Alain Caillé en particulier) entre économistes et défenseurs du marché. L'économie est nécessaire pour analyser les régimes de production, les crises et les possibilités de définir d'autres politiques économiques. C'est un instrument nécessaire. Il est ainsi loisible de démontrer l'intensification du travail existant dans les entreprises et la volonté des capitalistes de vouloir à tout prix augmenter la part du profit dans la valeur ajoutée pour conduire les restructurations comme pour faire face à la concurrence. Pour ce faire, et la déréglementation actuelle le leur permet, elles n'hésitent pas à bafouer tous les droits démocratiques dans l'entreprise, comme au dehors. L'auteur fait de la démocratie interne aux entreprises un des axes d'un programme de transformation sociale. À débattre. **N. B.**
• *Démocratie contre capitalisme*, Thomas Coutrot, La Dispute, 236 p., 20 euros ; *Dépenser l'économique. Contre le fatalisme*, Alain Caillé, La Découverte/Mauss, 246 p., 23 euros.



► L'INVENTION DU CHÔMAGE

Ce petit livre est à mettre rapidement entre toutes les mains. Il permettra d'éviter beaucoup d'erreurs. Il rejoint certaines des analyses de T. Coutrot

sur les formes d'organisation du travail. E. Pierru centre son étude sur l'environnement idéologique et ses conséquences. La notion de chômeur a évolué. Avec le keynésianisme et sa théorie de « chômage frictionnel », le chômage représente un agrégat comptable. On compte le nombre de ceux et celles sans emploi, qualité provisoire, ils et elles sont d'abord salarié(e)s. Avec le libéralisme, le chômage devient une catégorie sociale en tant que telle, en elle-même et non plus par rapport à l'emploi, au salariat. Les chômeurs ne sont pas identiques. Certains ont été cadres, d'autres smicards... Ils ont une histoire de salariés et leur objectif est de le redevenir. Ce qui conteste le libéralisme qui n'a plus le plein emploi en ligne de mire. Salulaire.

• *Guerre aux chômeurs ou guerre au chômage*, Emmanuel Pierru, Éditions du croquant, 223 p., 12 euros.

► QUI SOMMES-NOUS ?

Folio vient de rééditer deux ouvrages complémentaires du même auteur. Deux interrogations. Qu'est-ce qu'un Français ? Comment définir l'étranger ? Il effectue une plongée dans l'histoire politique. La nationalité française a une histoire. On cite toujours la révolution ou même la Commune de Paris où la notion même d'étranger – et donc de Français – n'existe pas. Il suffit d'être là. Définition évolutive entre le droit du sol et le droit du sang. Absolument nécessaire pour



revoir tous les stéréotypes et en même temps se rendre compte de la place fondamentale de l'École.

• *Qu'est-ce qu'un Français ? La France et ses étrangers*, Patrick Weil, Folio/Histoire.

► SORTIR DU SILENCE

Moustapha Barghouti est passé comme un météore dans l'actualité récente. Il s'est présenté, au moment des élections palestiniennes, contre Mahmoud Abbas comme candidat de la « Nouvelle Initiative palestinienne », groupement qu'il a fondé avec Edward Saïd avant sa disparition. Il explique ses projets à Eric Hazan dans une série d'entretiens. Un livre nécessaire pour comprendre la Palestine d'aujourd'hui et ne pas se contenter d'un seul point de vue.

• *Rester sur la montagne*, entretiens sur la Palestine avec Eric Hazan, La Fabrique éditions, 96 p., 12 euros.

► INTERROGATIONS VITALES

David Khayat et Antoine Spire étaient responsables de tables rondes réunissant des journalistes pour interroger, s'interroger sur à la fois le traitement du conflit israélo-palestinien et l'antisémitisme. Confrontations riches surtout d'interrogations sur le travail de journalistes, sur les appréciations des protagonistes, sur les prérequis... À la fin, des témoignages de journalistes israéliens viennent rendre ce débat plus complexe encore. **N. B.**

• *France-Israël, les médias en question*, Le bord de l'eau éditions, 139 p., 15 euros.



Notre sélection

► ISLAM ET ISLAM



Meddeb est professeur de littérature comparée. Avec ce petit livre, il vise à un double objectif. Faire connaître la culture de l'Islam, culture qui a donné naissance à notre philosophie, à nos mathématiques...

et lutter contre tous les intégrismes et les terrorismes. C'est un livre chaleureux, drôle et grave comme il convient. Une lecture vivifiante.

• *La maladie de l'Islam*, Abdelwahab Meddeb, Seuil/Points.

► QU'EST CE QUE L'ART CONTEMPORAIN ?



Jean-Luc Chalumeau se propose de répondre à cette question en en posant 50 autres. Autant dire que le mystère reste entier. Cette lecture nous rend pourtant plus intelligent qu'avant. Elle permet de se poser de nouvelles questions. Sur la place de l'art dans notre société, sur ses rapports avec la marchandise par exemple. Confusion est le maître mot pour cet « art occidental » qui ne connaît pas vraiment les autres cultures. Personne ne voit de quelle manière il serait possible de définir un art du 21^e siècle. Ce livre aide à la réflexion. C'est l'essentiel. Un lexique permet de suivre un autre chemin que celui de l'auteur.

• *Histoire de l'art contemporain*, Jean-Luc Chalumeau, Klincksieck, 192 p., 12 euros.

► UN PREMIER ROMAN



Frédéric Barbe a écrit une sorte de fable, sur l'Algérie d'aujourd'hui et plus généralement sur le travail de mémoire. Comment retrouver ses morts ? Comment faire le travail de deuil ? Est-il permis ? La réponse des autorités est clairement non. Sinon, c'est la porte ouverte à toutes les critiques, à toutes les révoltes. La place essentielle des femmes, de leurs droits fait partie intégrante de ce conte moderne. Triste et angoissant. Superbe.

• *La Madone algérienne*, F. Barbe, L'escarbille.

► LA CHINE D'AUJOURD'HUI



Mo Yan - dont nous avons déjà parlé dans cette rubrique - fait partie des écrivains importants de la Chine de ce 21^e siècle. Dans cette nouvelle - plus qu'un roman - il raconte les tribulations au pays du marché capitaliste d'un ouvrier licencié à un an de la retraite et qui se sert de la libéralisation de l'économie pour ouvrir une sorte d'hôtel en plein air permettant aux couple illégitimes de faire l'amour. Tribulations qui incluent des problèmes avec les autorités... Forcément. Un témoignage.

N. B.

• *Le maître a de plus en plus d'humour*, Mo Yan, Seuil, 11 euros.

Polars

► RETOUR AUX SOURCES

L'avenir du « polar » interroge. Francis Lacassin, grand spécialiste du roman policier - ce qui n'est pas tout à fait la

HISTOIRES DES ÉTATS-UNIS

La face cachée

Walter Mosley s'est décidé, en hommage à son père et à toutes les luttes pour les droits civiques qui se sont succédées aux États-Unis dans ces années 1950 et 60, de dresser le portrait, avec son histoire et ses histoires, du ghetto de Watts, ghetto noir de Los Angeles. Un son de jazz et de blues est né là. Charles Mingus, pour ne pas parler que de lui, en est originaire. Le guide qu'il nous offre est une sorte de détective privé - qui tient beaucoup de Philip Marlowe, il faut bien le dire -, Easy Rawlins dont nous suivons la vie et les enquêtes. À l'entrée de ce roman, il a dépassé 45 ans. Son nom est l'objet d'une plaisanterie répétée. Il s'écrit sans « g » que les Africains-Américains ne prononcent pas ! Nous sommes arrivés dans ce dernier opus en 1965, au moment des émeutes raciales qui transformeront durablement le paysage sociologique et psychologique de cette Amérique. Une jeune femme est assassinée. Pourquoi ? Qu'est-ce qu'un cadavre de plus ? Mais cette découverte ravive des souvenirs anciens, d'une autre enquête, d'un autre monde. Avouons-le tout de go. L'intrigue ne brille pas par son originalité. Le sujet des Noirs passant la ligne - se faisant passer pour Blanc - a été plusieurs fois traité et maltraité. Mosley s'en est même déjà servi... Comme s'il éprouvait le besoin de faire une sorte de retour en arrière au moment où il fait plonger son monde dans une nouvelle donne. Une façon aussi de nous faire partager sa vision du ghetto, une sorte d'histoire en négatif - au sens photographique du terme - des États-Unis et de Los Angeles. Un pendant nécessaire à Michael Connelly. ■

• *Little Scarlet*, Walter Mosley, Seuil/policiers, 18 euros.

même chose - nous invite à nous pencher sur son passé, à commencer par... Voltaire. Le véritable précurseur, le poète Edgar Allan Poe avec *le Double Assassinat de la rue Morgue*, avec ce qu'il faut de mystère pour tenir le lecteur en haleine, inspiré, selon ses propres dires, par les mémoires de Vidocq. Parmi les incunables, deux auteurs français Henri Cauvain, précurseur de Conan Doyle et Catulle Mendès, poète officiel de cette fin du 19^e, choyé, reconnu et aujourd'hui totalement oublié, capable aussi de briller dans cette discipline. Bref, de quoi se découvrir historien du genre. Lacassin se livre à son exercice favori, en prime, une chronologie à commencer par... le juge Ti. Dont les enquêtes, celle-là sous la plume de Robert Van Gulik, continuent d'être rééditées par La Découverte.

• *Premières enquêtes, Un siècle de romans policiers*, Omnibus, 928 p. ; *Les nouvelles aventures du Juge Ti* tome III, Robert Van Gulik, Pulp Fictions/La Découverte, 765 p.

► LE POLAR RUSSO/UKRAINIEN

Andrei Kourkov est un cas. Il est né à Saint-Petersbourg et vit à Kiev. Sa vie doit être désormais un enfer. Il la racontera n'en doutons pas. Il a forgé un double personnage - on ne peut pas parler ici de détective privé -, Victor, sorte de journaliste spécialisé (voir *Le Pingouin*) dans la rubrique nécrologique et Micha, son pingouin, récupéré au zoo de Kiev. Dans la première partie de leurs aventures, Victor a dû mourir - en fait partir pour l'Antarctique - et a été séparé de son compagnon. Qu'il veut retrouver. Il le cherchera jusqu'en



Tchéchénie lui permettant de côtoyer la guerre, plus le monde interlope de la politique lié à celui des mafias et des gangs. Il évolue comme une pierre qui roule, sans amasser de mousse, sans être éclaboussé par toute cette corruption. Le ton est à la fois sérieux et drolatique. Une sorte de renouvellement de ce genre du roman noir. Cet individu, ballotté qui veut quand même conduire sa vie, permet de rendre compte des modes de fonctionnement de ces sociétés, l'Ukrainienne comme la Russe. Une grande réussite.

• *Les pingouins n'ont jamais froid*, Andrei Kourkov, Points/Seuil.

► UN CAPITAINE DÉTECTIVE

La Grande Armée de Napoléon est en route vers Moscou pour faire plier le Tsar Alexandre. Sur le chemin, des assassinats de femmes, d'un colonel. Le capitaine Margont est chargé de l'enquête. Qui passe par la description de son avancée, des réactions des populations qui veulent croire - les Polonais surtout - que l'Empereur sera capable de leur construire une nation et un État. Ces espoirs seront vains. La conquête elle-même s'enlisera dans la neige et dans le froid. L'intrigue est ici réduite à un fil conducteur. La deuxième nous fait remonter le temps de 1812 à 1809, de la Russie à l'Autriche, pour un véritable roman policier où les personnages ont une véritable profondeur psychologique. **N. B.**



• *Les proies de l'officier et Chasse au loup*, Armand Cabasson, 10/18.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► CULTURE GÉNÉRALE ?

Comme son nom l'indique, la culture générale demande à être définie. Son champ est immense. Alexis Chabot a voulu en proposer une sorte de lecture. Pour aborder à la fois les questions fondamentales, la quintessence de notre humanité, pour traiter ensuite des questions contemporaines et terminer par de curieux chemins de traverse. Une façon d'arpenter les grands auteurs qu'ils soient écrivains, sociologues, philosophes, économistes...

• *Cours particulier de culture générale*, Alexis Chabot, Ellipses, 518 p.

► RETOUR DES CIEUX

Ce « roman » - récit poétique conviendrait mieux - peut se lire comme un cri. Un cri silencieux. Un de ceux qui font mal. Devant un monde devenu fou à force de rationalité libérale, à force d'éclatements. Les Dieux - oui, le pluriel, ils sont aussi différents que nous les sommes - pleurent. Non pas sur notre sort, mais sur celui qui se construit loin de toute référence à l'humanité.

• *Les larmes des Dieux*, Marc Oliuéri, Editions Aleph, 83 p.

► L'EPS DANS LA GUERRE D'ALGÉRIE

On pourrait s'interroger, pourquoi les seuls profs d'éducation physique ? Les autres ont-ils été absents de cette guerre d'Algérie, dernière guerre coloniale à l'ancienne ? Tel que, ces témoignages livrent une des faces cachées de cette histoire longtemps occultée, la manière dont ces jeunes gens ont vécu cette période. Ils permettent de jeter les bases d'une histoire plus complète.

• *À l'épreuve de la guerre d'Algérie. Des profs d'EPS témoignent*, Institut de Recherches de la FSU, Centre EPS et société, Nouveaux Regards/Syllepse, 242 p.

► TOUR DE BABEL

Quelle lecture peut-on faire de « Cavalerie rouge » d'Isaac Babel ? Quel rapport avec la réalité ? Comment expliquer ses déboires ? Une sorte de biographie de l'écrivain pour donner envie de le relire - de le lire peut-être... C'est le sous-titre, « Invitation à la lecture »... Mission accomplie.

• *Cavalerie rouge d'Isaac Babel*, Laurent Fabien, EPU, peut se commander chez l'auteur, laurent.fabien@neuf.fr

► RETOUR SUR L'URSS

Le major Piotr Ilitch Betine conte sa vision du monde et de l'histoire, en même temps que ses révoltes et ses passions. Il dresse une sorte de tableau de l'URSS dans laquelle il faut pouvoir survivre, surtout lorsque les valeurs sont bafouées. Deux parties partagent ce livre, une première rédigée en 1972 est un récit autobiographique, la deuxième est composée de pages rescapées d'un journal intime tenu entre le 13 décembre 1937 et le 31 décembre 1944. Une façon de commencer une sorte de bilan du 20^e siècle.

• *Mémoires secrets du major Piotr Ilitch Betine, officier supérieur de l'armée soviétique*, texte établi par Vladimir Biaggi, traduit du russe et annoté par François Vachez, 391 p., Aléas.

► REGARDS SUR L'ÉCOLE

L'orientation scolaire et professionnelle est au centre des réformes libérales de marchandisation de la formation. Le gouvernement veut transformer les CO-Psy en agents au service des recruteurs patronaux pour adapter la formation aux besoins à court terme des chefs d'entreprises locaux. Francis Vergne en fait ici l'analyse en rappelant les contextes de l'orientation, en traçant les problématiques et en faisant quelques propositions qu'il offre à la discussion.

• *L'avenir n'est pas à vendre*, Francis Vergne, Nouveaux Regards/Syllepse, 193 p.



CHERCHER LE PASSAGE

Révoltes de femmes

Les 8 et 9 avril s'est tenu à Paris un beau colloque intitulé « Ensemble dans le présent », axé sur une programmation de films israéliens et palestiniens. À cette occasion il semblait important de revenir sur ces films qui permettent de « trouver le passage », comme l'écrit le psychanalyste Daniel Sibony lors d'une discussion avec Raphaël Nadjari (*Le Monde* du 15.03.05).

Citation n'est pas raison



Les auteurs réunis ici balaisent l'ensemble des arts pour interpréter les emprunts et citations. La reproduction permise par les techniques fait perdre à l'œuvre d'art son « aura » pour citer Benjamin, sauf pour le jazz... Le cinéma, lui aussi, utilise le

large champ de la citation, comme Lubitsch dans *To Be Or Not To Be* qu'analyse Jacqueline Nacache. Une autre façon de voir. Rien sur l'entendre, dommage... Au programme de l'agrégation.

• *Emprunts et citations dans le champ artistique*, coordonné par Pierre Beylot, l'Harmattan, 202 p.

Le réalisateur d'*Avanim* met en scène une femme israélienne, Michale, dont la vie se disloque sous le double effet de la violence familiale et sociale. L'amant qu'elle rencontre furtivement meurt dans un attentat ; le deuil devient impossible pour une femme qui se cherche, entre une famille et une commu-

nauté qui ne tolèrent sa liberté que pour mieux lui assigner des limites. Le cinéma israélien montre depuis quelques années, qu'il peut désormais assumer le drame intimiste, au nœud du public et du privé. Pour une cinématographie qui s'invente encore. Un signe de maturité !

Plus joyeux mais non moins grave, *La fiancée syrienne* est réalisé par Eran Riklis qui vit à Tel-Aviv mais se veut « cinéaste du monde ». Mona, une jeune femme druze du Golan occupé par Israël depuis 1967 (occupation non reconnue par la Syrie), doit épouser un acteur syrien ; pour cela il suffit de passer une frontière, mais d'intraitables bureaucrates la rendent infranchissable, tandis qu'autour du no man's land s'agitent d'impuissants médiateurs. Les femmes, avec leur courage, leur entêtement à vivre et à résister, sont au cœur de cette tragédie comédie familiale et territoriale.

À l'écriture sobre de ces deux films s'oppose le ton épique de la fresque franco-israélienne *Va, vis, et deviens*, signée par Radu Mihaileanu. La critique s'embarrasse devant un film qui soulève l'enthousiasme du public (applaudissements aux séances les plus pleines, prix du public à Berlin) en utilisant frontalement les codes du mélodrame : croi-

sement de l'histoire collective et de la destinée individuelle, à travers l'histoire d'un jeune Africain entraîné dans l'exode des Falachas vers Israël en 1984 ; pittoresque concerté des personnages, nappage musical omniprésent, morceaux de bravoure, couleurs tranchées des grands sentiments. On en sort en larmes, mais le tearjerker opère pour la bonne cause, car Mihaileanu plaide l'entente, le partage et la paix. L'émotion peut-elle casser les murs ? À voir : le mélodrame tend à irrealiser le fond le plus politique, et à démobiliser la conscience au profit des élans du cœur. Mais s'il endort certains spectateurs, il en éveillera d'autres, et la confiance qu'on place dans le cinéma n'est jamais perdue. ■

Jacqueline Nacache

• *Avanim* de Raphaël Nadjari, *La fiancée syrienne* d'Eran Riklis, *Va, vis, et deviens* de Radu Mihaileanu.



Le jazz se lève à l'ouest

Les festivals de jazz – désormais une institution – ont élargi leur champ dans le temps et dans l'espace. Les deux plus importants, l'*Europa djaz festival* et *Jazz sous les pommiers*. Le premier a déjà commencé et se terminera le 1^{er} mai, le second ouvrira ses portes le 30 avril. Pas de quoi chômer !

L'Europa, parti du Mans irradiera tout l'Ouest, en passant par Alençon et Rennes. Une sorte de tour de force, de performance – bien dans l'air de notre temps – 83 concerts, 35 scènes et 28 villes pour entendre, découvrir, s'émerveiller, rejeter, s'ennuyer – eh oui ça arrive

aussi –, pester contre les copies conformes et même prendre part à l'improvisation. Cette année, c'est une femme – un clin d'œil aux luttes et mobilisations pour leurs droits ? – qui sera l'invitée principale, Joëlle Léandre, bassiste adepte de toutes les rencontres, de toutes les aventures musicales. Elle présentera six projets différents, avec William Parker d'abord, bassiste, chanteur de la scène



Joëlle Léandre, dans tous ses éléments

newyorkaise actuelle, Irene Schweizer, Maggie Nichols, Lauren Newton pour en citer quelques-unes participeront aussi de la fête, représentant toutes les nationalités, toutes les cultures, façon d'indiquer une des voies d'altermondialisme culturel. Des groupes viendront pour la première fois en France, manière aussi d'ouvrir ses oreilles pour appréhender autrement notre monde.

À Coutances du 30 avril au 7 mai l'invité sera triste. Nous aussi. Les organisateurs avaient eu l'idée, juste – ce n'était pas la première fois –, de rendre grâce à un label indépendant de jazz, Sketch. Il vient de faire faillite. Le festival pourrait, peut être, lui donner un nouvel élan. Il faut le souhaiter. D'autant qu'il avait enregistré de grands pianistes français à commencer par Stephan Oliva et Edouard Ferlet tous les deux présents à ce festival. Tout comme Marc Copland qui, à 50 ans, s'affirme comme un pianiste incontournable.

Louis Winsberg, en résidence, nous fera participer à une création cependant que le saxophoniste ténor le plus intelligent, David Murray, désormais installé en France, nous réglera d'un cocktail de toutes les musiques



qu'il aime. Il décoiffe. Son dernier album, « Creole Project » avec son Gwotet – le nom de son ensemble – est à écouter de toute urgence (Justin' Time/Harmonia Mundi). Pour le reste, comme d'habitude une soirée blues, une autre jazz vocal avec

Stacey Kent – une fraîcheur dont on avait perdu le goût –, une place aux musiques dites parentes en particulier Gilad Zisman, israélien exilé en Grande-Bretagne rendant hommage aux musiques de la Palestine. Un grand moment en perspective. Comme dans tous les festivals, des découvertes, mais aussi – c'est la mode mais elle est sympathique – les fanfares pour animer les rues de la petite ville de la Manche transformée pour cette occasion en rendez-vous mondial... ■

Nicolas Bénéès

• *Europa Jazz*, Le Mans Jazz Festival, europa@noos.fr tél. : 02 43 23 78 79.
Jazz sous les Pommiers, Coutances, jslp@jazzsouslespommiers.com tél. : 02 33 76 78 50.

Découverte

Le deuxième disque d'un saxophoniste alto et soprano en train de se forger sa propre esthétique. S'il poursuit dans cette voie, il pourrait surprendre. Tel que, avec son pianiste Nico Morelli, il fonce dans le soleil.

• *Derrière le soleil*, Sylvain Del Campo Quartette, autoproduction, www.laprod.net



ENTRETIEN AVEC ALAIN RECOING, ancien assistant de Gaston Baty et collaborateur d'Antoine Vitez, dirige, dans le 20^e arrondissement, Square des Cardeurs, un des rares lieux consacré à l'identité du spectacle de marionnettes : « Le théâtre aux mains nues »

Aimez-vous les marionnettes ?

L'US : Quelle est la situation de la marionnette en 2005 en France ?

Alain Recoing : Il y a actuellement en France quelque chose comme 630 compagnies repérées mais si le cirque ou le théâtre de rue sont reconnus, la marionnette a du mal à retrouver la place qu'elle avait acquise après la seconde guerre mondiale. Jack Lang avait un projet pour la réhabiliter mais le dossier n'a jamais vu le jour.

La marionnette souffre du fait que, dans l'esprit du public, elle reste destinée aux enfants et cela, même si beaucoup de metteurs en scène l'ont intégrée dans leurs spectacles – Brook, Mnouchkine, Lavaudant ou Adrien –, et si on lui constate un développement à la télévision, ne serait-ce qu'avec les Guignols.

Les spectacles de marionnettes regroupent entre 4 et 6 millions de spectateurs par an et emploient 3000 personnes. Une UV marionnettes a été créée à Paris III Sorbonne nouvelle ou à St-Denis. Elle est enseignée aux élèves du Théâtre national de Strasbourg. Une session de formation existe dans le cadre des IUUFM à Arras.

U.S. Comment fonctionne « Le théâtre aux mains nues » ?

A.R. Les créations personnelles sont rares par manque de moyens. Nous consacrons l'essentiel de notre activité à la formation de l'acteur marionnettiste. D'octobre à juin des stages intensifs préparent des étudiants au concours d'entrée à l'école de Charleville-Mézières. Nous menons une politique de quartier en proposant des ateliers pour enfants le mercredi. Les classes APAC ont disparu. Il reste les ateliers bleus hors temps scolaire labellisés par la Ville de Paris. Les problèmes sociaux et économiques du quartier nous obligent à pratiquer des tarifs bas. « Le théâtre aux mains nues » est considéré comme une salle d'Art et essai et de soutien à la création contemporaine du théâtre de marionnettes.

U.S. : De qui est constituée l'équipe du théâtre et quels sont vos moyens de fonctionnement ?

A.R. On dispose de deux postes administratifs dans le cadre des emplois jeunes. Mais en 2006, ils ne seront pas renouvelés. Dix intermittents assurent la formation des étudiants. J'assure la



direction du théâtre à titre bénévole en tant que retraité mais nous fonctionnons sans chargé de communication.

Le théâtre s'autofinance à 60% avec ce que rapportent les stages et la billetterie des spectacles que nous présentons. Les subventions proviennent de la DRAC, de la Ville de Paris, du ministère, mais nous savons que les fonds qui viennent de la préfecture dans le cadre de la politique de la Ville ne seront bientôt plus versés.

Nous sommes dans un état d'extrême précarité et nous savons que si le ministère de la Culture ne donne pas une suite favorable aux dossiers que nous avons déposés pour être reconnus comme lieu de ressources nous disparaîtrons. ■

Propos recueillis par Francis Dubois

Théâtre-forum

Les questions de santé publique, de santé au travail et la volonté de réagir aux dégradations de la protection sociale après la loi de juillet 2004, la transformation du système de soins, en particulier de l'hôpital, avec le développement d'une médecine à plusieurs vitesses... seront au cœur du prochain spectacle de la compagnie NAJE (« Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir »), compagnie animée par Fabienne Brugel. Réalisé avec 10 professionnels et 38 non-professionnels, il vise à alimenter le débat démocratique national sur des questions rencontrées dans les interventions auprès d'habitants vivant dans divers quartiers populaires et de professionnels qui y travaillent. Comme pour les précédentes créations, elle est construite à la fois sur un gros travail de connaissance du sujet (associant une quinzaine « d'experts » parmi lesquels la sociologue Annie Thébaut-Mony, nos amis médecins du SMG...) et sur l'approfondissement de situations réellement vécues par des habitants ayant accepté de livrer leurs histoires, leurs difficultés de santé et ce qu'elles entraînent dans leur vie. En faisant du chemin avec eux pour relier toutes ces histoires individuelles et les poser en termes de questions de santé publique (détails en pages culture du site www.snes.edu).

Le spectacle s'efforce de poser les enjeux de manière claire et accessible à tous, pour chercher ensemble comment résister, comment agir autrement au quotidien, inventer des alternatives... « pour que nos incertitudes deviennent créatrices ». Comme l'écrit Fabienne Brugel « ce n'est pas au théâtre que nous changerons le monde mais le théâtre peut joyeusement nous y préparer ». Impressionnant de voir comment ce théâtre-forum arrive à impliquer les publics divers qui remplissent la salle de 600 places du Théâtre de Chelles (77) où la représentation aura lieu le samedi 14 mai à 20 h précises. **Philippe Laville** • À votre santé. Représentation gratuite mais nécessité de réserver vite (avec un chèque d'arrhes de 5 € par place rendu à l'arrivée) auprès de : Compagnie N.A.J.E., 57, rue Roger-Salengro, 92160 Antony ; tél-fax : 01 46 74 51 69 ; mail : merlant.philippe@wanadoo.fr (www.naje.asso.fr).



Égalitaires et fraternelles

Trente ans ! Le bel âge pour un festival d'une journée qui veut rendre compte de toutes musiques vivantes du monde. Un programme explosif, d'une générosité profonde. Toutes les cultures ont leur place, sur un pied d'égalité pour les confronter, les transformer, les fusionner. La fraternité, la solidarité en émerge. Toutes les associations réunies en ce lieu – le parc du Lac de Courcouronnes – partagent ce même impératif, créer ensemble. Comme d'habitude, trois espaces scéniques se partageront l'après-midi de ce samedi 21 mai :

• **Parquet de bal**, avec des danses vendéennes, suédoises, irlandaises, grecques, occitanes, bretonnes... et même un bal enfants.



• **Cabaret**, avec des chants marins, la musique Klezmer, iranienne, gabonaise et roumaine.

• **Chapiteau**, avec des groupes irlandais, canadiens, sud-africains, marocains et mongoliens...

Un rendez-vous à ne manquer. ■

Nicolas Bénétiès

• **Musiques vivantes**, parc du Lac de Courcouronnes, Essonne (91). Rens. : 01 69 02 13 20, www.musiquesdumonde.org

JAZZ

À voir

N o r m a n Granz fut organisateur de spectacles et militant des droits civiques. Il a construit les JATP, le jazz dans les salles de concert accueillant la musique symphonique. L'une de ses dernières réalisations a eu pour cadre le festival de jazz de Montreux. Ces DVD en témoignent. S'il faut choisir, nous conseillerons le *Jazz at the Philharmonic '75*, pour voir l'empathie des musiciens. Le reste est sans véritable surprise. **N. B.** • Eagle vision, distribué par Naïve, sous le titre générique *Norman Granz, Jazz in Montreux : JATP '75, Dizzy Gillespie sextet '77, Tommy Flanagan Trio '77, Eddie Lockjaw Davis '77.*



Coup de cœur

Sur scène une soprano et un accordéoniste. Un choix de chansons légères retrace une vie de femme depuis l'adolescente ingénue jusqu'à l'épouse légère qui a autant d'amants qu'elle a de chapeaux. Puis le spectacle quitte son tracé et s'égare pour le plus grand plaisir du spectateur d'espagnolades irrésistibles en parodies savoureuses. Tout cela sous le regard pas si naïf de l'accordéon qui va de commentaires en digressions. C'est vif, léger et parfois grave, toujours inspiré. Les chansons vont d'Offenbach à Françoise Giroud. • *Cotillon*, au Théâtre des déchargeurs 3, rue des Déchargeurs, Paris 1^{er}. Jusqu'au 2 avril, actuellement en tournée.



Actualité culturelle sur Internet

Toujours de nombreux compléments aux pages culture de *L'US Magazine*, au contenu de ce qui est publié ou en écho à des événements culturels entre deux publications et, bien sûr, accessible en permanence pour les syndiqués (mot de passe de la carte nécessaire) la base « Réduc'snes » de la centaine de lieux partenaires acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit... sur le site du SNES à l'adresse www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3 rubrique culture. Philippe.Laville@snes.edu

CERTAINS SITES WEB ET CÉDÉROMS (ou DVD) sont devenus des ressources incontournables des enseignants documentalistes et comme ces pages ont pour objectif de s'adresser à tous les collègues... nous avons choisi un titre qui pourra sembler un peu provocateur et, surtout, nous vous proposons une série de références utilisables aussi bien par des élèves encadrés que par tout enseignant, pour des recherches, des documents de cours, etc.

Pour que la documentation soit l'affaire de tous ! Docs pour docs et docs pour tous !

Sur le Web

Des sites faits par et pour les documentalistes

- **DocpourDocs** - <http://docsdocs.free.fr> : un bel outil mutualiste avec veille documentaire permanente, une panoplie d'articles de fond, une collection de documents de travail téléchargeables, et des interviews réguliers de personnalités universitaires, donnant lieu à des débats d'idées vifs et enrichissants sur la liste de diffusion « enseignants documentalistes ».

- **SavoirsCDI**, l'incontournable <http://savoirscdi.cndp.fr/> Très nombreuses ressources professionnelles : bases bibliographiques, d'initiatives pédagogiques, d'informations pratiques, spécialisées. À noter, les collections jeunesse, très utiles et la liste de diffusion CDI-docs, très active.

- Sur <http://cheval.slaes.net/spip/>, nouveau **Guide pour les Enseignants Documentalistes** : veille technologique sur l'actualité du logiciel libre, les notions de formats, de syndication, d'indexation en ligne, etc. ; mutualisation de dépouillements de revues ; inventaire des ressources librement utilisables dans le cadre de licences comme la *Creative Commons*. Abrite la liste de diffusion **e-logidoc** : <http://cheval.slaes.net/mailman/listinfo/e-logidoc>

- La **FADBEN**, association professionnelle, sur <http://www.fadben.asso.fr/> présente ses positions et activités, propose ses publications comme le bulletin *Mediadoc*.

- Sur <http://www.ccr.jussieu.fr/urfist/Assises/Ass-index.htm>, compte-rendu des Assises Nationales **Éducation à l'information et à la documentation** (mars 2003) et accès à de nombreux documents de réflexion.

NOS SITES DU MOIS

À propos du Traité constitutionnel

- Le texte de la constitution : http://europa.eu.int/scadplus/constitution/index_fr.htm
- Une étude comparative pour décrypter le traité sur le site de la Maison des enseignants, <http://lamaisondesenseignants.com/index.php?action=afficher&rub=5&id=1501&from=2>. Grenoblois, réservez vos soirées du 14 avril et du 2 mai pour un cycle d'information avec M. Oberdorff, juriste et M. Eynard, économiste, à 20 h 30 au CRDP.

Et aussi...

- <http://lamaisondesenseignants.com> vous propose de nombreux sujets : sur l'Europe (notamment des pages pour les enfants), l'enseignement de la Shoah, l'avis du haut comité de l'évaluation sur le redoublement. Informations sur le métier, présentation de livres, etc.
- Allez voir **Cineduc**, <http://cineduc.org/>, création de la Maison des enseignants.

Une actualité à suivre

- <http://www.jeanlouissetienne.fr>. Dans le cadre de l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable, on peut suivre quotidiennement la mission de J.-L. Etienne sur l'îlot de Clipperton et communiquer avec l'équipe.

Un site à visiter et revisiter, régulièrement mis à jour et enrichi

- <http://www.epi.asso.fr>, site de l'association Enseignement Public et Informatique, vous fait part chaque mois de ses découvertes (sites visités, lectures en ligne ou éditions papier...), vous propose de nombreux articles en accès libre, et diffuse des logiciels faits par des profs pour leurs collègues.

Beaucoup de liens pour la pédagogie et la recherche documentaire.

Et des ressources documentaires pour tous

- Inévitable car très riche, la BNF - <http://www.bnf.fr/> - avec des centaines milliers de pages numérisées, des expositions virtuelles (<http://expositions.bnf.fr/>), des dossiers pédagogiques (<http://classes.bnf.fr/>).

- Deux sites « Éducation nationale » (<http://www.educasource.education.fr/>) : **Educlie** est un portail vers 524 sites francophones institutionnels et associatifs, avec beaucoup d'informations sur les disciplines générales, techniques et professionnelles, sur la remédiation et le soutien, l'enseignement des arts et l'action culturelle, les travaux transversaux, la documentation, les TICE ; **Educasource**, inven-

taire de ressources pédagogiques sur le Web, permet une recherche par niveau et par discipline. Ces deux outils du Scérén-Cndp sont en cours de restructuration et devraient fusionner. Mais la délocalisation du CNDP (cf. le site www.nodeloc.net) est un handicap sérieux...

- Les **bases documentaires du Scérén** <http://www.cndp.fr/outils-doc/>, pour vos recherches bibliographiques (Base vidéo, Callimaque revues, base Ville-Ecole-Intégration, les mille et un livres de littérature de jeunesse, Mémo fiches, BMS secteur médico-social) ou de ressources culturelles de proximité, pédagogiques (sujets d'examens de l'enseignement professionnel, BIPS pour les images et les scénarios pédagogiques). Voir les infos sur les métadonnées (<http://www.cndp.fr/standards/metadonnees/>).

- « **Le nouveau Littré** » est en ligne, <http://www.nouveaulittre.fr>, gratuit pour les enseignants et les établissements. Quatre modes de recherche : rapide, avancée, alphabétique et citations. C'est l'édition d'octobre 2004 du dictionnaire.

Ou plus ciblées...

- **Pôle de l'enseignement professionnel et technologique** <http://crdp.ac-besancon.fr/techpro/poletechpro.asp>, centralisant les ressources des sites académiques pour l'enseignement technologique et professionnel (26 domaines). Lettre d'information sur abonnement.

- L'**Histoire** <http://www.histoire.presse.fr/> avec recherche par auteur ou par sujet sur ses numéros et portail cumulant la rubrique ressources Internet de la revue depuis 1999.

- **Textes et Documents pour la classe**, sur <http://www.cndp.fr/lesScripts/bandeau/bandeau.asp?bas=http://www.cndp.fr/RevueTDC/accueil.asp>, archives depuis 1993, sommaires détaillés, sélection d'articles.

- Pour le printemps ? Découvrez le site de l'**ONF**, Office national des forêts, <http://www.onf.fr/foret/index.htm> très complet, de nombreux liens. Ou le site pédagogique de **MétéoFrance** http://www.meteofrance.com/FR/pedagogie/coin_education/doc_tpe.jsp

- **Bande dessinée** : un site personnel <http://www.babd.net/> (histoire de la BD, étapes de la création, mécanismes de narration, sélection d'albums, la censure), riche et sympathique ; ou celui du Centre national de la bande dessinée, <http://www.cnbd.fr/> ou encore l'**@BD** <http://www.labd.cndp.fr/>, 3 outils à utiliser régulièrement.

- **Presse**. Références d'un quotidien, d'un hebdomadaire ? Sta-



tistiques ? Voir <http://www.portail-presse.com/PmedBin/ppresse.dll/HOME>. La récente semaine de la presse a rappelé la richesse du site du CLEMI, Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information <http://www.clemi.org/>.

• **Télédoc** <http://www.cndp.fr/tice/teledoc/>, hebdomadaire de télévision, sélectionne avant diffusion les émissions sur la base de leur intérêt pédagogique. Fiches, dossiers, guides d'accompagnement. Signale les émissions libres de droit, dont celles du Scérén-Cndp.

• Pour l'année **Jules Verne**, visitez <http://www.nantes.fr/julesverne/index.html>, <http://www.crdp.ac-grenoble.fr/t80/> ou <http://www.fredericviron.com/verne/modules/oeuvres/>

• Catalogue des collections des musées de France : <http://www.culture.gouv.fr/documentation/joconde/fr/pres.htm> avec plusieurs modes de recherche et une excellente rubrique de liens.

Pour utiliser au mieux les TICE

• **EDUCNET** <http://www.educnet.education.fr/> : informations pratiques comme le guide juridique de l'Internet scolaire <http://www.educnet.education.fr/juri/juriscol/default.htm>, une charte-type de l'Internet <http://www.educnet.education.fr/juri/charteproject.htm>

• **Médialog**, revue de l'académie de Créteil et du SCEREN. Édition papier : actualité de l'informatique pédagogique. Sur <http://www.ac-creteil.fr/medialog> : modalités d'abonnement, sommaire des derniers numéros, articles en téléchargement, l'intégralité des archives de la revue depuis 1998.

• **Cahiers de l'Ingénierie éducative** : le site <http://www.sceren.fr/tice/DossiersIE/> propose une tribune libre, un point d'actualité, tous les articles de la revue depuis 1991 et le sommaire détaillé des quatre derniers numéros dont « la fonction documentaire au cœur des TICE, mémoire des usages ».

• **Ac-TICE**, <http://www.ac-nancy-metz.fr/Ac-Tice/>, revue inter-académique : dossier thématique, logiciels pour enseigner, articles de réflexion... Vous pouvez réagir aux articles (forums), chercher par numéro, dossier, mot clef. ■

DES NOUVELLES DU MONDE DES CÉDÉROMS

Adapt a testé pour vous :

• **Prévention cannabis**, éd. Chrysis

Tout : culture, transformation, conséquences d'une prise régulière ou occasionnelle. La présence du « journal intime » de Marion permet de capter l'attention des jeunes tout comme le quizz. Un outil dense, intelligent, conçu pour les adolescents, en autonomie au CDI ou en utilisation collective. 50 euros. À signaler, chez le même éditeur, *PC tabac* et *PC alcool*.

• **Le grand Atelier historique de la langue française**, éd. Redon

Pour rechercher le sens d'un même mot dans 14 grands dictionnaires, dont la plupart sont introuvables ou hors de prix en édition papier. On voyage du XIII^e au XIX^e siècle, de La Curne de Sainte Palaye (Moyen-Age) aux dictionnaires de l'Académie française de 1762 ou au Littré en passant par le Thrésor de Nicot, le Furetière, le Trevoux, le Dictionnaire philosophique de Voltaire, l'amusant Oudin avec ses Curiosités françaises, recueil de proverbes, etc. 250 euros.

• **Plus sur ces cédéroms et 400 autres tests** effectués par des collègues : <http://www.adapt.snes.edu>. Pour tester de nouveaux cédéroms, il nous faut sans cesse compléter notre équipe de testeurs bénévoles (second et premier degrés). Écrivez-nous sur adapt@snes.edu ou appelez Sabiha au 01 40 63 27 71.

Cédéroms et DVD : quelques outils très utiles au CDI

• **Hachette multimédia v. 2005** : cette encyclopédie est particulièrement bien ciblée pour le lycée ; moins ardue et plus synthétique que l'Universalis, contenu de bon niveau, navigation claire, beaucoup de liens vers l'Internet. Cerise sur le gâteau, compatible *Mac*, *Linux* et... *Windows*.

• **Universalis** : la version 10 ne dément pas sa réputation pour le contenu et la navigation, encore améliorée avec cinq modes de recherche.

• Deux cédéroms, à vocation pédagogique affirmée, disposant du même logiciel d'interrogation et des mêmes fonctionnalités : **CD Alternatives économiques**, articles du 1/1993 à 6/2004 et revue *L'économie politique* (1/1999 à 9/2004) ; **CD L'actualité en revues** (3^e éd.) avec les articles de *Problèmes économiques*, *Problèmes politiques* et

sociaux et *Regards sur l'actualité* parus de 1998 à 2003, les *Cahiers Français* de 98 à 2002. Présentation à lire dans la revue *Medialog* (03/2005) ou le Scérén-CRDP Languedoc-Roussillon <http://www.crdp-montpellier.fr/services/prod/AE/altereco.html> et <http://www.crdp-montpellier.fr/services/prod/DF/cddf.html>

• **Le Monde diplomatique** (1978-2004) : un outil pédagogique pour éviter « la pensée unique ». Un quart de siècle d'archives, un moteur de recherche multicritères (thème, pays, auteur, date, titre, texte intégral), près de 30 000 documents, une mine d'informations précieuses qui a sa place dans un CDI de lycée. Compatible *Mac*, *Linux*, *Windows*, il a été conçu à partir de logiciels libres. Pour en savoir plus <http://www.monde-diplomatique.fr/cederom/> ■

DES NOUVELLES DES LOGICIELS « ALTERNATIFS »

Firefox, le « Renard de feu »

Installé par défaut sous *Windows*, *Internet Explorer* est le navigateur le plus connu. Or il souffre de nombreux défauts (failles de sécurité non corrigées, absence d'onglets et de blocage des fenêtres émergentes - ou pop-up) qui en rendent l'utilisation peu commode. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, des concurrents sont souvent de meilleure qualité. **Firefox**, logiciel libre, dérivé de **Mozilla** et de **Netscape**, bénéficie de corrections très rapides des bogues et garantit l'absence de fonctions cachées. Proposé pour *Linux*, *Mac* et *Windows*, il dispose de nombreuses commodités comme :

• Recherche intégrée. Inutile d'aller sur la page du moteur de recherche. Écrivez directement votre requête dans un cadre du navigateur qui vous propose un grand choix de moteurs de recherche.

• Blocage des « pop-up ». Ces fenêtres, dont l'ouverture automatique est très pénible, contiennent très souvent de la publicité. **Firefox** les bloque automatiquement.

• Les onglets. Ils vous permettent d'ouvrir une nouvelle page sans fermer celle que vous êtes en train de consulter. Quand vous les aurez essayés, vous ne pourrez plus vous en passer.

• Le groupe d'onglets. Il permet d'ouvrir d'un seul clic une série de pages Web (par exemple, plusieurs pages de journaux que vous avez l'habitude de consulter tous les matins).

En résumé, **Firefox** est à essayer absolument ! Téléchargement libre et gratuit avec de nombreux renseignements sur le site francophone <http://www.mozilla-europe.org/fr/products/firefox/>



• Articles et liens du thème principal :

Jean-Pierre Hennuyer, secteur documentalistes du SNES, avec la collaboration de plusieurs collègues que nous remercions (documentalistes@snes.edu)

• Rubrique « Logiciels Alternatifs » : **Claude Micouin** (logiciels.alternatifs@adapt.snes.edu)

• Pages réalisées par **Alain Prevot** (alain.prevot@adapt.snes.edu) pour ADAPT-SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13, 01 40 63 27 70

Ces articles sont soumis à la licence libre GPL, c'est-à-dire que la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US Magazine*, des centaines de tests de cédéroms, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

ARTISTE PLASTICIEN NIÇOIS, Ernest Pignon-Ernest vit et travaille à Paris. Depuis plus de trente ans, il appose des images sur les murs des cités. Lors de notre colloque SNES-SNEP « *l'Art, ça s'apprend ! l'Art, ça s'enseigne !* », des 3 et 4 février derniers, il nous a raconté avec passion son engagement artistique. Nous avons eu le plaisir de le rencontrer et de l'interviewer. Artiste reconnu internationalement, son accessibilité et sa gentillesse nous ont beaucoup touchés.

"C'est la vie des gens qui me touche"

L'US : *Pour permettre à nos lecteurs de mieux vous connaître, pouvez-vous nous dire quelles sont vos origines ?*

Ernest Pignon-Ernest : Pour ce qui est du terrain de l'art, je suis complètement autodidacte, j'ai passé le BEPC. Je suis du quartier Riquier à Nice, mon père travaillait aux abattoirs, ma mère était coiffeuse.

L'US : *Une chose intrigue les personnes qui vous découvrent : votre nom.*

Pourquoi ce doublement du prénom ?

E. P.-E. : Il y a une bonne vingtaine d'années, lorsqu'on a commencé à parler de mon travail, il y avait un artiste qui s'appelait Édouard Pignon, grand ami de Picasso. Il s'appelait donc E. Pignon, comme moi... Il y a eu beaucoup de confusions, ça l'agaçait, tout comme sa femme Hélène Parmelin (qui a écrit dix livres sur Picasso). Une fois, nous nous sommes retrouvés dans une exposition collective sur le Vietnam. J'ai appelé la responsable pour lui dire de rajouter mon prénom avec un trait d'union entre le nom et le prénom. Après ils m'ont rappelé : « *mais votre prénom c'est quoi ?* », j'ai dit « *Ernest* ». Voilà, ça s'est fait un peu par hasard.

Un peu comme le D d'Arman qui disparaît à cause d'une faute d'orthographe.

Oui, je ne l'ai pas fait exprès, et puis, j'ai pensé que c'était la bonne solution, ça s'est fait comme ça.

L'US : *Comment est né cet intérêt pour l'artistique ?*

E. P.-E. : Je n'ai jamais bien réussi à le comprendre. J'étais dans un milieu où il n'y avait pas de peintures chez moi ; au cours complémentaire, j'étais un peu plus habile en dessin que dans autre chose. Je n'étais pas très très bon à l'école en général, j'étais pas mauvais en foot et en dessin, c'était les deux trucs qui me valorisaient un peu. J'ai bien fait d'insister avec le dessin parce qu'au foot, j'aurais fini ma carrière depuis longtemps...

J'ai toujours aimé dessiner, j'ai retrouvé des dessins de quand j'avais dix ans, onze ans...

Il n'y avait pas de références culturelles et artistiques, c'était des bandes dessinées. Je pensais que je ferais des bandes dessinées, j'ai retrouvé dans des cahiers d'école, des histoires, des idées, j'avais oublié ça, tiens !

L'US : *Comment vous situez-vous dans le milieu artistique niçois des années 60 par rapport aux effervescences culturelles de l'époque (théâtre, École de Nice, émergence du groupe Support/Surface), toutes ces actions qui se sont menées à cette époque et dont vous avez été acteur tout de même ?*

E. P.-E. : J'étais à la fois très proche de ce milieu, puisque je fréquentais le magasin de Ben dès 58,



© CLÉMENT MARTIN

militant ! J'avais fait déjà des choses militantes, plus directement politiques ! Là ça avait une dimension plus poétique, plastique, plus inventive, plus originale, en quelque sorte. J'avais fait deux choses : commencé à vitrifier le sol – c'est pour ça que j'étais allé chez Arman pour apprendre à utiliser les résines – et puis j'avais fait un pochoir. Tu connais ces photos d'Hiroshima, il y a un homme qui a été « imprimé » par l'éclair nucléaire et il ne reste que sa silhouette ; donc, j'avais fait un pochoir et justement, je l'avais fait au rouleau. Il y avait déjà cette idée de prendre en compte le lieu, je l'avais mis près des champs de lavandes. Était déjà présente l'image de l'homme grandeur nature, cette image est permanente dans mon travail.

L'US : *Pour un provincial niçois, comment se décide la montée à Paris et quelles en ont été les conséquences ?*

Pourquoi avoir quitté Nice ?

E. P.-E. : C'est un hasard, d'ailleurs, la semaine où je suis venu à Paris j'avais loué un appartement à Villefranche-sur-Mer en même temps ! Je ne m'étais jamais posé la question de venir à Paris, je ne l'avais pas envisagé une seconde, j'aime vivre au bord de la mer.

Je suis venu à Paris, après le collage que j'avais réalisé en 71 sur le thème de la Commune de Paris. J'ai rencontré Cueco qui m'a invité au salon de la jeune peinture. D'abord j'ai trouvé ça plus stimulant : à Nice, au magasin de Ben j'avais déjà l'impression que ça tournait en rond. J'ai hésité, je n'avais jamais pensé venir à Paris. Et puis, au salon de la jeune peinture, il y a un type qui était responsable de la Ruche*, qui venait d'être sauvée, et dont on venait de décider qu'elle ne serait pas démolie, mais les gens avaient été virés. Il m'a dit : « *tu voudrais pas un atelier à la Ruche ?* » Donc, je suis venu à la Ruche et il y a eu un déclic, il y avait une majorité d'Italiens, c'étaient que des

donc, j'ai connu Arman, Raysse, Malaval, les différents groupes théâtraux. Au fond, j'étais plus près des gens de théâtre que des arts plastiques. Les pré-occupations des plasticiens niçois comme support/surface avec Vierrat qui était à ce moment-là à Nice, cette espèce d'interrogation sur la matérialité de la peinture, tout ça... j'étais content que des gens posent cette question parce qu'elle est intéressante, mais je n'y aurais pas passé ma vie. Et les autres comme Arman, c'était les objets, et les objets ne m'intéressaient pas des masses. Dans les années 50-60, j'ai connu tous les plasticiens niçois, mais je ne me suis jamais senti vraiment proche d'eux.

L'US : *En 1966, vous revendiquez votre première intervention par le marquage du plateau d'Albion pour vous opposer à l'installation d'un site nucléaire militaire : premier acte d'une démarche artistique ou premier acte militant ?*

E. P.-E. : Oh non, ce n'était pas mon premier acte

« ... Au début il y a un lieu, un lieu de vie sur lequel je souhaite travailler. J'essaie d'en comprendre, d'en saisir à la fois tout ce qui s'y voit : l'espace, la lumière, les couleurs... et, dans le même mouvement ce qui ne se voit pas, ne se voit plus : l'histoire, les souvenirs enfouis, la charge symbolique... Dans ce lieu réel saisi ainsi dans sa complexité, je viens inscrire un élément de fiction, une image (le plus souvent d'un corps à l'échelle 1). Cette insertion vise à la fois à faire du lieu un espace plastique et à en travailler la mémoire, en révéler, perturber, exacerber la symbolique... »

types sympas... il y avait une ambiance italienne, il y avait Chambaz qui est du Sud-Ouest, Fanti... c'était très chaleureux, et puis la Ruche, c'était un jardin à rénover, il y avait une perspective de quelque chose d'assez extraordinaire ; sans la Ruche, je ne serais pas venu et resté à Paris.

L'US : Il y a eu un vrai travail de réhabilitation ?

E. P.-E. : Oui, c'était totalement en ruine. Je m'en occupe encore maintenant, plus qu'avant d'ailleurs. C'était investi de clochards, on l'a rénovée complètement.

L'US : En 1971, le centenaire de la Commune va marquer un moment important dans ton travail : vous collez 2 000 « gisants » de papier sur les marches du Sacré-Cœur. Comment est née cette image de papiers collés dans la rue ?

E. P.-E. : Je pensais toujours que je ferais de la peinture, puis il m'a semblé que les thèmes de cette importance étaient impossibles à traiter en peinture. La Commune de Paris : une vraie grande révolution d'espoir culturel, politique, la première qui naît là, l'espoir, puis, l'écrasement de plusieurs dizaines de milliers de personnes. Cela m'a fait prendre conscience que je ne serais jamais capable de faire Guernica – je ne parle pas de Guernica au hasard – et que la peinture sur un thème « historique », après Picasso, ça me semble impossible.

J'analyse ce que représente la semaine sanglante, tous ces espoirs qu'elle porte, ce que signifie le massacre, je me dis : si je veux parler de ce massacre, de la Commune, de tous ces espoirs, il faut que je dise que ça a continué, que ça ne s'est pas arrêté avec le massacre, que je dise que d'autres ont repris le drapeau, qu'il y a eu d'autres répressions et ainsi de suite... Donc, raconter, par exemple Charonne... En même temps, si tu veux raconter tout ça, tu fais une peinture anecdotique.

C'était devenu comme une évidence : il fallait que je me saisisse de ce potentiel que portent les lieux eux-mêmes, c'est vraiment comme ça qu'est née ma démarche, et j'ai travaillé, j'ai réfléchi sur les choses que je voulais inscrire dans cette dynamique de la Commune, les Algériens jetés à la Seine, les grandes répressions terribles ; le dessin des corps est devenu un signe, et j'ai pris ce signe que j'ai mis dans des lieux différents. Je suis quand même victime d'un complexe



© CLÉMENT MARTIN

Picasso... j'ai l'impression qu'après Picasso, on ne peut plus peindre.

Picasso t'a marqué... Oui, paradoxalement, je suis artiste grâce à Picasso et je ne fais pas de peinture à cause de lui... j'ai été très marqué par un numéro de Paris Match sur Picasso, il y avait les dessins de Sylvette, tu sais, la fille avec la queue de cheval comme ça... et je me suis rendu compte que ça avait été la révélation, je devais avoir treize ans !

L'US : Picasso prend position à travers Guernica. Et vous, comment prenez-vous position ? Compte tenu de votre parcours, pouvez-vous définir, selon vous, le rôle de l'artiste dans la société d'aujourd'hui ?

E. P.-E. : Je ne dirais pas que c'est l'artiste par rapport à la société, c'est moi par rapport à la société. Un type qui n'est jamais venu sur le terrain politique ou social comme Michaud me semble plus important pour la sensibilité de notre époque qu'Éluard, qui était engagé (je prends cet exemple peut être un peu rapidement).

Il n'y a pas chez moi une volonté d'illustration explicite du politique, ce sont les choses qui m'émeuvent et qui me touchent pour lesquelles je m'engage. J'aime la mer, mais il ne m'est jamais venu à l'idée de la peindre... c'est la vie des gens qui me touche, qui me titille au point d'avoir envie de les interroger, d'en faire une investigation, ce n'est pas une volonté politique au premier degré. D'ailleurs je n'ai jamais fait comme des artistes de ma génération qui ont fait des choses politiques : Fromenger, Rancillac. Ils ont tous peint des travailleurs avec des drapeaux rouges, j'ai jamais fait ça moi, ça m'a toujours fait rigoler.

L'US : Ernest, de par sa relation au lieu, votre travail est en grande partie éphémère. Les traces que nous avons sont des photos, des vidéos ou des morceaux d'affiches décollées. Pouvez-vous nous dire quelle est votre position quant au droit à l'image concernant votre création ?

E. P.-E. : L'objectif principal est que l'image circule, je ne tiens pas au droit à l'image, je prends moi-même les photos de mes travaux pour éviter cet obstacle et les complications du droit à l'image. Mais je le maintiens, je travaille sur un espace public, je crée des images publiques.

Pour les dessins ou les photos qui sont utilisés de façon commerciale, par exemple, reproduits dans des livres ou des revues, je suis adhérent à l'ADAGP, organisme qui s'occupe des droits. J'ai bien sûr la liberté selon le type de publication – un petit éditeur de poésie par exemple, ou une initiative caritative – de laisser mes images libres de droit.

Le problème est plus délicat et non résolu lorsque l'on retrouve des affiches de tel ou tel collage que j'ai réalisé, arrachées puis revendues en salle des ventes, ou quand ce sont des photographes qui prennent des clichés de mes images dans la rue et en font commerce... ▶▶▶

QUELQUES TEMPS FORTS

1966 : Première intervention in situ (plateau d'Albion)

1971 : La Commune, première intervention avec sérigraphie (Paris)

1974 : Jumelage Nice-Le Cap

1978-79 : Rimbaud, Paris et Charleville, (ville natale de Rimbaud)

1984 : Les Arbrorigènes, au Jardin des Plantes, Paris

1988-1995 : Naples I, II, III, IV

1996 : Derrière la vitre

2002 : Soweto-Warwick-Durban, Afrique du Sud

2003 : Le « Parcours Maurice Audin », Alger

En ce moment :

« Marie-Madeleine Contemporaine »

à Lille du 2 février au 30 avril 2005

Expo de groupe au Musée de l'Hospice

Comtesse, 32, rue de la Monnaie

Salle des Malades, Chapelle et Salle Desmet

Site Internet : <http://www.pignon-ernest.com>



© DR

* La Ruche est un exceptionnel ensemble d'ateliers d'artistes créé en 1902 par le sculpteur Alfred Boucher. Cette oasis de verdure, perdue dans le fin fond du 15^e arrondissement de Paris, fut l'un des centres artistiques les plus importants du XX^e siècle. <http://www.france5.fr/questionmaison/W004372/>

►► L'US : Dans les différents projets concernant les réformes de l'éducation, la question de l'intervention des artistes est souvent posée. Quels sont vos rapports avec le milieu enseignant ?

E. P.-E. : Ça dépend de la personnalité des gens, c'est vrai qu'on me le propose souvent, mais je ne peux pas aller toutes les semaines dans les écoles ; je suis allé dans ton collège, Gérard, par sympathie, par amitié... Il y a aussi une école d'enfants déficients mentaux avec laquelle je suis en relation depuis plusieurs années. Ils m'envoient leurs travaux. Je leur ai envoyé des sérigraphies, je leur ai expliqué qui était Pulcinella parce qu'ils pouvaient relier l'histoire à Arlequin quand je travaillais sur Naples. Mais je ne sens pas du tout mon travail comme exemplaire, j'ai toujours un peu peur de dire : voilà ce que devrait être l'art aujourd'hui... Je me contente de dire : ça me correspond, et je comprends que des gens détestent ce que je fais.

L'US : Que pensez-vous de l'action que mènent un certain nombre d'enseignants d'arts plastiques qui essaient de mettre en relation des artistes avec leurs élèves ? Et dans ce contexte, comment l'artiste va-t-il se situer par rapport aux élèves, au professeur ? Pour vous, quel est son rôle ?

E. P.-E. : C'est plutôt le rôle des professeurs de savoir comment ils vont se servir des différentes propositions des artistes. Par exemple, si tu reçois Arman, ça te permet de faire réfléchir sur l'objet, sa place, sa consommation. Mon travail sur Naples, on peut le raccrocher à l'histoire, mettre en parallèle les deux villes : Naples, Nice.

Je ne me sens pas de faire plus, je peux parler de ce que je fais et c'est aux enseignants de s'en saisir.

L'US : Comment avez-vous ressenti le regard des élèves lors de la rencontre avec eux, au collège à Nice ?

Que pensez-vous avoir apporté ?

E. P.-E. : C'est difficile à dire, c'est un peu court pour en parler là... je ne sais pas si je mesure. J'ai été impressionné par le dossier que tu m'as envoyé à la fin, j'ai vu que ça avait ouvert plein de pistes : il y a eu un travail plastique sur les enduits de la vieille ville, sur les étals de légumes et de fruits, sur les couleurs, le tissu urbain. Il me semble que c'est surtout vous qui pouvez dire ce que ça a apporté.

L'US : L'artiste peut-il remplacer l'enseignant d'arts plastiques ?

E. P.-E. : Le remplacer je ne crois pas vraiment. Je pense plus intéressante cette formule d'invitations successives qui permet de confronter les élèves à l'extrême diversité des techniques, des recherches, des interrogations que soulève l'art contemporain. Le dialogue avec les élèves, quand il peut s'appuyer sur une vraie représentation du travail est sûrement fécond, mais je pense qu'il doit être relayé et poursuivi par l'enseignant dont la médiation me semble indispensable.

L'US : Actuellement, certains projets nous préoccupent : par exemple une éducation à l'art et à la culture sans ancrage obligatoire



sur les enseignements artistiques.

Avez-vous un avis sur cette question ?

E. P.-E. : Je pense que s'il n'y a pas d'approche par la pratique, on reste toujours un peu des spectateurs. Les collégiens, on ne veut pas en faire des musiciens, des comédiens ou des peintres, mais il doit être plutôt question de les stimuler, de les solliciter pour faire éclater leur créativité.

L'US : Dans le projet de loi d'orientation sur l'école, les arts plastiques et l'éducation musicale pourraient ne plus être obligatoires pour les élèves les plus en difficulté, au nom d'un recentrage sur « les fondamentaux », et pour pouvoir mettre en place du soutien scolaire. Pour paraphraser un de mes amis, « on va arroser là où il pleut déjà ! ». Qu'en pensez-vous ?

E. P.-E. : Je crois que c'est l'art qui est fondamental. L'intelligence avec ce qu'il y a autour est fondamentale... je ne fais que ça, dans mon travail artistique : réfléchir sur la mise en relation des choses... plus que les choses, ce sont les relations des choses entre elles qui sont intéressantes, une vraie formation artistique et culturelle, c'est une formation qui permet ces mises en relation.

Un jour, je me suis intéressé au devenir des étudiants des Beaux-Arts. Il y en a peu qui deviennent des

artistes, mais il n'y en a pas qui « rament », parce que leur formation « ouvre », ça donne une espèce d'intelligence sur ce qui nous entoure... ils ont tous des parcours différents, leurs études aux Beaux-Arts les ont ouverts à tous les domaines, ils sont moins en « rade » que de nombreux jeunes qui ont fait, par exemple, des études scientifiques.

L'US : L'an dernier, le ministère souhaitait mettre en place une diversification des enseignements artistiques en classe de Troisième, ce que nous avons appelé une « optionnalisation ». Nous nous sommes battus contre ce projet pour que les arts plastiques et l'éducation musicale restent obligatoires (même si nous estimons aussi qu'il serait positif que les élèves puissent accéder à d'autres approches artistiques au collège).

Que pensez-vous de cette obligation scolaire, dans notre système scolaire, sachant que dans certains pays d'Europe, il n'y a pas d'obligation ?

E. P.-E. : Effectivement, avec un système d'option, là où il n'y aurait pas de profs ou de volonté de faire, il n'y aurait plus d'enseignement...

Je suis persuadé que dessiner c'est aussi fondamental qu'écrire, ne serait-ce que pour comprendre les images. Les enfants sont confrontés à des images télévisuelles, ou vidéos falsificatrices en permanence. Il faut qu'ils apprennent à les comprendre, on ne peut les comprendre et se les approprier qu'en les travaillant ! Au prétexte que dans certains pays européens les enseignements artistiques ne sont pas obligatoires, il faudrait accepter qu'ils ne soient plus obligatoires en France ? Ce serait une perte énorme de richesse, de réflexion, et au niveau de la construction de la pensée (comme je disais tout à l'heure, la mise en relation des choses...). On ne peut pas accepter un nivellement par le bas... pourquoi ne pas prendre le SMIC des pays de l'Est tant qu'à faire... c'est du même ordre... c'est une évidence ! ■

Propos recueillis par Gérard Meerloo

Coordination : Hélène Davit et Sandrine Charrier
ens.artistiques@snes.edu



Du 9 au 27 mai, les 70 000 adhérents du SNES-FSU sont appelés à voter pour élire la nouvelle CA nationale et choisir l'orientation qu'ils voudront donner à leur syndicat pour les deux ans à venir.

Dans certaines académies, les CA académiques et/ou les bureaux de S2 seront renouvelés en même temps. Organisées dans chaque S1, ces élections internes constituent un moment essentiel dans la vie démocratique du SNES.

Règlement électoral - CA 2005 (2^e partie)

La CA nationale réunie le vendredi 8 avril 2005 confirme la liste des secrétariats de catégorie adoptée en 2003 lors du congrès de Toulouse et décide de modifier l'intitulé de celui des « MI-SE » qui devient « étudiants-surveillants ». Cette 2^e partie a été adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

VOTE DES SYNDIQUÉS

Article 5. Chaque syndiqué(e) émet deux votes

- D'une part, pour l'une des listes de tendance.
- D'autre part, pour les candidats au secrétariat de la catégorie à laquelle il (elle) appartient (cf. ci-dessous « problèmes particuliers »). Ce second vote serait nul s'il était émis en faveur de candidats au secrétariat d'une catégorie autre que celle du votant (voir ci-dessous « dépouillement »).

Article 6. Organisation du scrutin

Le scrutin devra être ouvert le lundi 9 mai dans chaque S1. Il sera clos le vendredi 27 mai 2005. Exceptionnellement, il ne pourra être clos avant la date fixée que si la totalité des syndiqués du S1 a voté. Dérogation : en raison du calendrier des vacances scolaires dans l'académie de La Réunion, le scrutin se déroulera dans cette académie du lundi 16 mai au samedi 4 juin 2005.

Article 7. Modalités du vote individuel à bulletin secret

a) Cas général

Le vote s'effectue sous double enveloppe : le bulletin de vote

est mis sous enveloppe, l'enveloppe intérieure ne portant aucune indication, l'enveloppe extérieure cachetée portant le nom, la catégorie et la signature de l'électeur (trice).

Liste d'émargement

Le bureau du S1 inscrit sur la liste d'émargement les noms des électeurs, c'est-à-dire des collègues ayant réglé leur cotisation au trésorier du S1 avant le lundi 9 mai 2005. Chaque électeur remet sa double enveloppe dans l'urne et signe en même temps la liste d'émargement en face de son nom et de sa catégorie.

b) Cas particuliers

Les syndiqués qui sont dans l'impossibilité de mettre eux-mêmes le bulletin dans l'urne et de signer la feuille d'émargement (par suite d'absence pour cause de maladie, congé, examens ou concours, etc.) adressent au

bureau du S1 leur bulletin sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure portant leur nom, leur catégorie et leur signature, le tout dans une troisième enveloppe d'envoi portant la mention « élection » ; ce vote devant parvenir au plus tard le jour fixé pour le dépouillement. Dans ce cas, l'enveloppe extérieure portant nom et signature sera jointe à la liste d'émargement lors de son envoi au S3 par la commission de dépouillement du S1.

L'organisation du vote dans chaque S1 est assurée et contrôlée par une commission comprenant plusieurs membres du S1 où sont de droit représentées les diverses tendances qui peuvent se manifester dans le S1.

Article 8. Dépouillement du vote

Le dépouillement se fait dans chaque établissement sous la responsabilité d'une commission de dépouillement dont les membres, ainsi que le trésorier de S1, signent les feuilles de résultat et d'émargement que le secrétaire de S1 doit adresser sans délai au S3. Pour le dépouillement du vote, il est indispensable de regrouper les enveloppes extérieures de vote par catégorie avant de les décoller afin de vérifier le nombre de syndiqués votant dans chaque catégorie.

Article 9. Transmission des résultats

Les résultats sont transmis par les S1 au S3 et au S4.

a) Transmission au S3 pour le dépouillement académique

Le S1 transmet au S3 un exemplaire du procès-verbal de dépouillement et la liste d'émargement (éventuellement accompagnée des enveloppes extérieures correspondant aux cas particuliers 7B ci-dessus).

Le procès verbal de dépouillement et la liste d'émargement signés doivent parvenir au S3 au plus tard la veille du jour fixé par la section académique pour le dépouillement académique. En cas d'envoi postal, un cachet de la poste antérieur de 48 heures à ce jour permettrait de prendre en compte en appel un vote de S1 parvenu hors délai au S3.

b) Communication au S4 pour vérification

Le S1 transmet à la même date le deuxième exemplaire du procès-verbal de dépouillement au S4 : SNES - élections CA - 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13.

Article 10. Sont électeurs

Tous les syndiqués ayant versé leur cotisation au trésorier du S1 à la date du lundi 9 mai 2005.

Les trésoriers des S1 ont à transmettre, dès le 9 mai, à la trésorerie académique, la liste complémentaire des syndiqués ayant à cette date payé leur cotisation, liste accompagnée du bordereau d'envoi des fonds correspondants.

Toute prise en compte par un S1 du vote de collègues non électeurs entraîne l'annula-



tion de la totalité du vote de ce S1 par la commission académique de dépouillement.

Article 11. Problèmes particuliers

a) Vote des retraités et des collègues en C.F.A. (congé de fin d'activité)

Chaque retraité et collègue en CFA doit émettre un vote dans les conditions prévues au point 7B ci-dessus. Le S1 des retraités (c'est-à-dire la section départementale des retraités) organise le vote des retraités avec l'aide du S2 et du S3 qui participent au dépouillement (une circulaire spéciale sera adressée à ces responsables). La vérification des cotisations se fait avant l'ouverture du scrutin selon les indications fournies par le S3.

Les retraités et collègues en CFA syndiqués au SNES domiciliés hors de France votent par correspondance directement au SNES (élection CA - 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13).

b) Collègues isolés en France

Ils adressent leur vote par correspondance à leur S3 avant la date de clôture du scrutin fixée au 27 mai 2005 (date de la poste) suivant les modalités

prévues au point 7B ci-dessus.

c) Catégories

- Les certifiés hors classe, les bi-admissibles et les AE (adjoints d'enseignement) votent pour les candidats de la catégorie « Certifiés-AE-PEGC ».

- Les agrégés hors classe, les professeurs de chaires supérieures et les agrégés stagiaires votent pour les candidats de la catégorie « Agrégés ».

- Les élèves des instituts de formation des Conseillers d'Orientation-Psychologues votent pour les candidats de la catégorie « Personnels d'orientation ».

- Les collègues chargés de fonctions particulières votent pour les candidats de leur catégorie d'origine.

- Les stagiaires des IUFM (certifiés, agrégés) votent pour les candidats au secrétariat de leur catégorie.

- Les personnels stagiaires en 2004-2005 (certifiés, agrégés, CPE) antérieurement titulaires dans un autre corps ou auxiliaires, ainsi que les détachés de catégorie A, votent pour les candidats au secrétariat de leur catégorie d'accueil.

- Les emplois-jeunes syndi-

qués au SNES votent pour le secrétariat de catégorie « non-titulaires ».

- Les assistants d'éducation votent pour le secrétariat de catégorie « étudiants-surveillants ».

- Les personnels d'éducation stagiaires votent pour les candidats de la catégorie « CPE ».

- Les PEGC syndiqués au SNES votent pour le secrétariat de catégorie « Certifiés-AE-PEGC ».

- Les collègues qui ont changé de catégorie en cours d'année votent pour les candidats de la catégorie dans laquelle ils ont payé leur cotisation.

d) Hors de France

Dans les pays où existent plusieurs sections d'établissement (S1) et où le vote est organisé par la section du pays, les S1 transmettent à la section du pays un exemplaire du procès-verbal de dépouillement et la liste d'émargement, pour la date fixée par celle-ci. Les S1 envoient par avion simultanément au S4 le deuxième exemplaire du procès-verbal de dépouillement.

Ailleurs, les S1 adressent par avion directement au S4 (SNES, 46, avenue d'Ivry -

75647 Paris Cedex 13) leur procès-verbal de dépouillement et leur liste d'émargement signée par les votants dès la fin du dépouillement.

Les syndiqués isolés adressent par avion leur triple enveloppe au S4 (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13) selon les modalités fixées au paragraphe 7B de façon à ce que leur vote parvienne au S4 le 18 juin 2005 au plus tard, la date limite d'envoi étant celle fixée pour la clôture du scrutin (27 mai 2005).

Article 12. Dépouillement académique

Le dépouillement académique aura lieu à une date fixée par la section académique.

Les représentants académiques des listes qui se présentent aux élections sont (dans la mesure où ils se seront fait connaître à leur section académique) invités par le S3 à la réunion académique de dépouillement.

Article 13. Appel

En cas de difficulté d'interprétation du règlement électoral, appel peut-être fait par la commission de dépouillement du S1 à celle du S3 et par celle-ci à celle du S4.



UNITÉ ET ACTION

Pour les jeunes, pour les personnels, le choix de l'ambition

Vous allez voter pour élire la direction nationale du SNES.

Pourquoi plusieurs listes ? Chacune représente des sensibilités différentes.

Cette organisation en tendances (ou « courants de pensée »), qui est une originalité du mouvement syndical enseignant, s'explique simplement : le SNES est majoritaire dans la profession, notamment parce qu'il rassemble des points de vue différents et des orientations parfois divergentes. L'existence de tendances répond à un besoin, aujourd'hui particulièrement ressenti, d'être « tous ensemble » dans le même syndicat, tout en affirmant et respectant la diversité des sensibilités.

Une large majorité de syndiqués fait, depuis plusieurs décennies, confiance au courant Unité et Action qui exerce la responsabilité de la direction du syndicat. C'est ainsi que le dernier rapport d'activité a été largement approuvé par 73,42 % des voix exprimées.

Estimant que le SNES s'enrichit de la confrontation des idées, Unité et Action a toujours proposé aux courants minoritaires de participer au secrétariat national, l'exécutif du SNES, ce que le courant École Émancipée a accepté, il y a 4 ans.

Unité et Action rassemble des militants qui s'identifient à quelques grands principes « fondateurs » :

- partir de ce que vivent les personnels dans leur réalité quotidienne, être à l'écoute de leurs préoccupations et de leurs aspirations, être représentatif de la profession et construire les revendications avec les personnels en débattant avec eux ;
- chercher à rassembler les collègues dans leur diversité sans exclure ;
- défendre les personnels au quotidien, tous les personnels (précaires et titulaires, enseignants, personnels de surveillance, CPE, CO-Psy, actifs et retraités), sans opposer syndicat de services et syndicat de luttes ;
- réfléchir à une conception du métier qui réponde aux aspirations des personnels et corresponde aux réalités d'aujourd'hui, associer les personnels à une réflexion sur les contenus enseignés et les pratiques pédagogiques ;

- développer des pratiques syndicales cherchant à rassembler et à mobiliser la majorité des personnels, rechercher des actions unitaires, mais aussi savoir aller seul à l'action lorsque les circonstances l'imposent ;

- contribuer à renforcer la FSU et travailler pour l'unité syndicale ;

- être une force qui lutte pour le développement des qualifications, pour une École plus juste, et pour la réussite de tous. Lutter contre l'échec scolaire, et ses déterminations sociales, combattre toutes les discriminations. Promouvoir les valeurs laïques ;

- combattre pour une société et un monde plus justes et plus solidaires, contribuer à construire des alternatives économiques et sociales.

Si de nombreux collègues peuvent se reconnaître dans ces grands principes défendus par Unité et Action, force est de reconnaître que les tendances ne sont plus l'évidence qu'elles étaient. Aujourd'hui, les référents idéologiques ne jouent plus le même rôle, l'action collective est une pratique sociale qui va moins de soi, les formes d'engagement ont évolué.

Unité et Action estime que le SNES doit relever au moins trois défis :

- Assurer le renouvellement des générations et celui du syndicat.

Le SNES doit s'engager dans une politique volontariste de formation des nouveaux militants, et réfléchir à une évolution profonde de ses formes d'organisation et de fonctionnement pour accueillir les nouvelles générations. Les formes d'engagement ont changé, il y a un besoin d'une démocratie plus interactive avec une meilleure circulation de l'information, pour mieux garantir aux syndiqués la maîtrise des décisions prises par le syndicat. Les structures de proximité dans l'établissement que sont les S1 jouent un rôle majeur dans l'action du syndicat. Ils doivent être d'autant plus dynamisés que s'accroît l'autonomie des établissements. Le syndicat doit être un contre-pouvoir au plus près de la profession et proposer les services que celle-ci attend.

Le SNES doit, en même temps, consulter la profession le plus souvent possible et ne pas hésiter à s'investir dans les formes d'auto-organisation lorsque celles-ci correspondent à une réalité démocratique.

Si les formes traditionnelles d'action collective conservent toute leur valeur, le SNES doit aussi débattre de nouvelles formes de mobilisation, ayant un impact symbolique et médiatique fort.

• **S'opposer aux politiques libérales sur l'éducation et faire des propositions répondant aux aspirations des personnels, pour une école plus juste.**

Les politiques mises en œuvre aujourd'hui constituent un tournant puisqu'elles tentent de revenir sur le consensus social en faveur d'une école d'un accès égal pour tous, et d'un service public d'éducation, fondé sur des personnels qualifiés, et disposant d'un statut. La loi Fillon en est la dernière illustration. En même temps, la réforme de l'État, de la Fonction Publique et la décentralisation provoquent une diversification des conditions d'enseignement et de travail, et cherchent à développer une individualisation des situations de nature à provoquer l'éclatement des collectifs de travail. Unité et Action considère que c'est un risque majeur pour la profession. Le syndicat doit se mobiliser pour améliorer les conditions de travail, de rémunération et les pensions des retraités.

Le SNES entend mobiliser les personnels pour montrer que chacun ne peut faire face aux problèmes que l'institution lui renvoie s'il reste seul et sur la défensive. Il faut refondre la réflexion et l'action collective pour être en mesure de combattre les politiques libérales par des alternatives.

• **Penser et agir, du niveau local à l'international.**

Les réformes les plus récentes cherchent à affaiblir les solidarités et la protection sociale ; le chômage et la précarité menacent le lien social et rejettent des populations entières dans la pauvreté et la marginalité.

Unité et Action estime que la gravité de la situation impose au syndicalisme d'être plus efficace et de développer des actions unitaires.

La décentralisation et le développement d'un pouvoir politique au niveau européen impliquent que le syndicat s'organise à ces niveaux pour pouvoir peser sur les politiques publiques.

Pour un monde plus juste et plus solidaire, le SNES doit contribuer au renforcement du mouvement syndical à l'échelle européenne et mondiale, pour qu'il soit plus proche des salariés et porteur d'un syndicalisme plus revendicatif. Il doit continuer à s'engager dans les forums sociaux avec des associations et d'autres partenaires syndicaux hors du champ éducatif.

Dans l'immédiat, Unité et Action se mobilise contre la loi Fillon qui est une loi de révision à la baisse des ambitions du système éducatif et une loi de renoncement à la lutte contre les effets des inégalités sociales. Elle vise à réduire encore davantage les dépenses publiques d'éducation et conduit à de nouvelles suppressions de postes. Elle dénature nos professions et remet en cause le sens de nos métiers.

Unité et Action demande une revalorisation de nos professions en revenant sur les pertes de pouvoir d'achat et s'oppose au « donnant-donnant » que voudrait imposer le gouvernement, pour échanger une concession insuffisante sur les salaires contre la remise en cause du statut de la Fonction Publique.

Unité et Action se félicite de ce que le congrès du SNES, presque unanime, ait choisi de condamner et rejeter le Traité européen constitutionnel, sans pour autant donner une consigne de vote. Il s'agit aujourd'hui d'informer les personnels de ce rejet, d'en débattre avec eux et de faire partager notre analyse.

Unité et Action porte un projet ambitieux pour les jeunes et l'École. Unité et Action est en même temps convaincu qu'il n'y aura pas d'ambition pour les jeunes sans une grande ambition pour les personnels de l'Éducation nationale.

Si vous partagez ces ambitions, si vous vous reconnaissez dans l'action du SNES,

votez pour la liste Unité et Action

Pour tout contact s'adresser à bernard.boisseau@snes.edu

ÉLECTIONS A LA CA NATIONALE DU 9 AU 27 MAI 2005

LISTE UNITÉ ET ACTION

BOISSEAU Bernard, certifié, sciences physiques, Lyc. M. Perret, Alfortville, 94
JEAN Gisèle, agrégée, S.E.S., Lyc. J. Moulin, Montmorillon, 86
MARTENS Claudie, certifiée, S.V.T., Lyc. C. Claudel, Palaiseau, 91
ROLET Frédéricque, agrégée, lettres classiques, Clg Lavoisier, Lambersart, 59
DUNORD Marie Claude, certifiée bi-adm., histoire géographie, Clg. Neruda, Bègles, 33
CARMES Michelle, certifiée, espagnol, Clg Le Braz, St Brieuc, 22
GHIS Richard, certifié, mathématiques, Clg La Peyroua, Le Muy, 83
ASCHIERI Gérard, agrégé, lettres classiques, Lyc. Schweitzer, Le Raincy, 93
ODENT Marie Damienne, certifiée, histoire géographie, Lyc Plaine de Neauphle, Trappes, 78
SERGEANT Nicole, agrégée H.C., histoire, Lyc. H. Boucher, Paris, 75
FORGET Marie Pierre, agrégée, histoire géographie, Lyc Bichat, Luneville, 54
REQUIGNY Gérard, certifié, mathématiques, Lyc. Paul Eluard, St Denis, 93
GIOVANAZZI Pierre Fabrice, certifié, histoire géographie, Lyc. H. d'Estienne d'Orves, Nice, 06
PIHOUE Didier, agrégé, mathématiques, Lycée M. Curie, Tarbes, 65
CLAVEL Annie, retraitée, Grenoble, 38
HIROUX Marie Françoise, certifiée, documentation, Clg. A. Janvier, Amiens, 80
DRAGONI Josiane, certifiée, histoire géographie, Lyc. St Charles, Marseille, 13
KILLMANN Nicolas, contractuel, histoire géographie, Clg P. Neruda, Evreux, 27
BOURGEOIS Guy, CPE, Lyc. Murigny, Reims, 51
REMERMIER Catherine, C.O.-psy, C.I.O., Aulnay-sous-Bois, 93
CAUSSE Vincent, SE, Lyc St Cricq, Pau, 64
AGNES Jacques, certifié, histoire géographie, Lyc Mounier, Grenoble, 38
DUFFOURG Bernard, agrégé, mathématiques, Lyc Mas de Tesse, Montpellier, 34
MEUNIER Pascal, certifié, mathématiques, Clg A. Minard, Tonnerre, 89
LASALLE Cyril, certifié, mathématiques, Clg Rostand, Luxeuil les Bains, 70
DEVRED Michel, agrégé, histoire, Lyc. Montebello, Lille, 59
VOIRIN André, agrégé, histoire géographie, Lyc. Récamier, Lyon, 69
FERAY Anne, agrégée, mathématiques, Lyc. Schuman, Metz, 57
HUBERT Roland, agrégé, mathématiques, Lyc. S. Apollinaire, Clermont Ferrand, 63
PARRA-PONCE Monique, certifiée, anglais, Clg. P. Bert, Drancy, 93
ROBIN Daniel, certifié, mathématiques, Lyc. Choiseul, Tours, 37
LACROIX Jacques, CPE, L.P. Paul Emile Victor, Avrillé, 49
VIGUIER Jean-Louis, agrégé, sciences physiques, Lyc Champollion, Figeac, 46
VIDALIN Michèle, certifiée, espagnol, Lyc. S. Apollinaire, Clermont-Ferrand, 63
MARTIN Michèle, certifiée HC, mathématiques, Lyc. Grandmont, Tours, 37
GAY Jean-Pierre, certifié H.C., mathématiques, Clg. Rostand, Thouars, 79
FERRARI Roger, certifié, mathématiques, A.E.F.E., Paris, 75
MULLER Luc, certifié, lettres modernes, Clg. Cotton, Le Blanc Mesnil, 93
MORNETTAS Jean-Jacques, certifié, mathématiques, Lyc. E.Galois, Noisy-le-Grand, 93
BARBILLAT Christophe, certifié, histoire géographie, Clg. Malarmé, Paris, 75
ANANOU Thierry, agrégé, S.E.S., E.N.C. - Lyc Bessières, Paris, 75
LAUDOU Philippe, agrégé, lettres modernes, Lyc. Saint-Saëns, Rouen, 76
CAPDEVIELLE-FIDEL Jean-Yves, certifié, sciences physiques, Lyc. Jean Monnet, Strasbourg, 67
VAUX Janine, certifiée, mathématiques, Lyc. Cabanis, Brive, 19
HOMMET Stanislas, certifié, histoire géographie, Clg Laplace, Lisieux, 61
REYGADES Thierry, agrégé, mécanique, Lyc Techn Diderot, Paris, 75
GIRARDIN Christophe, certifié, histoire géographie, Clg Joliot-Curie, Reims, 51
LABAYE Elizabeth, certifiée, histoire géographie, Lyc. Cornaille, Rouen, 76
BERGUIN Francis, certifié HC, S.E.S., Lyc. E. Galois, Sartrouville, 78
BRESSAN Eugenio, certifié, allemand, Lyc L. de Vinci, Amboise, 37
MILLOT Lionel, certifié, mathématiques, Lyc Boisjoly Potier, Le Tampon, 974

JOSEPH-HENRI Yvon, certifié HC, lettres modernes, Lyc. V. Schoelcher, Fort de France, 972
BISSAINE Alex, certifié, mathématiques, Clg Gourdeliane, Baie Mahault 2, 971
BRAVO Christiane, certifiée, documentation, Clg Kapel, Cayenne, 973
LANCRY Bruno, certifié, anglais, Lyc. Vincensini, Bastia, 20
VALENTI Francis, certifié, histoire géographie, Clg La Guyonnerie, Bures-sur-Yvette, 91
MARAND Xavier, certifié, mathématiques, Lycée A. Argouges, Grenoble, 38
NONY Sylvie, agrégée, sciences physiques, Lyc Eiffel, Bordeaux, 33
CORDELIER Odile, certifiée, anglais, Lyc.H. Fontaine, Dijon, 21
RALLET Daniel, agrégé, S.E.S., Lyc Roosevelt, Reims, 51
DUMONT Claire, certifiée, mathématiques, Clg Fabien, St Denis, 93
GUIGNONNET Maryvonne, certifiée, lettres modernes, Clg Cousteau, La Garde, 83
LEBESGUE Guy, certifié, sciences physiques, Clg Pompidou, Montgeron, 91
RODRIGUEZ Nathalie, certifiée, mathématiques, Lyc. Descartes, Champs / Marne, 77
CHAMPIRE Christian, certifié, histoire géographie, Clg. Langevin-Wallon, Grenay, 62
BOUCRIS Marie-Odile, agrégée, lettres classiques, Lycée Champollion, Grenoble, 38
CAHOUET Marylène, certifiée, lettres modernes, Lyc. La Martinière, Lyon, 69
TRAMONI Laurent, agrégé, mathématiques, Lyc du Rempart, Marseille, 13
JOUVE Thierry, certifié, mathématiques, Clg., Saint Génès de Malgoires, 30
MICHELANGELI Eric, agrégé, histoire géographie, Clg de l'Archet, Nice, 06
LABORIE Patricia, certifiée, économie & gestion, Lyc. Loth, Pontivy, 56
MORAND Stéphane, certifié, histoire géographie, Clg Bel Air, Thoisy, 01
HUET Ingrid, certifiée, lettres modernes, Clg Ferry, Epinal, 88
CHARRIER Sandrine, certifiée, éducation musicale, Clg. G. Philippe, Clermont-Ferrand, 63
BILLATE Alain, certifié, histoire géographie, Lycée F. Magendie, Bordeaux, 33
DUPUIS José, certifié, mathématiques, Clg. Val de Charente, Ruffec, 16
GAZEAU Roger, agrégé, mathématiques, Lyc J. Verne, Mondeville, 14
MARLIN Pascale, agrégée, éco-gestion A, Lyc. Fourier, Auxerre, 89
AGERT Marcel, certifié, histoire géographie, Clg Fermat, Toulouse, 31
LEIRITZ Matthieu, agrégé, histoire géographie, Clg. Nicklès, Dommarthemont, 54
CHATELAIN Serge, certifié, histoire géographie, Clg Guillaumet, Jouy-le-Moutier, 95
ANDRIEU Patrick, certifié, mathématiques, Lyc. Dessaignes, Blois, 41
BREIL-BOIN Isabelle, certifiée, lettres classiques, Lyc Cassin, Bayonne, 64
LAGAUCHE Maryline, agrégée, géographie, Lyc Arago, Reims, 51
ALENDIA Stéphanie, SE, Clg Villeneuve, Fréjus, 83
GOURBIER Catherine, CPE, Clg Offenbach, St Mandé, 94
BRENGOU Jacqueline, retraitée, Toulouse, 31
CHATELET Jean-Marc, D. CIO, CIO, Arras, 62
LOMBARD Vincent, vacataire, lettres modernes, Clg du Moulin d'Albon, Bourg les Valence, 26
LAINE Patrick, certifié, documentation, Clg. G. David, Mirebeau, 86
JUMEL HEYDON Margot, agrégée, allemand, Lyc. Prévert, Savenay, 44
STAËLEN Erick, certifié, sciences physiques, Lyc P. Cornaille, Rouen, 76
COHEN Jean-Hervé, chaire supérieure, mathématiques, Lyc Saint-Louis, Paris, 75
BRETON Mireille, agrégée, anglais, Lyc Pagnol, Athis-Mons, 91
CLAVEAU Fabien, certifié, espagnol, Lyc Presles, Cusset, 03
CORREZE Marianne, certifié, lettres modernes, Lyc. Valadon, Limoges, 87
GIANNOTTI Dominique, certifiée, philosophie, Lyc. Rostand, Chantilly, 60
LE FIBLEC Hervé, certifié, lettres modernes, Lyc. F. Faure, Beauvais, 60
MAUGE Claudie, certifiée, histoire géographie, Clg Joliot Curie, Le Havre, 76
PASQUIER Jacqueline, retraitée, Paris, 75
KLAINGUER Martine, certifiée HC, S.V.T., Clg Dolto, Sierentz, 68

COTTON Liliane, certifiée, S.V.T., Clg. P. Fort, Reims, 51
BALDUCCI Dominique, certifiée, S.M.S., Lyc. Jaurès, Montreuil, 94
DAVID Sylvain, agrégé, S.E.S., Lyc Condorcet, Belfort, 90
MER Bruno, certifié, lettres modernes, Clg. P. Cézanne, Mantes La Jolie, 78
GROSMANN Françoise, retraitée, Strasbourg, 67
OLIVAIN Michèle, certifiée H.C., lettres classiques, Clg. Cron, Le Kremlin Bicêtre, 94
TAUSSAT Carine, certifiée, lettres modernes, Lp Rontaunay, St Denis, 974
VERTALE Valérie, certifiée, histoire géographie, Clg Place d'Armes II, Le Lamentin, 972
REGENT Frédéric, certifié, histoire géographie, Université Antilles - Guyane, Pointe à Pitre, 971
BRAVO Alain, PEGC, sc. nat. / physique, Clg. A. Dédé, Cayenne, 973
VERDURAND Agnès, certifiée, mathématiques, Clg Truffaut, Asnières, 92
DURSAPT Florence, certifiée, philosophie, Lyc. Mimard, St Etienne, 42
DUCHOT Fabienne, certifiée, mathématiques, Lyc. Ch. De Gaulle, Rosny sous Bois, 93
BOULONNE Karine, certifiée, histoire géographie, Lyc Darchicourt, Hénin Beaumont, 62
GOSSART Sandrine, certifiée, histoire géographie, Clg. Les Saules, Grenoble, 38
RAFALOWICZ Brigitte, CPE, Lyc Ozanne, Toulouse, 31
GELY Brigitte, certifiée bi-ad, allemand, ZR - Clg., Pignat, 34
GREGOIRE Nadine, certifiée, mathématiques, Lyc Dauphin, Cavillon, 84
LOUSTALET-SENS Sandra, CO-Psy., CIO, Talence, 33
PEREZ Jean Louis, certifié, philosophie, Lyc Lebois, St Chamond, 42
PLE Vincent, certifié, allemand, Lyc, Vitry, 35
ANTHEAUME Gérard, certifié, S.E.S., Lyc. Techn. L. Michel, Grenoble, 38
POUCHIN Geneviève, certifiée H.C., mathématiques, Clg. Les Hyverneaux, Lésigny, 77
CASTEL Philippe, CPE, Lyc R. Rolland, Ivry, 94
DEGOUTE Jean, retraité, Clermont Ferrand, 63
SULTAN Valérie, agrégée, lettres modernes, Clg. Musselburgh, Champigny / Marne, 94
LIBERT Mathias, certifié, histoire géographie, Clg de Coubertin, St Jean de Braye, 45
LIGONNIERE Florence, certifiée, lettres modernes, Z.R. - Lyc. Saint-Saëns, Rouen, 76
KOULIBALI Issa, certifié, sciences physiques, Clg Balzac, Paris, 75
MONTAGNAC Félicité, certifiée, S.V.T., Clg. Guillaumin, Moulins, 03
BALESTRAT Pascale, CPE, Lyc. M. Berthelot, Châtelleraut, 86
BELLIN Fabienne, certifiée, mathématiques, Lyc. J. Ferry, Versailles, 78
URBANIAC Céline, certifiée, histoire géographie, Z.R. Guingamp Lannion, 22
THUBERT Boris, certifié, anglais, Clg Le Bosquet, Bagnols / Cèze, 30
FLAMAND Laure, certifiée, histoire géographie, Clg Rouget de Lisle, Lons-le-Saunier, 39
ERNST René, certifié HC, lettres modernes, Lyc. C. de Troyes, Troyes, 10
PARIENTY Araud, agrégé, S.E.S., Lyc. Paul Lapie, Courbevoie, 92
MOTARD Marie-Hélène, certifiée, philosophie, Lyc Berthelot, Châtelleraut, 86
PELLA Céline, certifié, mathématiques, Clg. La Reinetière, Ste Luce / Loire, 44
OBREO Sylvie, certifiée, économie & gestion, Lyc. Fragonnard, L'Isle Adam, 95
RODRIGUES-CARLOTTI Corinne, certifiée, lettres modernes, Clg, Porticcio, 20A
LAMARCHE Jean-Claude, retraité, Grenoble, 38
GUTIERREZ Sylviane, certifiée, lettres modernes, Clg A. France, Bethoncourt, 25
ANCELIN Patrice, certifié, génie mécanique, Lyc Marguerite, Verdun, 55
MERCY Véronique, certifiée, lettres modernes, Lyc Monod, St Jean de Braye, 45
QUEINNEC Jean-Marie, certifié, histoire géographie, Clg Pasteur, Marseille, 13
THONNAT Frédéricque, certifiée, anglais, Clg Mistral, Pérols, 34
DURDUX Jean-Claude, agrégé, économie & gestion, Lyc. Techn. Roger, Epemay, 51
PAGET Denis, certifié HC, lettres modernes, Lyc. Camille Claudel, Blois, 41

Secrétaires de catégorie

Agrégés :

Titulaire : PIHOUE Didier,
Suppléant : LAGAUCHE Maryline

Certifiés-PEGC-AE :

Titulaire : GIOVANAZZI Pierre-Fabrice
Suppléant : BREIL-BOIN Isabelle

Non-titulaires :

Titulaire : KILLMANN Nicolas,
Suppléant : LOMBARD Vincent

CPE :

Titulaire : BOURGEOIS Guy,
Suppléant : GOURBIER Catherine

CO-Psy. :

Titulaire : REMERMIER Catherine,
Suppléant : CHATELET Jean-Marc

Retraités :

Titulaire : CLAVEL Annie,
Suppléant : BRENGOU Jacqueline

Étudiants-surveillants :

Titulaire : CAUSSE Vincent,
Suppléant : ALENDA Stéphanie

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Pour un syndicalisme démocratique, solidaire et combatif, votez École Émancipée !

Militants, militantes de la tendance École Émancipée dans le SNES, nous participons à toutes les tâches quotidiennes de défense des personnels : combats contre l'autoritarisme, luttes pour le réemploi et la défense des collègues précaires, pour le respect des droits et des statuts, carrières, mutations... A tous les niveaux, nous avons choisi de travailler à la construction et au développement de notre outil syndical. Nous ne partageons pas, pour autant, les orientations de la tendance Unité Action, pour l'instant majoritaire dans le SNES, et pensons qu'elles ne permettent pas au SNES, premier syndicat du second degré, ni à la FSU, première fédération de la Fonction publique d'État, de s'opposer efficacement à l'entreprise de démolition sociale du gouvernement et du Medef. L'incapacité à construire, avec les lycéens mobilisés et les parents, un mouvement social contre la loi Fillon, l'absence d'appel clair du congrès SNES à voter NON au projet libéral de constitution européenne en sont les derniers avatars. Nos propositions s'articulent autour de trois grands axes : démocratie, solidarité, combativité.

Démocratie

Pour être crédible dans sa revendication d'une société plus démocratique, le SNES doit d'abord s'appliquer à lui-même cette exigence : expression pluraliste dans la presse syndicale, transparence à tous les niveaux, limitation des mandats en nombre et en durée, rajeunissement et féminisation des équipes militantes... Du local au national, chaque adhérent/e doit pouvoir s'exprimer et être entendu/e sur les orientations du SNES, il faut tout mettre en œuvre pour faciliter la circulation de l'information, permettre à tout moment l'expression critique des syndiqué/es.

En période de lutte, les militants du SNES doivent être à l'initiative des assemblées générales de personnels, œuvrer à leur coordination par des délégués élus et mandatés à tous les niveaux, veiller à leur fonctionnement démocratique. Partout où cela s'est fait ainsi en 2003, la mobilisation a connu une force exceptionnelle. C'est, pour les personnels en lutte, le meilleur moyen de dépasser les divisions syndicales, de s'approprier leurs revendications et les outils à mettre en œuvre pour gagner. Dans ces périodes, le SNES doit également veiller à une réelle circulation des informations sur ce qui se passe dans toutes les académies.

Enfin, ce combat doit se mener contre tous les coups que le libéralisme porte à la démocratie à l'échelle de la société : répression anti-syndicale, législation anti-immigrés, criminalisation de la pauvreté...

Solidarité

Les deux fondements du libéralisme sont l'individualisme et la concurrence, la société libérale est un champ de bataille où le plus faible ne peut que perdre. Nous devons opposer à cette inhumanité des valeurs de solidarité et combattre à tous les niveaux l'individualisation forcenée des rapports humains :

- Contre les carrières et les salaires au mérite, contre l'adaptation de l'École aux normes de l'entreprise, proposons des revendications unifiantes (corps unique, augmentations uniformes en points d'indice, avancement au rythme le plus favorable pour tous, transformation de la hors-classe en échelon supplémentaire accessible à tous...) et empêchons tout empiètement des chefs d'établissements sur le domaine pédagogique.
- Contre la recrudescence et l'aggravation de la précarité, n'opposons pas titulaires et précaires, battons-nous énergiquement pour la titularisation, avec formation, de tous les actuels non-titulaires, l'arrêt de leur recrutement et les créations de postes de titulaires nécessaires aux besoins d'un service public de qualité.
- Contre le renforcement du tri social au collègue et au lycée, il n'y a pas à hésiter : toutes les mesures allant dans ce sens doivent être combattues sans ambiguïté, y compris sur le terrain. La loi Fillon doit être abrogée. Si elle ne l'est pas, elle ne doit pas s'appliquer. Loin d'accepter de nouvelles régressions, nous devons lutter avec parents et lycéens pour une école ambitieuse et démocratique pour tous.
- Contre les menaces de concurrence croissante et de marchandisation de l'éducation, contre la volonté gouvernementale et européenne de revenir sur les conquêtes laïques du siècle dernier, reprenons le combat contre le dualisme scolaire et pour la nationalisation laïque de l'enseignement privé.
- Contre le retour d'idéologies réactionnaires : la loi du 23 février 2005 veut imposer dans les programmes d'histoire la glorification de la France coloniale. Elle doit être abrogée.

- Contre la casse et la privatisation des services publics, poursuivons la construction d'un mouvement unitaire et massif pour les défendre et les développer, pour mettre un terme à la désertification rurale comme à la marginalisation des banlieues.

- Contre les divisions public-privé, chômeurs-salariés, construisons des solidarités et des luttes, comme le 10 mars dernier, et inscrivons-les dans la durée. Pour vaincre, le gouvernement attaque séparément : supérieur, second degré, premier degré, MI-SE, CO-Psy, CPE, TOS... La FSU doit être notre cadre commun, ne tombons pas dans le piège, ne nous laissons pas enfermer dans nos secteurs respectifs, élaborons des ripostes fédérales solidaires. Et donnons à notre fédération, du local au national, en France comme à l'étranger, les moyens d'exister vraiment. Plutôt que de déplorer l'impuissance de la FSU, faisons vivre réellement des sections locales, renforçons les sections départementales, dont le mouvement de 2003 a montré le rôle essentiel, élaborons à tous les niveaux des mandats véritablement fédéraux permettant de dépasser les corporatismes.

Combativité

Droit du travail, services publics, retraites, protection sociale, statut des fonctionnaires, temps de travail... l'offensive libérale menée par le gouvernement Raffarin ne faiblit pas, malgré mobilisations massives et résultats électoraux cinglants pour la droite. Comme si ce gouvernement avait décidé de nuire jusqu'au bout, quitte à perdre les prochaines élections, se disant que, même en cas d'alternance politique, l'essentiel des régressions ne serait pas remis en cause... Devant une telle offensive, il ne suffit pas de faire le dos rond, de rester vigilant ou d'accommoder les défaites : il est du devoir du mouvement syndical de tout faire pour enrayer les reculs à l'œuvre, pour nous, pour celles et ceux qui nous suivent, pour celles et ceux qui ont gagné de haute lutte les acquis aujourd'hui remis en cause. Le SNES, la FSU doivent inlassablement travailler à construire le rapport de forces qui permettra de reprendre l'offensive, dans notre secteur et au-delà.

C'est là le sens que nous, à l'École Émancipée, donnons au syndicalisme : loin d'un syndicalisme d'accompagnement qui s'inscrit dans les marges que laisse le libéralisme pour éviter les risques d'explosion sociale, syndicalisme qu'a choisi en France la CFDT, que représente bien en Europe la Confédération Européenne des Syndicats et vers lequel la direction de la CGT semble s'orienter, nous militons pour un syndicalisme de lutte et de progrès social, qui ne peut s'accommoder de la jungle capitaliste et combat pour une autre société.

C'est pourquoi nous militons pour la victoire du NON au projet de constitution européenne, qui vise à imposer à toute l'Europe pour des décennies la dictature des règles du marché.

C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit travailler sans ambiguïté avec les mouvements sociaux qui se structurent aujourd'hui en Europe et dans le monde et jettent les bases d'un autre monde juste, libre et solidaire.

Ces orientations que nous vous soumettons, que nous défendons au SNES et à la FSU, à tous les niveaux de notre intervention, ne sont pas des slogans. Ce sont des objectifs que nous proposons à la réflexion collective pour faire de notre syndicat et de notre fédération les instruments de la reconquête sociale. Plus nous serons nombreux, à tous les niveaux, pour les porter, plus nous pourrons les faire prendre en compte dans les orientations du SNES.

Si vous les approuvez, votez, faites voter pour les listes École Émancipée départementales, académiques et nationale (élection de la CA nationale et des secrétaires de catégories).

Pour nous contacter, écrire à Nathalie Duceux :
nathalie.duceux@noos.fr

ou à Bernard Collongeon : bernard.collongeon@wanadoo.fr

L'École Émancipée, c'est aussi une revue, qui paraît depuis 1910.

Pour vous informer, pour la recevoir, écrire à Nicolas Bénéès : nbenies@wanadoo.fr

LISTE ÉCOLE ÉMANCIPÉE

DUCEUX Nathalie, Cert., Maths, Lyc Paul Eluard, Saint-Denis, 93
COLLONGEON Bernard, Cert., Lettres Cl, Clg L. Bourliaguet, Thiviers, 24
PONVERT Véronique, Cert., Lettres Mod, Clg Léo Lagrange, Le Havre, 76
CASSUTO Yves, Cert., Maths., Lyc Majorelle, Toul, 54
DARROMAN Ingrid, CPE, Lyc V. Duruy, Bagnères de Bigorre, 65
MOULAIN Stéphane, Cert., Hist-Géo, Clg Monod, Montélimar, 26
DADI Valérie, Cert., Hist-Géo, Clg Louise Michel, Marignac, 63
GRANVAUD Raphaël, Cert., Lettres Mod., Clg A. France, Marseille, 13
FRISO Edwige, CPE, Clg J. Michelet, Vénissieux, 69
SPRINGER Nicolas, Cert., Anglais, Clg Pasteur, Strasbourg, 67
BENNASSAR Laure, CO-Psy, CIO Toulouse Nord, Toulouse, 31
BLADANET Valérie, Cert., Eco Gestion, Lyc F. Mauriac, Bordeaux, 33
AZEMA Philippe, Agr., Math., Lyc Jean Hinglo, Le Port, 974
MIGNEAU Monique, Cert., Math., Clg G. Sand, Châtillon, 92
BARBAZANGES Jean-Marie, CPE, Clg Les Châtelaines, Triel/Seine, 78
HERVOUET Elisabeth, Cert., Hist-Géo, Lyc Van Dongen, Lagny-sur-Marne, 77
IMBERT Joëlle, Cert., Lettres Cl., Clg Centre, Gap, 5
BENIES Nicolas, Cert., SES, Lyc J. Rostand, Caen, 14
THOUVENOT Lydie, Agr., Hist-Géo, Lyc Pasteur, Hénin Beaumont, 62
BARATTO Marianne, Cert., Hist-Géo, Lyc G. Chauvet, Loudun, 86
HELOU Christophe, Agr., SES, Lyc Du Bellay, Angers, 49
BESNARD Nadia, Vacataire, Hist-Géo, Lyc X. Marmier, Pontarlier, 25
DE SAN MATEO Ghislaine, Cert., Hist-Géo, Lyc JB de Baudre, Agen, 47
BOIRON Laurent, Cert., Hist-Géo, Clg Voltaire, Sannois, 95
CHATELET Francine, Cert., Lettres Mod., Lyc X. Marmier, Pontarlier, 25
PILLOY Jean, Cert., Maths., Clg E. de Goncourt, Pulnoy, 54
BOSSARD Benoît, Agr., Maths, Lyc Joubert, Ancenis, 44
CAMOREYT Sabrina, Cert., Hist-Géo, Lyc P. Eluard, Saint-Denis, 93
REMY Régis, CPE, Lyc J. Rostand, Caen, 14
DESWARTE Bernard, Cert., Hist-Géo, Lyc D. de Séverac, Toulouse, 31
SAUCOURT Marie, Cert., Lettres mod., Clg Pompon, Saulieu, 21
LELANDAIS Stéphane, Cert., SES, Lyc A. de Vigny, Loches, 37
WATTEAU Eric, Cert., Hist-Géo, Clg R. Doisneau, Paris, 75
NGUYEN Mai, Cert., SMS, Lyc Stendhal, Aiguillon, 47
BLANCH Dominique, Agr., Espagnol, Lyc Diderot, Narbonne, 11
GANDIN Philippe, Cert., Hist-Géo, Clg P. Langevin, Carros, 6
ROSSIGNOL Myriam, Cert., Doc., Lyc L. Armand, Poitiers, 86
PUPPONI Jean-Marc, Cert., Hist-Géo, Lyc L. Bonaparte, Ajaccio, 20
BOUDIE Céline, Cert., Hist-Géo, Lyc P. Eluard, Saint-Denis, 93
MARTENOT Jean-Paul, Cert., Sc. Phys, Lyc Argouges, Grenoble, 38
TERY Jacques, Cert., SES, Lyc B. de Perthe, Abbeville, 60
PETITPAS Micheline, Cert, Maths, Clg JJ Rousseau, Damétal, 76
ADAMS Raymond, Cert., Anglais, Lyc Mousseron, Denain, 59
CANAL Bernard, Agr., Lettres Mod., Lyc Agropolis, Montpellier, 34
JEAN Béatrice, Cert., Hist-Géo, Lyc D. de Séverac, Toulouse, 31
BOERES Thierry, Cert., Hist-Géo, Clg Pasteur, Créteil, 94
AVIGNON Michèle, Cert., Hist-Géo, Clg Michelet, Tours, 37
RAMBAULT Didier, Agr, Hist-Geo, Clg P. V. Couturier, Argenteuil, 95
RICHARD François, Agr., Hist-Géo, Lyc Français, Madrid, HdF
RUDLOFF Geneviève, Cert., Hist-Géo, Lyc J. Rostand, Strasbourg, 67
COULON David, CO-Psy., CIO, Lillebonne, 76

NICOLAS Béatrice, Cert., Lettres Cl., Lyc A. Brugière, Clermont-Ferrand, 63
COTHENET Gérard, Cert., Anglais, Clg du Bois des Dames, St-Germain-du-Bois, 71
LEMEE Gilles, Cert., Hist-Géo, Lyc Brossolette, Villeurbanne, 69
LAJAUUMONT Stéphane, Agr., Hist-Géo, Lyc Valadon, Limoges, 87
DOR Marie-Hélène, Cert., Anglais, Clg Titan, Le Port, 974
ROBERT Bruno, Cert., Anglais, Clg, Ormans, 25
CANAUD Pascal, Cert., Espagnol, Lyc L. Armand, Poitiers, 86
CHAUVIN Pierre, MI/SE, Lyc J. Perrin, Reze, 44
PONVERT Alain, Cert., Hist-Geo, Clg Varlin, Le Havre, 76
COCHE Fanny, Cert., Histoire, Ig H. Wallon, Marseille, 13
COMBET Colette, Cert., Anglais, Lyc Daumier, Marseille, 13
DESCHARD Chloé, Agr., Lettres Mod., Lyc Artaud, Marseille, 13
VLACHOS Régis, Cert., Philosophie, Lyc Marie Curie, Marseille, 13
HAUYE Jacques, Agr., Physique appl., Lyc A. Benoît, L'Isle/Sorgue, 84
BRANTRAND Virginie, MI-SE, Lyc Malraux, Montataire, 60
WOLFF Théophile, Agr., Allemand, Lyc P. d'Ailly, Compiègne, 60
VAN ELSLANDE Laurent, Cert., Philosophie, Lyc B. de Perthe, Abbeville, 80
DESACHY Jean-Michel, Retraité, Sc. Physiques, 60
FAIVRE Colette, Cert., Hist-Géo, Lyc Le Grand Chenois, Montbéliard, 25
VUITTON Brigitte, Cert., Hist-Géo, Clg Voltaire, Besançon, 25
DESGRANGES Fabien, Cert., Maths., Clg, Champagny, 70
PON Anne-Marie, Cert., Doc., Clg Mozart, Danjoutin, 90
THANNEUR Murielle, Cert., Anglais, Lyc Follereau, Belfort, 90
VERGNE Francis, CO-Psy., CIO, Riom, 63
QUANTIN Jean-François, Cert., Lettres Cl., Clg Barbot, Metz, 57
TARTRY Catherine, Cert., Eco-Gestion, Lyc A. Daniel, Ribérac, 24
JARRIGE Pauline, Agr., Hist-Géo, Lyc Sud Médoc, Lesparre, 33
ROSEVEGUE André, Cert., Doc., Clg du Grand Parc, Bordeaux, 33
CHETAUD-IRLANDES Marine, Cert., Sc. Phys, Clg R. Soubaigne, Mugron, 40
MAILLOS Jean-Philippe, Cert., SES, Lyc B. Palissy, Agen, 47
DECORSIERE Jacques, Agr., Maths, Lyc St John Perse, Pau, 64
MAILFERT Martine, Cert., Eco Gestion, Lyc Hôtelier, Biarritz, 64
GUINGAND Philippe, CPE, Lyc J. Verne, Mondeville, 14
MELOU Isabelle, Cert., Lettres Mod., Clg L. Grenier, Le Mêle / Sarthe, 61
DESROCHES Bruno, Cert., Doc., Lyc J. D'arc, Clermont Ferrand, 63
HABABOU David, Cert., Anglais, Clg Picasso, Champs sur Marne, 77
GAY Vincent, Cert., Doc., Clg O. de Gouges, Noisy le Sec, 93
HIRSCH Robert, Agr., Hist-Géo, Lyc Utrillo, Stains, 93
BOURRET Sandrine, Cert., Philosophie, Lyc J. Macé, Vitry, 94
THIEBAUT Olivier, Agr., Hist-Géo, Clg A. Fie, St Amand en Puisaye, 68
CLUZET Mireille, Agr., Arts Plast., Lyc V. d'Indy, Privas, 7
MARION Anne-Laure, Cert., Lettres Cl., Clg Barjavel, Nyons, 26
STRAPPAZZON Jean-Pierre, CPE, Lyc E. Mounier, Grenoble, 38
DUPRAZ Aline, Cert., Maths., Clg P. et M. Curie, Montmélan, 73
BOUGON Gilles, Cert., Maths., Clg J. Prévert, Meythet, 74
LOUEDEC Christian, Cert., Lettres Cl., Lyc Franco-hellénique, Athènes, HdF
LE BLEIS Emile, Cert., Maths, Lyc J. Hinglo, Le Port, 974
LEROUX Jean-Claude, Cert., Sc. Phys, Lyc Montebello, Lille, 59
RAIMBAULT Claire, Cert., Hist-Géo, Lyc Augellier, Dunkerque, 59
DUVAL Séverine, Cert., Hist-Géo, Clg J. de St Aubert, Libercourt, 62

LAINÉ Joël, Cert., Maths., Lyc J. Favard, Guéret, 23
BATIGNE Stéphane, Cert., Hist-Géo, Lyc H. d'Urfe, St Etienne, 42
COIFFIER Eliane, Retraîtée, 69
PIATTI Martine, Cert., SES, Lyc S. Weil, St Priest en Jarez, 42
LAFFONT Dominique, Cert., Allemand, Clg Les Noirettes, Vaulx-en-Vélin, 69
TOURIER Catherine, Cert., Hist-Géo, Lyc Ampère, Lyon, 69
TESAN Fabrice, Cert., Arabe, Lycée, Sada, 976
DEFOLIE Emilie, Cert., Hist-Géo, Clg Cité, Narbonne, 11
GOSSEZ Catherine, Cert., SES, Lyc Clemenceau, Montpellier, 34
MOLLEX Colette, Cert., Lettres Mod., Lyc Mermoz, Montpellier, 34
ALEXANDRE Gérard, Cert., Physique appl., Lyc Clos Banet, Perpignan, 66
GERARD Isabelle, Cert., Lettres Mod., Lyc C. Le Lorrain, Nancy, 54
ROBINOT Yohan, MI/SE, Lyc Bichat, Lunéville, 54
CASTRE Doris, CO-Psy., CIO, Verdun, 55
KAVUR Brigitte, Cert., Allemand, Clg Rabelais, Metz, 57
MARTIN Anne-Marie, Cert., Espagnol, Lyc R. Schuman, Metz, 57
SCHEPPER (DE) Amélie, Agr., Hist-Géo, Clg La Durantière, Nantes, 44
DUCHEMIN Danièle, Cert., Lettres Cl., Clg J. Mermoz, Angers, 49
CHÂTEAU Martial, Agr., Physique appl., Lyc E. de Constant, La Flèche, 72
TERROIRE Philippe, CPE, Lyc F. Rabelais, Fontenay le Comte, 85
BENEDETTO Albertine, Agr., Lettres Cl., Lyc J. Aicard, Hyères, 83
DESNOTS Gilles, Agr., Hist-Géo, Lyc J. Aicard, Hyères, 83
RAIMBAULT Julien, Ass. D'Education, Clg La Bruyère, Tours, 37
CORRIGER Paulette, Cert., Lettres Mod., Clg Rabelais, Blois, 41
BARGAIN Françoise, Cert., Lettres Mod., Clg C. Chappe, Paris, 75
HANTAT Nadia, CO-Psy., CIO, Paris 17ème, 75
MENARD Elisabeth, Cert., Hist-Géo, Clg G. Rouault, Paris, 75
TRUFFAUT Laurent, Cert., Allemand, Lyc J. de Sully, Paris, 75
POULAIN Denis, Agr., Maths, Lyc St Exupéry, La Rochelle, 17
BELLIART Jean-François, Cert., Electro., Lyc P. Guérin, Niort, 79
MARBOEUF Chantal, Cert., Lettres Clas., Clg F. Rabelais, Niort, 79
CUCHET Michel, Cert., Doc., Clg Bayard, Charleville Mézières, 8
MARTEAU Jean-Philippe, Cert., Hist-Géo, Clg Turenne, Sedan, 8
PALLOIS Jean-Pierre, Cert., Physique appl., Lyc M. Leroy, Evreux, 27
BRARD Philippe, PEGC, Hist-Géo, Clg Descartes, Le Havre, 76
CINQUIN Céline, Cert., Allemand, Clg JJ Rousseau, Damétal, 76
CORFMAT Collette, Cert., Sc. Phys., Lyc C. Saint Saëns, Rouen, 76
CANTON Danièle, Cert., SES, Lyc F. de Coulanges, Strasbourg, 67
PACTAT Régine, Cert., Anglais, Lycée, Bouxwiller, 67
VONARB Christiane, CO-Psy., CIO, Schiltigheim, 67
SEEL Denis, Cert., Lettres Mod., Lyc G. Faure, Foix, 9
BOSCO Annie, Cert., Lettres Mod., Lyc Toulouse Lautrec, Toulouse, 31
CORRECH Véronique, Contract., Hist-Géo, Clg Michelet, Toulouse, 31
GRANIER Cathy, Retraîtée, Maths., 31
PERILLAT Marie-Cécile, Cert., Hist-Géo, Lyc Toulouse Lautrec, Toulouse, 31
VENCO Katia, Cert., Lettres Mod., Clg J. Monnet, Bagnères-de-Luchon, 31
DAUMAS Denis, Cert., Maths., Lyc climatique, Argelès Gazost, 65
WACH Patrice, Agr., Maths., Lyc C. Claudel, Palaiseau, 91
KALIFA Christian, Contract., Lettres Mod., au chômage, 95

Secrétaires de catégorie

Agrégés :
Titulaire : DE SCHEPPER Amélie
Suppléant : HIRSCH Robert

Certifiés-PEGC-AE :

Titulaire : JEAN Béatrice
Suppléant : AVIGNON Michèle

Non-titulaires :

Titulaire : BESNARD Nadia
Suppléant : KALIFA Christian

CPE :

Titulaire : DARROMAN Ingrid
Suppléant : REMY Régis

CO-Psy. :

Titulaire : BENNASSAR Laure
Suppléant : VERGNE Francis

Retraités :

Titulaire : COIFFIER Eliane
Suppléant : GRANIER Catherine

Étudiants-surveillants :

Titulaire : ROBINOT Yohan
Suppléant : CHAUVIN Pierre

POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT

POUR PRÉSERVER NOTRE STATUT DE FONCTIONNAIRE D'ÉTAT : Retrait du projet Dutreil !

Nous sommes devant la menace de destruction, à brève échéance, de la Fonction publique et donc de l'Éducation nationale. Pour s'opposer à cette offensive et préserver notre statut, notre syndicat a un rôle décisif à jouer.

Depuis des semaines, le ministre Renaud Dutreil tente de faire accepter par les organisations syndicales son projet de «modernisation de la Fonction Publique». ⁽¹⁾

Il a tenté de faire avaliser son projet lors de la rencontre avec les Fédérations de fonctionnaires le 22 mars, puis lors de celle du 29 mars et enfin de celle du 5 avril ; une nouvelle réunion est prévue le 18 avril.

De quoi s'agit-il ?

Le Projet Dutreil : la disparition du corps des certifiés, des agrégés, des CO-PSY et CPE, de tous les corps

Aujourd'hui, il existe 900 corps de Fonctionnaires de l'État, parmi lesquels les corps des certifiés, des agrégés, des CO-Psy, des CPE ; chacun de ces corps a un statut ; par exemple les décrets de 1950 garantissent aux certifiés et aux agrégés un maxima de service, un service hebdomadaire, de 18 ou 15 heures de cours, défini exclusivement en heures d'enseignement et un certifié ou un agrégé est nommé sur un poste propre à sa catégorie.

C'est cela que voudrait faire disparaître le ministre Dutreil. Demain, un certifié, un agrégé, un CO-Psy appartiendraient à un des 28 cadres statutaires qu'il entend créer, chaque agent aurait « *vocation à occuper n'importe quel emploi de ce cadre statutaire* ».

Il pourrait être certifié de mathématiques, puis CPE, puis professeur des écoles dans une école primaire et même employé dans le centre des impôts de sa localité si son poste est supprimé.

Exagération de notre part ?

Mais le Sénat ne vient-il pas déjà d'ajouter à la Loi Fillon un paragraphe disant que les enseignants « *contribuent à la continuité pédagogique en assurant des enseignements complémentaires* » ?

N'est-ce pas contraindre les enseignants à assurer n'importe quelle tâche « *d'enseignement* » dans n'importe quelle discipline, au nom du principe de la « *continuité pédagogique* » ? Pour nos élèves, que deviendrait l'enseignement si un professeur peut indifféremment enseigner les mathématiques, l'anglais ? Quelle valeur auraient les diplômes ?

Demander au ministre de retirer son projet ou en discuter ?

Le BDFN de la FSU du 11 avril a décidé de « *refuser les propositions de thèmes et de calendrier de négociations avancées par Renaud Dutreil et notamment le point 2 qui fait référence à son projet inacceptable de filières et cadres d'emploi* ».

Nous nous en félicitons. Cependant, nous avons présenté un amendement demandant que la FSU exige du ministre qu'il retire son projet, amendement qui a été repoussé. Nous nous sommes alors abstenus sur le texte global afin de signifier notre accord avec la décision du BDFN.

Le soir même, les Fédérations de fonctionnaires FSU, CGT, FO, CFTC se sont réunies. La FSU a fait le communiqué suivant : « *Sur les propositions Dutreil, l'accord s'est immédiatement fait pour les trouver inacceptables ; la CGT a proposé de rédiger une lettre commune lui faisant la proposition de négocier prioritairement sur ce qui avait fait l'objet de nos revendications ; à savoir le contentieux 2000-2004, les salaires 2006, la grille et les qualifications* ».

Négocier « *sur la grille et les qualifications* » ? Mais dans quel cadre ? Si le préalable n'est pas obtenu d'une négociation dans le cadre du respect du statut de la Fonction Publique et donc de l'abandon du projet Dutreil, n'est ce pas faire rentrer par la fenêtre ce qu'on a fait sortir par la porte ?

En effet, la grille, le respect des qualifications sont au cœur de la définition de chacun des 900 corps de la Fonction Publique dont Dutreil veut la suppression ?

Ne sommes-nous pas au cœur des problèmes ? Afin de mettre en échec les « *réformes* » du gouvernement Raffarin, ne faut-il pas préserver l'indépendance des organisations syndicales ? C'est précisément pourquoi nous déposons cette liste : pour contribuer à résoudre ce problème, pour que les organisations syndicales jouent leur rôle.

Les mêmes problèmes ont été rencontrés lors du Congrès National du SNES, dans lequel les délégués sont intervenus pour défendre leurs revendications, en toute indépendance par rapport au gouvernement Raffarin-Fillon.

Défense du Bac : refuser « tout contrôle local » et « rester ouvert » à une réforme ?

Le rapport préparatoire au Congrès posait la question suivante : « *Quelle attitude devons-nous adopter face au CCF (Contrôle en cours de formation) qui, dans des conditions d'évaluation externe, peut éviter l'organisation d'épreuves terminales tout en respectant l'indépendance des examinateurs* » ?

Mais le contrôle en cours de formation, c'est l'organisation de partiels dans chacun des 1 538 lycées, avec à chaque fois un sujet et un barème de correction différents. Comment alors le baccalauréat pourrait-il demeurer un diplôme national, premier grade universitaire, donnant un accès direct à l'enseignement supérieur ?

165 000 lycéens ont manifesté pour demander le retrait du projet Fillon et conserver le baccalauréat, « le même pour tous ».

Au début du Congrès, la question a été enlevée du document. Dans une deuxième version figurait la proposition que pour le second groupe d'épreuves (les épreuves de rattrapage), on tienne mieux compte du contrôle continu ; cette proposition a elle aussi été enlevée, à la demande de nombreux délégués. Le texte final dit donc (et l'on ne peut que s'en féliciter) : **« nous nous opposons donc à tout ce qui pourrait prendre la forme d'une évaluation locale et/ou d'un contrôle au cours de l'année, que ce soit un contrôle continu ou un contrôle en cours de formation ».**

Cependant un paragraphe a été maintenu, disant que **« le SNES reste ouvert à des améliorations et réorganisations du baccalauréat à condition que ces principes soient respectés ».** Que veut dire cette phrase, au moment où le ministre Fillon annonce que le 31 mai, deux jours après le référendum, on lui remettra le rapport du groupe de travail sur le bac ? Ne faut-il pas dire clairement, avec les lycéens : **retrait de la réforme du bac, maintien du bac comme examen terminal anonyme, et proposer la manifestation nationale, au Ministère des enseignants et des lycéens ?**

De même nos amendements sur la laïcité : condamnation de l'enseignement du fait religieux, retour au principe laïc : fonds publics à la seule école publique ont été repoussés.

Maintien des TOS dans la Fonction Publique d'État : adopté par le Congrès.

La loi de 2004 a confié aux collectivités territoriales depuis le 1^{er} janvier 2005 l'entretien des établissements, la restauration scolaire et la gestion de nos 93 000 collègues TOS. D'ores et déjà, des départements prévoient la privatisation de la restauration scolaire.

Ce qui se prépare, ce n'est pas le transfert, mais la disparition des TOS, leur remplacement par des entreprises privées devant dégager un bénéfice afin de pouvoir rétribuer leurs actionnaires.

On ne peut que se féliciter que les rapporteurs aient intégré notre amendement demandant le maintien des TOS dans la Fonction Publique d'État, seule garantie contre leur licenciement. En effet, dans la Fonction Publique Territoriale, il n'existe pas de garantie absolue d'emploi.

Si un poste d'agent est supprimé, il peut être maintenu en surnombre pendant un an, puis pris en charge par un centre de gestion avec indemnisation dégressive, puis être licencié au troisième refus de l'emploi proposé.

Cela n'est-il pas le moyen de contraindre les TOS à accepter n'importe quel emploi, en dehors de l'Éducation nationale ? De même, nous nous félicitons que les rapporteurs aient intégré notre demande de **« maintien du décret de 1950 ».**

Réforme des statuts du SNES : repoussée par le Congrès !

Toutes les propositions de modifications des statuts ont été repoussées.

Quelle signification aurait eu la suppression de l'élection des secrétaires de catégories comme celles des CO-Psy, des CPE, au moment où le ministre Dutreil propose de supprimer les 900 corps de la Fonction Publique ?

Pourquoi proposer de ne réunir le Congrès national que tous les trois ans ? Nous nous félicitons de cette décision du Congrès. Il en va de la défense du SNES.

Dans le même ordre d'idées, nous avons soutenu l'amendement de l'académie de Lille demandant que la FSU n'adhère pas à la CES (Confédération européenne des Syndicats).

La CES n'a-t-elle pas participé à la rédaction de la constitution européenne que nous combattons ?

Constitution européenne : le SNES « condamne et rejette » mais n'appelle pas à voter non !

Nous considérons que, pour des raisons syndicales, il est de la responsabilité du SNES d'appeler à voter NON lors du référendum du 29 mai.

Plusieurs congrès académiques s'étaient prononcés pour le vote NON, tout comme des syndicats de la FSU : le SNA-SUB, le SNETAP, l'UNATOS et le SNCS.

Nous avons déposé l'amendement suivant : **« la loi Fillon sur l'école, le projet Dutreil visant à supprimer les 900 corps de la Fonction Publique au profit de 28 cadres statutaires, tout comme la réforme des retraites de 2003 et celle de la Sécurité sociale de 2004 découlent des orientations européennes, notamment de la stratégie de Lisbonne et des conclusions du sommet de Barcelone de 2002.**

Le SNES a combattu et combattra ces réformes qui remettent en cause les statuts des personnels, les acquis sociaux et l'existence même de la Fonction Publique. Pour toutes ces raisons, le SNES, organisation syndicale défendant les personnels, le droit à l'instruction pour la jeunesse, le service public de l'Éducation nationale, condamne et rejette le projet de traité constitutionnel ».

Nous avons voté l'amendement de l'académie de Lille se prononçant pour le vote NON. Celui-ci a été repoussé par 157 pour, 280 contre, 14 abstentions et un refus de vote. Nous considérons cependant que la formulation adoptée par le Congrès **« condamne et rejette »** est positive.

Nous sommes à l'issue de ce Congrès devant une alternative :

- ou bien accompagner la réforme Dutreil supprimant les 900 corps de la Fonction publique et les contre-réformes. Cela ne peut mener qu'à la disparition du SNES, qui syndique les corps des certifiés, des agrégés et des autres corps ;
- ou bien défendre le statut de la Fonction Publique et tous nos acquis, et sauvegarder le SNES.

Rien n'est encore joué !

Nous proposons aux syndiqués de voter pour notre liste :

- **pour le retrait du projet Dutreil, contre la suppression des 900 corps remplacés par les 28 cadres statutaires**
- **maintien du baccalauréat, non au socle commun, retrait de la loi Fillon ;**
- **maintien du décret de 1950 et de toutes nos garanties statutaires ;**
- **pour que l'Éducation demeure Nationale, pour le maintien des 93 000 TOS dans la Fonction Publique d'État**
- **augmentation des salaires en points d'indice ;**
- **annulation des fermetures de classes et d'options, rétablissement des 7 000 postes d'enseignants et des milliers de postes de MI-SE supprimés ;**
- **réemploi de tous les non-titulaires mis au chômage ;**
- **fonds publics à la seule école laïque.**

Regroupons-nous

Votez pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant.

Pour tous contacts :

Jack Lefebvre, 44, rue de la Marne, 78200 Mantes-la-Jolie
jacklefebvre@aol.com

(1) Nous ferons parvenir les textes complets à tous les syndiqués qui nous en feront la demande (joindre une enveloppe timbrée).

LISTE POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT

LEFEBVRE Jack , Certifié, Clg André Chénier, Mantes-La-Jolie, 78	JAKSCH Norbert , Certifié, Clg Les Fontanilles, Castelnaudary, 11	FRAYSSE Agnès , Bi admissible, Lycée Blaise Pascal, Tassin-Charbonnières, 69
DANRY Edith , Certifiée, Clg Pasteur, Montbard, 21	MESAIZE Michel , Certifié, Retraité, 78	MEILLAND Chantal , Certifiée, Clg du Plan du Loup, Sainte Foy Les Lyon, 69
LEFEBVRE Michel , Certifié, Clg Le Parc, Aulnay, 93	AIT AMOKHTAR Abdelkrim , Certifié, Lycée Agora, Puteaux, 92	SEMENOU Nicole , Certifiée, Clg Les Fontanilles, Castelnaudary, 11
MARC Audrey , Certifiée, Clg Croix d'Argent, Montpellier, 34	MARTEL Rose-Marie , Certifiée, Clg Via Domitia, Poussan, 34	SOTO Madeleine , Certifiée, Cité technique Les Eyrieux, Bagnols-sur-Cèze, 30
MIGNOT Yacha , Agrégé, Lycée Daumier, Marseille, 13	MAYEN Michèle , Retraîtée, Bagnols-sur-Cèze, 30	GAUILLERE Nadine , Certifiée, Clg Pierre Brossolette, Oullins, 69
ROUX Olivier , Certifié, Lycée Laetitia Bonaparte, Ajaccio, 20	HENG Jean-Pierre , Certifié, Lycée Laurent de Lavoisier, Mulhouse, 68	FREYBURGER Anne-Catherine , Agrégée, Lycée Laurent de Lavoisier, Mulhouse, 68
BODIN Martine , Certifiée, Lycée Albert Schweitzer, Le Raincy, 93	WALGENWITZ Marie-Claude , Certifiée, Lycée Scheurer-Kestner, Thann, 68	BUIRE Michel , Agrégé, Lycée Blaise Pascal, Tassin-Charbonnières, 69
LE BARS Loïc , Agrégé, Clg Jean Moulin, Le Pecq, 78	ROUMANILLE Pascal , Agrégé, Lycée Clémenceau, Montpellier, 34	CALAIS-MEDRINAL Nicole , Certifiée, Lycée Colbert, Lyon, 69
MONNOT Fabrice , Certifié, Lycée Laurent de Lavoisier, Mulhouse, 68	SCHOENHALS Anne , Certifiée, Clg Gaston Doumergue, Sommières, 30	HEMMERLIN Véronique , Certifiée, Lycée Laurent de Lavoisier, Mulhouse, 68
BENOIT Christophe , Agrégé, Lycée Gérard Philipe, Bagnols-sur-Cèze, 30	BERNARD Hélène , Certifiée, Clg René Cassin, Villefontaine, 38	CAPORAL Marie , Certifiée, Clg Jean Rostand, Craponne, 69
BELLOIR Pierre , Agrégé, Lycée Gabriel Fauré, Annecy, 74	MUKEKWA Irma , Certifiée, Clg d'Eyrieux, Eyrieux, 38	EUZET Marie-Françoise , Certifiée, Clg Via Domitia, Poussan, 34
BELLIAH Jean-Jacques , Agrégé, Clg Jean Rostand, Craponne, 69	VALLAT Jacques , Certifié, Lycée Laurent de Lavoisier, Mulhouse, 68	MONAT Pascale , CPE, Clg Jean Rostand, Craponne, 69
ANDRIE Catherine , Agrégée, Clg Clémenceau, Montpellier, 34	THUILLIER Rémi , Certifié, Clg Marie Curie, Pignan, 34	RICHER Christiane , Certifiée, Clg Jules Ferry, Beaune, 21
ESNAULT Eric , Certifié, Lycée Stendhal, Grenoble, 38	ISAMBERT Juliette , Agrégée, Lycée Maurice Genevoix, Montrouge, 92	DAHAN Danielle , Certifiée, Clg Vendôme, Lyon, 69
LAVAL Gérard , Agrégé, Lycée Carnot, Dijon, 21	PENHOUE Yannick , Agrégé, Lycée Agora, Puteaux, 92	BOULET Catherine , Certifiée, Clg de Revermont, Bourg-en-Bresse, 1
COLLAY Marie-Claude , Certifiée, Lycée de Beaugard, Montbrison, 42	BELLANTE Elian , Certifié, Clg Gérard Philipe, Bagnols-sur-Cèze, 30	MASSON Colette , Certifiée, Lycée Camille Sée, Colmar, 68
GLEYZES Claudine , Certifiée, Clg Les Fontanilles, Castelnaudary, 11	LE MOIGNE Jean-Gabriel , Certifié, Clg Le Parc, Aulnay, 93	ETTERLEN Jeannine , Certifiée, Clg Victor Hugo, Colmar, 68
LOUIS Thierry , Certifié, Lycée Montauray, Nîmes, 30	HELLAL Mohamed , CPE, Clg Fabien, Saint-Denis, 93	FEVRIER Françoise , Certifiée, Lycée L, Lapicque, Epinal, 88
SUCHARD Sophie , Agrégée, Lycée Agora, Puteaux, 92	LAGRANGE Serge , Agrégé, Lycée Charles De Gaulle, Dijon, 21	FRAYSSE Christine , Certifiée, Clg Les Fontanilles, Castelnaudary, 11
FRANCESCHINI Jean-François , Agrégé, Clg Padule, Ajaccio, 20	DOUCET Daniel , Agrégé, Lycée Carnot, Dijon, 21	GUILLOU Dominique , Agrégé, Lycée Clémenceau, Montpellier, 34
DUFOUR Sylvette , agrégée, lycée Georges Brassens, Villeneuve-le-Roi, 94	PICCINI Sylvie , Certifiée, Lycée Agora, Puteaux, 92	ROPERS Rozenn , Certifié, Clg André Chénier, Mantes-La-Jolie, 78
ETESSE Florence , Certifiée, Lycée Bergson, Paris, 75	ROZANES Bruno , Certifié, Clg du Plan du Loup, Sainte Foy Les Lyon, 69	HERON Corinne , Certifiée, Clg Voltaire, Asnières, 92
DE ROHAN-CHABOT Jean , Certifié, Clg Bibracte, Château-Chinon, 58	RIDA Dalila , Certifiée, Clg André Chénier, Mantes-La-Jolie, 78	CONSTANS Marie-Thérèse , Certifiée, Clg Gambetta, Riedisheim, 68
LUCARELLI Michel , Certifié, Détaché CRDP, Paris, 75	BERNARD Laurent , Certifié, Clg René Cassin, Agde, 34	LECORGUILLER Claude , Lycée Léonard de Vinci, Villefontaine, 38
BEAUCHAMP Yvon , Certifié, Lycée Jean Macé, Niort, 79	MEIGNANT Anne-Sophie , Agrégée, Lycée Maurice Genevoix, Montrouge, 92	TAISANT Jacques , Certifié, Clg Les Lentillères, Dijon, 21
HUIN Stéphanie , Lycée Lapique, Epinal, 88	ARGOUD Pierre , Certifié, Lycée Gérard Philipe, Bagnols-sur-Cèze, 30	FISCH Eliane , Certifiée, Lycée Laurent de Lavoisier, Mulhouse, 68
CHEVALIER Monique , Certifiée, Retraîtée, 77	JOUVE Juliette , Certifiée, Clg Le Parc, Aulnay, 93	RONDEPIERRE Patricia , Certifiée, Clg Bibracte, Château-Chinon, 58
CHOQUER Jean-Joachim , Certifié, Lycée Pierre Poivre, Saint-Joseph, 97	BALLEJOS Isabelle , Certifiée, Clg Via Domitia, Poussan, 34	MARTIN Angel , Certifié, Lycée Laurent de Lavoisier, Mulhouse, 68
LYBRECHT Josyane , Agrégée, Retraîtée, 31	BORGES Joachim , Certifié, Clg Louis Lumière, Marly le Roi, 78	HIFFLER Michèle , Certifiée, Lycée Laurent de Lavoisier, Mulhouse, 68
ALMASOR Rémi , Certifié, Clg Gérard Philipe, Bagnols-sur-Cèze, 30	BORDES Marie , Certifiée, Lycée international, Ferney-Voltaire, 1	BRUSA Marie-Claire , Certifiée, Lycée Gabriel Fauré, Annecy, 74
VEYSSSET Alain , Certifié, Clg André Maurois, Epinay-sur-Oise, 91	FARDEHEB Rachid , Certifié, Clg Claude Monet, Magny-en-Vexin, 95	REY Annick , Certifiée, Clg Jean Rostand, Craponne, 69
GEMBERLE Jean , Certifié, Clg Victor Hugo, Colmar, 68	LATHUILLE Bruno , Certifié, Clg Vendôme, Lyon, 69	GAILLARD Madeleine , Retraîtée, Dijon, 21
CATALOGNE Jean , Retraité, 75	DESBROSSE Marc , Certifié, Clg Pierre Brossolette, Oullins, 69	FORAISON Christophe , Certifié, Lycée Fourier, Auxerre, 89
DE SOLLIERS Thérèse , Agrégée, Lycée Maurice Genevoix, Montrouge, 92	HUIN Stéphane , Certifiée, Lycée Lapique, Epinal, 88	QUINSAC Sébastien , Clg Evire, Annecy, 74
ANGNEROH Yann , Certifié, Clg André Chénier, Mantes-La-Jolie, 78	MARCOU Jean-Claude , Certifié, Clg René Cassin, Agde, 34	COMTE Martine , Certifiée, Clg Jacques Duclos, Vaux-en-Velin, 69
MEHDI Sonia , Certifiée, Clg Le Parc, Aulnay, 93	MOULIN Michel , Agrégé, Collège Vendôme, Lyon, 69	GOLESTIN Jean-Paul , Certifié, Lycée Boissy d'Anglas, Annonay, 74
CONIL Jean-Michel , Certifié, Clg Daumier, Marseille, 13	DUTOIT Serge , Certifié, Clg Colette, Saint-Priest, 69	ELIES Isabelle , Certifiée, Clg La Champagne, Brochon, 21
BORRAS Caroline , Certifiée, Clg Croix d'Argent, Montpellier, 34	OLIVIERI Renaud , Certifié, Clg Gérard Philipe, Bagnols-sur-Cèze, 30	LIDEC Marie-Hélène , Agrégée, Lycée Maurice Genevoix, Decize, 58
CABROL Rolande , Certifiée, Clg Les Fontanilles, Castelnaudary, 11	ROCHAS Hélène , Certifiée, Clg Les Fontanilles, Castelnaudary, 11	BARTETTE Joël , Certifié, Lycée Lavoisier, Mulhouse, 68
CHAHSICHE Claudine , Certifiée, Clg Croix d'Argent, Montpellier, 34	ESKENAZI Line , Certifiée, Retraîtée, 93	MOREAU Lily , Clg Bas Chablais, Douvaine, 74
BELHADJ Kerim , CPE, Clg de Pisan, Aulnay, 93	SCHMITT Laurent , Certifié, Clg Jules Verne, Les Mureaux, 78	GUINET Alexandre , Certifié, Lycée de Beaugard, Montbrison, 42
DEGENNE Aline , Certifiée, Clg Gérard Philipe, Bagnols-sur-Cèze, 30	COCHINAL Françoise , Certifiée, Clg Le Parc, Aulnay, 93	MARTINHO-RODRIGUES Céline , Certifiée, Clg Victor Hugo, Noisy-le-Grand, 93
DELPOUS Christine , Agrégée, Clg René Cassin, Agde, 34	CROS Pierre , Agrégé, Lycée Docteur Lacroix, Narbonne, 11	VIALLARD Daniel , PEGC, Cité scolaire l'Astrée, Boen sur Lignon, 42
SIROT Simone , Retraîtée, 42	FLOURY Emmanuelle , Agrégé, Collège des Bartavelles, Marseille, 13	SENHADJI Hélène , Clg Jean de Beaumont, Villemomble, 93
DRIGUEZ Pascale , Certifiée, Lycée Jules Fil, Carcassonne, 11	DEAL Xavier , Certifié, Lycée de Beaugard, Montbrison, 42	COLAS Philippe , Certifié, Montceau les mines, 71
BRAVIN Stefania , Certifiée, Lycée Laurent de Lavoisier, Mulhouse, 68	GATOUILLAT Anne , Certifiée, Clg Louis Pasteur, Montbard, 21	ROCHER Jean , Agrégé, Lycée La Martinière, Lyon, 69
BRAYE Elisabeth , Certifiée, Lycée Scheurer-Kestner, Thann, 68	LIPS Josiane , Certifiée, Clg Louis Armstrong, Beynost, 1	BEYRON Nicole , Certifiée, Lycée Colbert, Lyon, 69
VERRIER Alexandra , Certifiée, Clg Le Parc, Aulnay, 93	SENDER Jean-Paul , CPE, Clg Les Fontanilles, Castelnaudary, 11	FARRAYRE Jean-René , Clg de Douvaine, 74
BERNARDI Patrice , Certifié, Lycée JP Sartre, Bron, 69	DEVOS Brigitte , Certifiée, Clg Jean Rostand, Craponne, 69	
HUMBERT Karine , Certifiée, Clg Le Redounet, Uzès, 30	BOUTELLA Fayzilé , Contractuelle, Clg Le Parc, Aulnay, 93	
	L'HOPITAL Bernadette , Certifiée, Clg Jean Rostand, Craponne, 69	
	VALLET Pierre , Agrégé, Lycée Montchapet, Dijon, 21	

Secrétaires de catégorie

Agrégés :
Titulaire : LE BARS Loïc
Suppléant : BENOIT Christophe

Certifiés-PEGC-AE :

Titulaire : LEFEBVRE Jack
Suppléant : DANRY Edith

Non-titulaires :

Titulaire :
Suppléant :

CPE :

Titulaire : BEL HADJ Kerim
Suppléant : HELLAL Mohamed

CO-Psy :

Titulaire :
Suppléant :

Retraités :

Titulaire : CHEVALIER Monique
Suppléant : LYBRECHT Josyane

Étudiants-surveillants :

Titulaire :
Suppléant :

ÉMANCIPATION

Pour stopper l'agression libérale
et changer la direction du SNES incapable de résister,

METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE SYNDICALE POUR GAGNER

En participant au vote d'orientation, chaque syndiquée peut choisir la direction nationale du SNES pour les 2 prochaines années.

Deux ans, c'est exactement ce qui reste comme temps au pouvoir de Chirac et de l'UMP pour parachever, avec le MEDEF, leur politique de casse sociale. Les trois premières années de la législature ont montré qu'ils font ce qu'ils disent... et même pire : après les retraites et la Sécu, ce sont les services publics qui sont en ligne de mire, avec la privatisation et la LOLF ; ce sont les statuts qui sont attaqués par Dutreil et Fillon réunis ; c'est aussi la mise au ban de la société des jeunes des classes les plus défavorisées, à travers la réforme Fillon, la loi Borloo et le projet de loi de prévention de la délinquance

Dans deux ans, si nous n'inversons pas le rapport de force, il ne restera pas grand chose de l'édifice social que les luttes des travailleurEs ont construit, les conditions d'exercice de notre syndicalisme seront profondément modifiées... Et les retours en arrière seront difficiles, même avec un gouvernement d'alternance, comme en attestent les départementaux et régions gagnés par la gauche qui s'accrochent à la décentralisation et le « oui » du PS au traité constitutionnel dont l'adoption conforterait, sans guère de possibilités de retour, le libéralisme européen.

La question est donc directement posée: faut-il réécrire, pour animer le syndicat dans cette période de tous les dangers, une direction sortante qui nous conduit à l'échec en 2005, comme elle l'a fait en 2003 ?

Cette direction Unité et Action, rejointe depuis 4 ans par la tendance « École Émancipée », sans que cela ait changé son orientation, poursuit un fonctionnement et une politique qui éloignent du syndicat bon nombre de syndiquéEs. Elle se présente comme incontournable et immuable, mais c'est aux syndiqués d'en décider, sur la base d'un bilan objectif de l'état dans lequel elle laisse le syndicat.

Le libéralisme a exploité chaque axe abandonné ou mal géré par la direction du SNES. Il importe que cela cesse. Émancipation, à partir de la réflexion collective de ses militantEs et de leur investissement dans les luttes, propose pour mettre un terme à l'échec de la direction U et A / « EE » une orientation et des pratiques syndicales qui se confrontent vraiment à l'offensive libérale, avec la même détermination et la même cohérence. Un syndicalisme, qui résiste aux attaques et rend coup pour coup, contrairement à ce qui se passe actuellement. Mais aussi un syndicalisme qui ne se borne pas à se crispier sur un statu quo souvent contestable et qui oppose au projet libéral un projet de transformation sociale.

NE PAS LÂCHER SUR L'ABROGATION DE LA LOI FILLON, Y COMPRIS PAR LA « DÉSŒBÉISSANCE CIVILE »

La loi Fillon, confortée par Borloo, la LOLF,... met en danger l'école publique. Elle renforce les barrières ségrégatives avec la promotion d'un SMIC culturel, le développement de classes « d'élite » ou de « relégation » et le manque cruel de moyens dans les établissements des quartiers populaires...

Face à ces attaques, les propositions d'accentuer la « diversification » ou les orientations précoces portées par la direction du SNES, conduisent à s'adapter aux inégalités. Son refus notamment de se prononcer contre la mise en place de la « 4^e d'alternance » et la « 3^e de découverte professionnelle », qui préparent l'éviction d'élèves du système éducatif au profit de

l'apprentissage piloté par le patronat, désarme les personnels. Le SNES doit au contraire s'engager contre la ségrégation sociale à l'école et la hiérarchisation des savoirs que ne cesse d'aggraver le projet libéral du capitalisme. Il doit y opposer un projet unifiant de formation polyvalente et polytechnique pour tous jusqu'à la fin du lycée actuel, donnant à tous les jeunes, dans un même lieu de socialisation, accès à une culture large, critique, émancipatrice à un rythme adapté à chacun.

Dans l'immédiat, plutôt que d'espérer gratter des miettes au niveau de textes d'application, le SNES doit clairement s'engager pour l'abrogation de la loi Fillon, en organisant dès maintenant le refus de son application (« auto-remplacement », « conseil pédagogique » pour régenter les personnels, horaires et contenus différenciés, bac local...).

ADOPTER UNE STRATÉGIE DE LUTTE OFFENSIVE, À LA HAUTEUR DE L'AGRESSION LIBÉRALE

La direction UA / « EE » du SNES n'a pas cessé d'en rabattre sur les revendications en échange à chaque fois de mesures très limitées ou de vagues promesses. Du coup, l'offensive gouvernementale dans notre secteur est plus déterminée et plus cohérente que jamais, et la direction du syndicat persiste dans les mauvais choix.

Tirer les enseignements des luttes de 2003. La direction du SNES n'apprend pas. Elle théorise le refus des formes de démocratie directe, de coordinations des luttes, en les accusant d'être « minoritaires » ou « manipulées ». Quand elle contribue à réunir des AG, souvent elle ne se donne pas les moyens d'une présence forte et de mandatements des établissements.

Pourtant les mobilisations les plus massives (95, 98, 2003), ont bien montré la nécessité de la grève reconductible et le rôle, pour le développement et la conduite de la lutte des Assemblées Générales unitaires et souveraines (aux niveaux local, départemental, national), structurées démocratiquement (délégués mandatés) et soutenues par les syndicats. Ceux-ci doivent contribuer dans l'unité à centraliser et diffuser l'information et à généraliser l'action à tous les secteurs géographiques et professionnels ; et bien sûr ne négocier que sur la base d'un rapport de force suffisant et surtout ne pas pousser à la reprise en dehors de l'accord des personnels en lutte, contrairement à ce qui s'est fait en 2003.

Donner dans ce cadre des perspectives de lutte

- **au niveau de l'éducation d'abord, en impliquant réellement les personnels auprès des secteurs les plus mobilisés.** Après avoir laissé isolée la lutte des précaires en 96/97, des surveillants/emplois jeunes en 2002/2003, avec les résultats qu'on sait pour la disparition des personnels concernés et pour le retard à la mobilisation générale de l'Éducation, la direction du SNES réitère la même erreur cette année avec les lycéenEs. **Impulser une dynamique pour gagner, c'est se donner les moyens d'appeler à la grève rapidement, quand le gouvernement est fragilisé, en privilégiant l'unité intersyndicale avec les forces les plus investies dans les luttes plutôt que de se caler à chaque fois sur le plus petit dénominateur commun de la mobilisation.**

- **au niveau interprofessionnel, où depuis 2003 l'éducation peut jouer un rôle moteur, en faisant vivre les structures interpro. à tous les niveaux et en proposant à la FSU et aux**

confédérations d'appeler à l'action au plus vite, sur les attaques contre les services publics, les statuts (retrait du projet Dutreil) et les salaires, ainsi que pour le rejet de la Constitution européenne.

C'est en assumant enfin ses responsabilités au niveau de l'éducation comme au niveau intercatégoriel, que le SNES peut contribuer à préparer la grève générale, seule en mesure de stopper l'agression gouvernementale.

Disons non au capitalisme ! Mobilisons-nous par tous les moyens contre la Constitution européenne.

Voici l'amendement présenté par Émancipation au texte sur l'Europe du congrès national, amendement que la direction du SNES a appelé à rejeter.

« Des luttes concrètes organisées au niveau européen, voire plus largement, contribuent au renforcement du rapport de forces et du mouvement syndical : les marches européennes contre le chômage, la marche mondiale des femmes, l'initiative contre la précarité du Réseau syndical européen... Le rapport de force contre le traité constitutionnel se construit dans les initiatives européennes dans lesquelles le SNES se doit de prendre toute sa place, mais il se joue aussi dans les luttes des différents pays et notamment les mobilisations en cours en France.

La progression du NON au traité constitutionnel est à mettre en rapport avec le développement des luttes lycéennes et interprofessionnelles, ce qui doit conduire les partisans du NON à conforter ces luttes sur le terrain. Réciproquement, il apparaît assez clair qu'un succès du NON au référendum ne peut pas ne pas avoir de conséquences sur les luttes en cours, sur leur dynamisation, leur convergence, et sur la fragilité des interlocuteurs gouvernementaux. Pour cette raison une réponse authentiquement syndicale pour combattre le traité constitutionnel et la logique libérale qui l'inspire se construit avant tout dans les luttes au niveau national comme européen, mais aussi avec tous les moyens de faire échec à l'adoption de ce traité, dont le référendum du 29 mai. Le SNES milite pour l'abandon de ce projet de Constitution Européenne, dans les établissements et dans la rue, comme dans les urnes. Il est favorable à une campagne syndicale unitaire sur ces bases. »

SE DONNER LES MOYENS D'EN FINIR AVEC LA PRÉCARITÉ, POUR RENFORCER LES LUTTES DE TOUS LES PERSONNELS

La direction du SNES a abandonné la revendication de titularisation de tous les non-titulaires, et a fait le choix de protocoles de « résorption » partiels. Résultat : peu de précaires titularisés, licenciement de beaucoup d'entre eux, et... l'explosion du nombre de non-titulaires, alliée à la multiplication des formes de précarité de plus en plus aggravées : MA, CES, emplois-jeunes, contractuels, vacataires, assistantEs d'éducation,...

Cette cascade de catégories de précaires va dans le sens des incitations libérales de la Commission européenne et débouche sur l'objectif ultime : le contrat de non-fonctionnaire, le CDI Borloo. Elle permet au pouvoir de poursuivre dans sa détermination d'en finir, avant la fin de la législature, avec les statuts de la fonction publique, grâce notamment aux 28 cadres statutaires de Dutreil et au remplacement prévu dans la loi Fillon.

Pour mettre un terme à la précarité et pour défendre plus efficacement les conditions de travail et les statuts de tous les personnels, il convient d'intervenir simultanément sur deux fronts :

• **Se mobiliser toutes ensemble, titulaires, non-titulaires, pour la titularisation immédiate et sans condition de concours ou de nationalité de toutes les précaires**, pour l'arrêt du recrutement de hors-statuts et la création de tous les postes statutaires nécessaires au fonctionnement du service public, mais aussi aider à la mobilisation des non-titulaires dans des collectifs de lutte unitaires.

• **S'opposer aux aumônes salariales avec lesquelles le gouvernement espère faire mordre à sa politique de casse des statuts** par des revendications et des actions qui unifient les situations statutaires, les règles de recrutement, de gestion et de mouvement, les salaires (augmentations uniformes en point d'indice pour tous, plutôt que des augmentations en pourcentage ou la défense de la hors-classe). Aller ainsi vers un corps unique des personnels favoriserait également les dynamiques interprofessionnelles.

RENOUER AVEC LES PRINCIPES DE LA LAÏCITÉ

L'abandon par la direction du SNES de la revendication de nationalisation laïque de l'enseignement privé revient à reconnaître le dualisme scolaire, et à saborder la lutte contre le financement de

l'enseignement privé confessionnel, qui a servi de modèle à Thélot et Fillon et qui préfigure ce que pourrait devenir l'école publique sous les coups du libéralisme. Pour nous la Laïcité est un principe politique indispensable à l'émancipation de la personne ; **c'est le refus de l'embrigadement**. Ce n'est pas une spécificité française, mais un principe de portée universelle qui s'oppose aussi bien à l'emprise confessionnelle qu'aux forces patronales et financières sur l'école et la société et au repliement communautaire. **Il n'y a pas d'égalité ni de citoyenneté sans Laïcité.**

Le centenaire de la loi de Séparation des églises et de l'État de 1905 peut être pour le SNES et la FSU qui traînent des pieds, l'occasion de manifester la vigueur d'une laïcité vivante porteuse d'exigences et de revendications.

Il faut mettre tout en œuvre pour que les forces laïques dispersées se rassemblent autour de revendications claires : l'abrogation de toutes les lois anti-laïques et des statuts concordataire et scolaire d'Alsace-Moselle, de Guyane et de Mayotte... ; le rejet de la Constitution européenne anti-laïque ; le refus de l'enseignement du fait religieux dans la formation des jeunes comme des enseignantEs, l'interdiction du port de signes d'appartenance confessionnelle dans l'école (croix, soutanes, kipka, voile...), bien sûr la nationalisation laïque de l'enseignement privé sans indemnités ni rachat, avec intégration des personnels laïques dans la fonction publique – ce qui n'a rien à voir avec le projet UA/EE d'affiliation de syndicats de l'enseignement privé à la FSU, que nous avons contribué à faire échouer.

POUR UN SYNDICALISME SOLIDAIRE, EN FRANCE, COMME DANS LE MONDE

• Par la défense des droits et des libertés en France et dans le monde. En France, la lutte contre les lois répressives est urgente : refuser la délation, le « secret professionnel partagé », la traque des élèves sans papiers dans l'École (quitte à s'insurger contre ces pratiques et là aussi recourir à la désobéissance civile), exiger la régularisation de tous les sans-papiers et l'arrêt des expulsions, dénoncer les bavures policières, soutenir les personnels victimes de répression syndicale (comme le CPE Roland Veuillet).

• Par le développement de la solidarité internationale, dans une perspective de lutte. Nous pensons que le SNES doit refuser que la FSU entre dans la CES (Confédération Européenne des Syndicats), et dénoncer sa fonction d'accompagnement du libéralisme (dépendance politique et institutionnelle par rapport aux institutions de l'Union Européenne, soutien au projet de « Constitution » européenne...). La présence du SNES dans les Forums Sociaux doit se faire sur ces bases et n'a de sens qu'à partir d'un positionnement critique, pour rendre leur fonctionnement plus démocratique, y développer la présence du monde du travail et des « sans », y défendre les valeurs laïques.

POUR L'UNIFICATION SYNDICALE AVEC DROIT DE TENDANCE ET UN FÉDÉRALISME DÉMOCRATIQUE

La FSU fonctionne mal : sa structuration s'avère incapable d'unifier les différentes catégories et les différents syndicats, son fonctionnement étouffant le droit de tendance est à revoir, le consensus mou qui s'y exprime nous mène tout droit à de nouveaux échecs.

Pour nous, la FSU n'est pas une fin en soi. **Il faut œuvrer à une unification de toutes les forces syndicales qui refusent d'accompagner le libéralisme. Et ce dès les sections intercatégorielles de base. L'unification avec droit de tendance, c'est le refus de l'éclatement syndical avec autant de syndicats que d'orientations. Mais cela nécessite un véritable respect des tendances, leur possibilité de débattre avec les syndiqués et de leur proposer des alternatives. Et aussi des procédures pour rendre le syndicat plus démocratique (limitation des décharges syndicales, pas de permanents syndicaux, consultation systématique des syndiqués...).**

Indépendance syndicale et refus du syndicalisme d'appareil sont les deux points qui nous séparent sur ce terrain, des deux tendances (« Unité et Action » et « École Émancipée ») qui co-gèrent la direction du SNES et de la FSU.

Pour changer le SNES, pour rompre avec une orientation et des pratiques qui ont conduit à de nombreux échecs,

VOTEZ ÉMANCIPATION

Pour tout contact : ovinay@free.fr - 06 20 55 57 61

LISTE ÉMANCIPATION

VINAY Olivier, agrégé, SVT, collège Travail, Bagnolet, 93
MOLINES Dani, certifiée, Documentation, collège Mont-Sauvy, Orgon, 13
DAUPHINE Quentin, certifié, Histoire géographique, collège H.Nans, Aups, 83
DUMONT Catherine, certifiée, Mathématiques, lycée Jeanne d'Arc, Rouen, 76
TIXIER Vincent, certifié, Anglais, collège Diderot, Alès, 30
FLOQUET Anne, certifiée, Anglais, lycée Victor Hugo, Marseille, 13
STAMBUL Pierre, agrégé, Mathématiques, lycée St Charles, Marseille, 13
POTDEVIN Michèle, certifiée, Philosophie, lycée Dorian, Paris, 75
JOUSMET Raymond, certifié, Histoire géographique, collège Fromentin, La Rochelle, 17
PAUL - DI VINCENZO Eliane, certifiée HC, Lettres Modernes, lycée E. Livet, Nantes, 44
BERTRANDE Bernard, agrégé, Génie Mécanique, lycée Mendès France, Vitrolles, 13
AUGE Jean-Louis, CPE, collège Jean Rostand, Bellerive/Allier, **CHARLUT Rosine**, certifiée HC, Mathématiques, lycée de Limoux, Limoux, 11
BONTHOUX Jean-Clément, agrégé, Allemand, lycée Jean Hinglo, Le Port, 978
CHRETIEN-DUBOIS Marianne, certifiée, Lettres Modernes, lycée Lumière, La Ciotat, 13
DEGRANDE Thierry, certifié, Histoire géographique, collège Guy de Maupassant, Chaumont en Vexin, 60
FERES Marie-Claude, retraitée, 87
JEAN Michel, certifié, Mathématiques, lycée Vauvenargues, Aix-en-Provence, 13
FIANT Laurence, certifiée, Technologie, collège Jean Moulin, Neuilly-Plaisance, 93
VERNOCHET Philippe, PEGC, Technologie, collège Louis Aragon, Roquevaire, 13
GUILBON Noëlle, certifiée, Lettres Modernes, collège Travail, Bagnolet, 93
LEMIRE Pierre, agrégé, Sciences Physiques, lycée Pablo Picasso, Avion, 62
GRUPPER Catherine, certifiée, Anglais, collège Ronsard, Tremblay en France, 93
KOECHELIN Daniel, agrégé, Anglais, collège Léo Othily, Mana, 973
MUSARELLA Lucienne, agrégée, Lettres Classiques, lycée Montgrand, Marseille, 13
CORBIN Philippe, certifié, Education Musicale, collège Jules Ferry, Montaigu, 85
GUILLEVIC Anne-Marie, certifiée, Lettres Modernes, lycée Gerville-Réache, Basse-Terre, 971
DUBACQ Philippe, CPE, collège Tabarly, La Baule, 44
CORDOVA Liliane, CPE, collège Jean-Jaurès, St-Ouen, 93
FAURE Raymond, certifié HC, Anglais, lycée Beaussier, La-Seyne-sur-Mer, 83
KARSENTY Annick, certifiée, Sciences Physiques, lycée Victor Hugo, Marseille, 13
COLLARD Pierre-Marie, retraité, 13
NOVELLO Marie-Line, certifiée, Anglais, collège St-Exupéry, Bram, 11
RICCI Dominique, certifié, Histoire géographique, lycée François Villon, Paris, 75
BOSSUET Chantal, certifiée, Documentation, collège l'Herminier, La Seyne-sur-Mer, 83
FAURE Gérard, retraité, 13
AMADIEU Magali, certifiée, Anglais, lycée Antonin Artaud, Marseille, 13
GRASSHOFF Laurent, MI-SE, lycée Victor Hugo, Marseille, 13
LOY Sylvie, certifiée, Lettres Classiques, lycée Corneille, Rouen, 76
BUA Philippe, certifié, Génie Civil, lycée du BTP, Paris, 75
HOPITAL Marie-Noëlle, CÔpsy, CIO Marseille, Marseille, 13
NOËL David, stagiaire PLC 2 certifié, Histoire géographique, collège Amiral Lejeune, Amiens, 80
SCHIMMER Christine, agrégée, Lettres Classiques, lycée Montaigne, Paris, 75
JOUVENCEAU Raymond, certifié, SES, lycée Costebelle, Hyères, 83
PASQUET-PINTUS Marie-Pascale, CPE, lycée Pablo Picasso, Périgueux, 24
LAVEIX Francis, certifié, SVT, collège E.Jamot, Aubusson, 24
PELE Katia, certifiée, Mathématiques, lycée Jean Guéhenno, Fougères, 35
LOUBELO Eugène, MA, Documentation, lycée Georges Braque, Argenteuil, 95
RICHAUD Marie-Christine, certifiée HC, Mathématiques, lycée Mendès France, Vitrolles, 13

NOGUES Pascal, certifié, Lettres Classiques, lycée Gerville-Réache, Basse-Terre, 971
GEHRIG Monique, certifié, SES, lycée St-Exupéry, Marseille, 13
OHRESSER Laurent, CO-Psy, CIO Marseille I, Marseille, 13
DULA Alice, certifiée, Arts Plastiques, collège Joliot Curie, Stains, 93
VANCOSTENOBLE Jean-Marc, Contractuel, Histoire géographique, collège Travail, Bagnolet, 93
GOUDENECHÉ Monique, certifiée bi admissible, Anglais, lycée Vauvenargues, Aix-en-Provence, 13
DIAFERIA Victor, certifié, Mathématiques, collège Anatole France, Pavillons sous Bois, 93
JOUVENEAU Nelly, certifiée, Documentation, lycée Dumont d'Urville, Toulon, 83
BESSE Didier, certifiée, Mathématiques, lycée Haute Auvergne, St-Flour, 15
BODINEAU René, PEGC HC, Maths Physiques, collège Camille Claudel, Rouen, 76
CALMETTES Georges, certifié, Economie Gestion, lycée Montaury, Nîmes, 30
SCHERZER Séverine, certifiée, Lettres Modernes, collège Travail, Bagnolet, 93
GOURDIN Jean, certifié, Mathématiques, IUFM Créteil, Créteil, 94
LATOURELLE Michelle, certifiée HC, Italien, lycée Antonin Artaud, Marseille, 13
BERGES Pierre, retraité, 11
CARRIERE Josette, retraitée, 94
BALU Bernard, retraité, Lettres Modernes, 94
BARBE Françoise, certifié, Mathématiques, collège Guettard, Elampes, 91
BEAUJEAN Gilles, certifié, Mathématiques, collège Sévigné, Gagny, 93
BECAM Gisèle, certifiée, Mathématiques, lycée Jeanne d'Arc, Rouen, 76
BENAVENTE Jean-Vincent, agrégé, Espagnol, collège René Barthélemy, Nangis, 77
BENSAID Claudine, retraitée, Lettres Classiques, 75
BINAUX Raymond, certifiée, Lettres Modernes, lycée Jules Ferry, Conflans-St-Honorine, 78
BLAS Danielle, certifiée HC, Mathématiques, collège Louis Armand, Marseille, 13
BONAT Françoise, certifiée, Lettres Modernes, collège H.Nans, Aups, 83
BRAUD François, certifié, Histoire géographique, collège St-Exupéry, Belleville/Vie, 85
ROSENZWEIG Françoise, retraitée, 60
BOUQUIER Geneviève, retraitée, 13
BOURSIN Aude, certifiée, Espagnol, lycée Méditerranée, La Ciotat, 13
BREMOND Claude, agrégé, Anglais, lycée Mendès France, Vitrolles, 13
COYAUD Chantal, agrégée, Arts Plastiques, collège Anatole France, Angoulême, 16
BROUSSEAU André, certifié, Mathématiques, lycée de Limoux, Limoux, 11
CALMETTES Renée, certifiée, Lettres Modernes, lycée Antonin Artaud, Marseille, 13
CAILLE Arnaud, certifié, Sciences Physiques, collège du Diamant, Le Diamant, 972
CARLUE Annie, agrégée, Allemand, lycée Vauvenargues, Aix-en-Provence, 13
CARRIOL Pierre René, certifié, SVT, collège M.Scève, Lyon, 69
CUENCA Agnès, certifiée, Espagnol, collège Camille Claudel, Vitrolles, 13
COSSÉ Jean-Pierre, retraité, 24
FASSO Sybil, certifiée HC, Mathématiques, lycée Louise Michel, Champigny-sur-Marne, 94
DE CASABIANCA Denis, agrégé, Philosophie, lycée Langevin, Martigues, 13
FIGELJ Monique, certifiée, SVT, lycée Marselleveyre, Marseille, 13
DEMELE Joël, certifié, Génie Civil, lycée Jean-Baptiste de Baudre, Agen, 47
FILLEAU Marie-Georges, agrégée, Economie Gestion, lycée Montaury, Nîmes, 30
ENFON Philippe, certifié, Anglais, collège Mont-Sauvy, Orgon, 13
FREYNET Marie-Jeanne, agrégée, Mathématiques, lycée Mendès France, Vitrolles, 13
FARGET Christophe, certifié, Histoire géographique, collège St-Exupéry, Chaumont en Vexin, 60
GLANDUS Monique, retraitée, 87
FERRAND Rémi, certifiée, Lettres Classiques, collège Jean Zay, Niort, 79
GUY Marie-France, retraitée, 34
GILLET Pierre, certifiée, Allemand, collège Rosa Luxemburg, Aubervilliers, 93
HENRY Marie-Noëlle, certifiée, Lettres Modernes, collège Général Ferrie, Draguignan, 83

HEIM Jean, retraité, 63
HÖNLE Françoise, retraitée, 54
JAUBERT Jacqueline, agrégée, Lettres Classiques, lycée St-Charles, Marseille, 13
KACHAMJAN Claude, certifié, SMS, lycée Marie Curie, Marseille, 13
KAMINSKI Isabelle, certifiée, SVT, collège Gaëtan Denajin, Compiègne, 60
KERNEIS-DONARS Michelle, certifiée, Lettres Modernes, collège Mont-Sauvy, Orgon, 13
LABATTUT Jean-Louis, agrégé, SES, lycée St-Charles, Marseille, 13
LABORDE Nathalie, agrégée, Sciences Physiques, lycée Raynaud, Brignoles, 83
LABOURDETTE Hélène, certifié, Histoire géographique, lycée Dorian, Paris, 75
LAMOT Boris, agrégé, Lettres Modernes, collège Didier Daurat, Mirambeau, 17
AGOSTINI Brigitte, certifiée, Italien, collège H.Nans, Aups, 83
LE BOULCH David, certifié, Histoire géographique, lycée St-Charles, Marseille, 13
LLORET Danielle, certifiée, Lettres Modernes, collège Mont-Sauvy, Orgon, 13
MANRIC Christine, certifié, Histoire géographique, collège A.Savary, Fronton, 31
MASSAL Michel, certifié, Mathématiques, lycée Mendès France, Vitrolles, 13
MARTIN-DUMESTE Jacqueline, retraité, 6
MASOT-URPI Jean-Jacques, certifié, Lettres Modernes, collège Jean Moulin, Neuilly-Plaisance, 93
MARRET Cathy, certifiée, Anglais, collège Mont-Sauvy, Orgon, 13
M'BEDI Ignace, MA 2, Lettres Modernes, collège Travail, Bagnolet, 93
MENUET Muriel, CPE, collège Travail, Bagnolet, 93
MAUNOURY Guy, agrégé, Mathématiques, lycée Dorian, Paris, 75
MOYA Evelynne, agrégée, Economie Gestion, lycée Victor Hugo, Marseille, 13
MUXONAT Noël, certifié, Histoire géographique, collège Langevin-Wallon, Rosny-sous-Bois, 93
PILOGRE Françoise, retraitée, Toulon, 83
OBERT Olivier, certifié, Histoire géographique, collège Romain Rolland, Clichy-sous-Bois, 93
PIN Blandine, agrégée, Economie Gestion, lycée Robert Schumann, Metz, 57
PAULINET Jacques, certifié, Mathématiques, lycée des Eryieux, Bagnols-sur-Cèze, 30
PRADELLE Sylvie, certifiée, Anglais, lycée Paul Bert, Paris, 75
PERROTIN Patrice, certifiée, Lettres Modernes, collège Travail, Bagnolet, 93
PRIVAT Michèle, certifiée, Lettres Modernes, collège Jacques Prévert, Bergerac, 24
PESQUET François, certifié, Mathématiques, collège A.Marie, Barentin, 76
PUIGRENIER Eliane, agrégée, Mathématiques, lycée Dorian, Paris, 75
PRAT Henri-José, certifié, Sciences Physiques, lycée Lumière, La Ciotat, 13
RAEDERSCHIEDT Sybil, retraitée, Allemand, 94
QUET Pierre, certifiée, Documentation, lycée J.-B. Dumas, Alès, 30
REYMONET Danielle, certifiée, Sciences Physiques, collège Plan de Cuques, Marseille, 13
QUILLIEN François, agrégé, Mathématiques, collège E.Brantly, Grand-Quevilly, 76
ROBERT Anne-Laure, agrégée, Anglais, collège Diderot, Alès, 30
ROSSI Nicole, certifiée HC, Mathématiques, lycée Rimbaud, Istres, 13
RIOU Jean Guillaume, agrégé, Génie Civil, DATICE, Clermont-Ferrand, 63
ROUX Caroline, certifiée, Histoire géographique, lycée Antonin Artaud, Marseille, 13
RONDEPIERRE Daniel, retraité, Arts Plastiques, 3
SCOPSI Pascale, agrégée, Mathématiques, collège Barbara Hendrix, Orange, 84
ROUDAUT Yves, retraité, Lettres Modernes, 76
SOULODRE Céline, certifiée, Anglais, ZR St-Nazaire, St-Nazaire, 44
SORO Jean-François, certifié HC, Arts Plastiques, collège Travail, Bagnolet, 93
TERZEAN Régine, certifiée HC, Anglais, collège Louis Armand, Marseille, 13
SOULIER Alain, certifié, Documentation, lycée Mendès France, Vitrolles, 13
VAN BELLE Marlène, agrégée, SVT, lycée Victor Hugo, Marseille, 13
DESAUTELS Nicole, retraitée, 83

Secrétaires de catégorie

Agrégés :

Titulaire : STAMBUL Pierre
 Suppléant : SCHIMMER Christine

Certifiés-PEGC-AE :

Titulaire : KARSENTY Annick
 Suppléant : LOY Sylvie

Non-titulaires :

Titulaire : LOUBELO Eugène
 Suppléant : VANCOSTENOBLE Jean-Marc

CPE :

Titulaire : DUBACQ Philippe
 Suppléant : AUGÉ Jean-Louis

CO-Psy :

Titulaire : HOPITAL Marie-Noëlle
 Suppléant : OHRESSER Laurent

Retraités :

Titulaire : FERES Marie-Claude
 Suppléant : ROSENZWEIG Françoise

Étudiants-surveillants :

Titulaire :
 Suppléant :

Tarifs : • 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES
• 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs. • 1 espace entre
chaque mot compte pour un caractère. • Chaque ligne comprend
28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Parc nat. Ht-Jura, coll. loue châ-
let ind., tt cft, ski fond/alpin. Tél.
01 64 35 54 60 - 06 84 11 76 78.

Avril à juillet, maison Sicile,
bord de mer, 5 couchages. Tél.
04 94 13 01 42.

(74) Chamonix (Les Houches),
F3, 48m², 330 €/sem. (73), 30km
tunnel Fréjus. Chambres d'hôte.
Tél. 04 50 54 58 79.

(63) Combrailles, maison tt
confort, 2 chambres, jardin 250€/
sem. Tél. 04 66 26 70 02.

Alicante, T3, 350 €/sem. Tél.
06 84 61 24 55. Ttes saisons.

(12) Millau, loue fin juillet,
1^{er} quinz. août, mais. ind., 4 ch.
(8 pers.), 2 s.-de-bs, calme, grd
terrain. Tél. 05 65 60 82 89.

Paris 9^e, loue F3, ttes vacs. scol.,
400 €/sem. Tél. 01 44 53 08 72.

Grenoble. Loue F2, 80m², 08/09,
sem. ou mois. Tél. 04 50 46 08 63.

Sausset, Côte Bleue, T3, gde ter-
rasse, 50m mer, résidence fer-
mée, nautisme, plongée, pédestre,
650 €/sem. Tél. 06 64 74 56 12.

Ile de Ré, jolie maison, port
typique, promenades, p. cyclables
à 20mn LR/TGV. Tél. 05 46 35
97 56 - 06 10 71 24 75.

(05) Prox. Gap, gîtes. Tél. 04 92
56 18 05.

(Esp.) Grenade. Bung/sem.,
2/4 pers., voit. indisp. Tél. 04 50
23 04 01 (soir).

(83) Roquebrune. Loue maison
tt cft, jardin, parking, prox. mer,
calme. Tél. 04 94 45 72 93.

(17) Nieul/mer, prox. La Rochel-
le, mais., jard., août, sept. Tél.
05 46 37 82 33.

(40) Sud. Maisons 4/5 pers. Lib.
07-08 pisc. 410 €/sem. Tél. 05 58
98 02 52.

Coll. loue, prov. Grenade-Anda-
lousie, appart. face à la mer.
Tél. 03 81 56 86 25.

Loue meublés, tt cft, 2 à 4 pers.,
près Brest, bord de mer, avr. à
oct. Tél. 02 98 20 62 27 apr. 20h.

(17) Royan, 10 mn mer, villa
6 pers., tt cft, prox. commerces,
calme, jardin, 500 €/s. Tél. 05 58
06 09 65.

(30) Cévennes. Loue à Sumène,
maison, 4 pers., tt cft., mai à août.
Tél. 04 67 47 05 24.

Ile-d'Oléron, coll. loue ttes sai-
sons (sauf août), maison, gd séj.,
2 ch., jard., tt cft. Tél. 05 55 79
88 81 - 06 14 66 44 92.

Paris 12^e. Loc. gd stud., park.,
calme, ttes vacs. scol., 320 €/sem.,
600 €/ quinz., 1 100 €/mois. Tél.
02 32 46 34 77.

Nice, calme, 4 p., tt cft, v. mer,
gar., terr., 395 à 520 €/sem. Tél.
04 93 86 12 27.

Nice centre, 3 p., cft. Tél. 04 93 86
12 27.

Paris, Place d'Italie, T2, 45 m²,
23/4 - 7/5, 2-4 pers., conf., calme,
340 €/sem. Tél. 06 63 00 12 99.

Paris 5^e, loue à coll., studio 30m²,
meublé, tt cft, équip. neuf, cave,
850 €. Tél. 06 16 01 60 45.

Loue villa, piscine, 3 ch., 2 s.-de-bs,
2 wc du 9/07 au 13/08, 780 €/s.,
5 mn Carpentras, 20 mn Avignon.
Tél. 04 90 65 57 78.

Toscane, Chianti, loue appts tt
conf. Tél. 04 73 33 55 95.

Alpe-d'Huez, 2 p., 5 pers., près
pistes sud. Tél. 04 76 25 47 37.

(92) Colombes, quartier pav., coll.
loue Chambre + cuis. + s.-d-bs
étudiant, prox. Paris et La
Défense, 290 €/mens., libre
1^{er}/07/05. Tél. 01 47 60 96 16.

(83) Éch. La Seyne-sur-Mer,
centre ville, 10 mn plage, 2^e quinz.
août, contre mais. Bretagne Sud,
b. de mer. Tél. 04 94 06 57 76.

Paris 3^e, loue F1 sem./mois, gd
conf. Tél. 06 23 79 63 23.

(66) Mer, st. cabine, 5 pers. :
Canet; 4 pers. : St-Cyprien. Tél.
06 10 72 24 82.

(85) Sables d'Olonne, coll. loue
mais. tt conf., 100 m plage-port.
Tél. 02 51 06 41 57.

(35) Loue mais. rég. Cancale,
5 pers., terr. 310 €/sem. + élec., j.-
juill.-août. Tél. 02 99 57 96 49.

(04) Pra-Loup 1500, près Barce-
lonnette. Coll. loue duplex 6 pers.,
tt conf., TV, été 2005, sam. 23/07-
sam. 27/08, 300 €/sem., sam.
20/08-sam. 27/08 : 260 €/sem.
Tél. : 04 94 24 33 46. (soir)

(92) Colombes, ds pavillon jar.
café-couette, tourisimes ou stage
160 €/sem. Tél. 01 47 60 96 16.

(83) Six-Fours, F2, 150 m mer,
ttes périodes. Tél. 06 60 08 99 95.

Luberon, gîtes, piscine, cam-
pagne, prestation qualité. Tél.
06 07 52 99 58.

Alicante, loue appt ds rés., pisc.,
jard., 2 ch., 3 km plage, 300 €/
sem., print. + été. Tél. 0034 965
940 942.

Clamart gare, 5 min. Montpar-
nasse, à louer bel appart 2
pièces, 45 m², séj., chambre,
cuis., s.-de-bs, we séparés, 2^e
ét., chauff. + eau ch. collectifs,
549 € + 91 € ch. (3 600 F + 600 F
ch.). Tél. 01 47 02 45 00.

Marin Martinique. Villa F5 (8p.),
jardin, 500 m mer, commerces,
450 €/sem. Tél. 05 96 79 38 09,
a.calmont@aol.fr

Bretagne sud, loue ttes saisons,
appart 2-4 pers. ds maison, accès
direct plage, 230/360 €/sem. Tél.
02 98 87 81 69.

Guyane, loue gîte, 4p., 200 €/sem.
Tél. 05 94 34 42 26 - 06 94 45 66
48, bord du Maroni ds parc.

Hyères, salins, studio été, 4 pers.,
20 m mer. Tél. 04 74 97 53 14.

(66) Banyuls, F3, cft, 80m plage.
Tél. 06 86 97 77 73.

SNES-Échanges vous propose

Correspondance

Suède. Professeure de français,
45 ans, mariée à un Espagnol,
enseignant dans un collège
(élèves de 12 à 16 ans), habitant
un village à 15 minutes en métro
du centre de Stockholm, aime-
rait rentrer en contact avec des
collègues de toute discipline.

Espagne. Ancien élève de
l'école des Merisiers à Paris,
notre collègue, professeur d'Es-
pagnol à Ceuta (Espagne maro-
caine), recherche des contacts
avec des collègues de Paris.

États-Unis

• Professeur de ESL à Manhat-
tan recherche des correspon-
dants en métropole et en Gua-
deloupe.

• Professeure des écoles à Dal-
las (Texas) spécialisée dans les
élèves en situation difficile,
aimerait correspondre avec des
collègues s'occupant d'élèves
dans la même situation : elle
aimerait beaucoup s'informer
sur le système éducatif français.

Échanges scolaires

Suède. Professeur d'anglais,
d'allemand et de français au sud

de la Suède, désire mettre sur
pied un échange épistolaire avec
des élèves de 13/14 ans et les
siens.

Échanges de logements

Irlande. Professeure de français
et d'espagnol à Donegal aime-
rait échanger son appartement
avec un collègue français pen-
dant les vacances.

Israël. Professeure de mathé-
matiques, 45 ans, mariée à un
ingénieur en informatique, 7
enfants de 7 à 20 ans, échange-
rait sa grande villa à Dolev, au
nord-ouest de Jérusalem dans
les collines avec vue sur le lit-
toral, contre l'équivalent dans
n'importe quelle région de
France pendant les grandes
vacances. À défaut, un accueil
réciproque pourrait être envi-
sagé.

Suède. Famille expérimentée
dans les échanges, aimerait
échanger sa grande maison à
Göteborg, à 5 minutes à pied de
la mer, contre l'équivalent en
France métropolitaine ou dans
les DOM-TOM, en juillet 2005,
3 enfants. Tout le monde parle
suédois, français et anglais.

*Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos corres-
pondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la
réponse à : SNES-Echanges - 46 avenue d'Ivry - 75647 Paris Cedex
13. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion.
Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES Echanges sur
notre site : www.snes.edu.*

Roger-Charles Le Breton

Réunion. Coll. loue maison, 4 p.,
prox. St-Pierre/plages, calme,
juillet-août 320 €/sem. Tél. 02 62
49 85 40.

Vence, F2 qz. Tél. 06 83 50
47 49 / 03 29 50 51 37.

Portugal, bord de mer, golf, loue
maison dans petite ville typique
de pêcheurs. Tél. 05 53 40 92 00
ericeirafd@hotmail.com

Martinique, F2 vue mer, jard.
240 €/sem. Tél. 05 96 68 45 98.

À Flavigny, en Bourgogne, beau
village médiéval, gîte 4 pers.,
silence, confort, panorama :
365 €/sem. Tél. 03 80 96 20 59,
www.Licorne-Bleue.net

Corse, F2, 40 m², bd plage +
pisc., 07/08 : 580 €/sem. Tél. 06
86 87 98 90.

Guadeloupe : stud. 305 €/s., F3
605 €/s. ds villa meubl., clim., pisc.,
vue sur mer, prox. plage, marina,
sport, marche. Tél. Guad. : 0590
85 14 66, USA : 202 686 9020,
dlracine@aol.com, www.columbia.edu/~jcr2104/photos.

Paris, studios, 2 p. meublés,
équipés, tt conf., à partir de
285 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27.

(34) Lunel. Loue maison de
vacances à 15 mn de la mer. Tout
confort, jardin. Du 1^{er}/05 au
10/07/05 ! 160 €/sem., caution
600 €. Tél. 06 63 74 19 96 ou 06
60 84 58 64.

(05) Champsaur, maison village,
4 ch., calme, 480 €/sem. du 1^{er}
au 15 juill. Tél. 04 42 20 42 87.

(06) Belvédère-Mercantour, mais.
vac., 4 pers. Tél. 04 93 03 51 82,
guy.rottier@free.fr

(34) Gde-Motte, stud-cab., 38 m²,
r.-de-ch., jard., 4 pers., 385 €/s.,
calme, devant plage, park. Tél. 04
90 85 06 13 ou 06 73 33 10 22.

Découvrez la Drôme Proven-
çale, locations vacances pleine
campagne à partir de 300 €/sem.
Tél. 06 20 92 39 01.

Danemark près des plages, loue
confortable chalet sur la riviera
danoise. Tél. 05 53 49 39 58.

Éch. été F2, 60 m², Paris 14^e prox.
métro, avec bord de mer, Europe,
France, Maghreb. Tél. 06 62 56 91
74 ou nathalie.sol@tele2.fr

Entre mer et Nantes, mais. cont.
170 m², 8 pl., esp. vert 3 000 m²,
800 €/sem. Tél. 02 28 01 67 62.

Périgord, tt conf., 5 pers., gd
terr., calme, sem. ou quinz. Tél.
05 53 50 65 11.

Coll. ch. loc. stud. Paris pr fille
à/c juin. Tél. 06 85 42 11 12.

Andalousie (Espagne). Appt
4/6 pers., pisc., clim., petit village
bord de mer, loc. mars à octobre.
Prix selon période. Tél. 01 30 82
24 19.

Coll. loue appart ds rés. Barce-
lone, 3 ch., piscine, parc 470 €/sem.
Tél. 00 34 93 205 05 13.

10 km Valras-plage, F4 + jard.,
été, 400 €/s. Tél. 04 67 35 98 75.

Loue carav. 6 m + auvent GCU,
la Tranche-sur-Mer. Tél. 06 82
44 75 42.

Publicité

Le monde est un grand pays
DÉCOUVRIR, RENCONTRER, PARTAGER

SEjour en Grèce
à partir de 497 €

SEjour en Italie
à partir de 235 €

ALTOURISTE en Crète
à partir de 434 €

Informations - Réservations - Brochures
ARWEL VOYAGES
BP 2050 - 09010 VILLURBANNE CEDEX
Tél. 03 22 43 95 30
www.arwel-voyages.com

Cauro (2A), loue appt 4 pers., mai, juillet, août, sept., sem./qz. Tél. 04 50 28 40 96.

Gde-Motte, stud./cab., 4 pers., face mer, 4^e ét., 90m plage, pisc., pkg, 2/3 sem., 750/1000 €. Tél. 04 67 79 35 83 (HB).

Hte-Savoie, loue maison, alt. 850m, pâques-été, calme. Tél. 04 50 36 22 20.

(66) Collioure, part. loue tte l'année appart cosy 100m, plage quartier piéton, 2ch., salon, cuis. US, s. d'eau. Tél. 01 41 95 24 66.

Vallée pyrén. appt 4 pers., vac. été, t loisir, 280 €/sem. Tél. 05 59 34 59 36.

Corrèze, gîte rural, 4 pers., près Tuille, juin à septembre, 375 €/sem. Tél. 06 19 94 87 71.

Été, prox. La Rochelle, 2/3 pers., coll. loue T2, indépt, s/jard., prox. plage. Tél. 05 46 56 82 61.

Arcachon, L part/villas, pr plage 4/5 pers., 600 €/s. Tél. 05 56 83 13 37.

Portugal, bord de mer, golf, loue maison dans petite ville typique de pêcheurs. Tél. 05 53 40 92 00, ericeirafd@hotmail.com

Part. loue sa maison avec pisc. Pertuis (84), 3ch./5p., 09/07 au 20/08, 1650 €/2 sem. Tél. 06 84 51 54 13.

(83) La Londe, loue 3km mer, villa meublée, r.-de-j., tt conf., s.-de-bs, gde terr., sem., quinz., park. Tél. 04 94 66 51 84.

Bass. Arcachon, été, mais. jard., 6 pers., plage 100m. Tél. 06 56 22 65 83.

Italie, entre Rome et Naples près de Montecassino, collègue loue juillet, août, T1 meublé neuf dans petite villa, belle terrasse, jardin. Village touristique, prix 350 €/sem. Me contacter: 04 67 92 95 59 ou laisser message.

Corse, golfe de Sagone, loue F1+gde loggia 4 à 6 pers., juillet 380 €/sem., hors-saison 260€/sem. Tél. 04 77 33 21 16.

Périgord noir, 15 km Montignac, loue belle maison ancienne, tout confort, 3 ch., 2 s. d'eau, 2 w.c., gd parc boisé, terrasse (libre 06-07-09). Tél. 04 73 37 63 93.

À louer petite mais. Ile-d'Oléron, 100 m mer, pour 4 pers., séjour, coin cuis., s. d'eau, 2 petites chamb. (34 m²+17 m² terr.). juill.-août-sept. Tél. 05 46 47 22 83.

(06) Puget-Thénierz, pt village, gd 4 p., tt conf, commerces, 320 €/sem. Tél. 06 08 97 40 87.

Réunion, coll. loue sty. créole, r.-de-j., stand, cft, 800 €/qz, juill., août, déc., jv. Tél. 02 62 53 68 28.

Durant le festival d'Avignon, loue villa, 4 pers. à 15 mn d'Avignon. Px 600 €. Contact jobastre@wanadoo.fr

(13) Ceyreste, appt 4 pers., 3 km plage La Ciotat, tt conf., terr., jard., park., avril à oct. 350 à 500 €/sem. Tél. 04 42 71 43 73.

(06) Villa, F3, jard., gar., pisc., mer, calme, 600 €/sem. Tél. 06 86 94 57 46.

(47) Près Villeneuve/Lot, loue ds village, ttes commodités, maison 2 à 6-8 pers., tt confort. Tél. 01 30 06 05 84 - 06 80 50 09 75.

St-Cyprien, mais. + jard., 4/5 pers., 06 et 09: 350 €/s., 07 et 08: 460 €/sem. Tél. 04 71 78 10 48.

(34) St-Pons, Haut Languedoc, mais. 6pl., 350 €/s. Tél. 04 66 37 09 77.

Sud Landes, mais. tt cft 370 €/sem. été. Tél. 05 58 98 14 09 jdnet40@wanadoo.fr

Ile-d'Oléron, loue maison indépt. dans village calme, 5 pces + jardin clos, confort, août, 500 €/sem. Tél. 01 43 29 96 56.

Montparnasse, petit 2 pces meubl., rens. ou références 0044 207 821 5569 / 207 226 0394.

Périgord. Loc. sem./w.-e., T4 + terr., tt conf. Tél. 05 53 23 23 14, 20 heures.

Collioure, loue F2, ttes saisons, à part. de 200 €. Tél. 04 68 55 96 39.

Venise centre, loue meublés, tt cft. Tél. 04 73 33 55 95.

Loue Bretagne, Douarnenez (29), gde maison-jardin, tt conf., 10 pers., 500m plages-port-commerces, du 30/07 au 20/08, 1000 €/sem. Tél. 02 98 74 28 35.

Corse, mais. village montagne, 5 pers., 30 km mer, juill. Tél. 06 15 02 37 10.

Loue Paris, gd T2 du 14 au 31/07/05, 350 €/sem. Tél. 01 42 72 30 06.

Université d'été à La Havane

Juillet 2005

La Didacthèque de Bayonne, avec le soutien du ministère de l'Éducation de Cuba, organise une université d'été ouverte à tous les personnels de l'Éducation nationale et à leurs proches.

Quatre options :

- Culture cubaine.
- Danse.
- Percussions.
- Cours intensifs d'espagnol (initiation ou perfectionnement).



Séjour de deux semaines du 11 au 25 juillet
Prix tout compris 1965 euros (payable en 3 fois)

• **Prix exceptionnel de 1865 euros pour les inscriptions avant le 15 mars.**

Les prestations comprennent : adhésion à la Didacthèque de Bayonne, vol aller-retour Paris-La Havane, frais de carte de tourisme et d'assurance, hébergement en pension complète en chambre double, cours et activités complémentaires, visites, soirées, une excursion et une fête finale. (Possibilité de prolonger le séjour pour découvrir individuelle de Cuba.)

Date limite des inscriptions 30 avril.



c/o IUT 3, avenue Jean-Darrigrand, 64115 Bayonne Cedex

Tél. : 05 59 57 42 90 - Fax 05 59 57 43 09

E.mail : didact@iutbayonne.univ-pau.fr

Site internet : www.didactheque.com

Publicité

Vacances en camping avec le GCU*

- ▲ 100 terrains aménagés
- ▲ location de résidences mobiles
- ▲ tarifs attractifs
- ▲ activités de plein air, détente et loisirs
- ▲ ambiance familiale et conviviale

(*) Assurés MAF et FIA-MAF, salariés des Établissements laïques de l'Éducation, de la recherche, de la culture, des sports et loisirs, de l'action sociale et humanitaire

GRUPPEMENT DES CAMPESERS UNIVERSITAIRES
12 bis de Courcelles
75017 PARIS

Tél. : 01 47 63 98 63
Fax : 01 47 63 04 14
www.gcu.asso.fr
gcu@gcu.asso.fr

Recevez gratuitement notre documentation en retournant ce coupon GCU

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Lans-en-Vercors. Loue studio rez-de-mais. indiv., terrasse-terrain, 2/3 pers., ttes saisons, 230-260 €/sem. Tél. 04 76 95 47 83 ou alainrepellin@aol.com

(83) Var, Six-Fours. Villa 6 pers., 1^e/25 août, 1450 €. Tél. 04 94 07 34 83.

Villa T2 + 2^e chambre aménagée avec jardinet dans lotissement front de mer Port Leucate, libre ddu 2 au 23/07, 400 €/sem. Tél. 01 42 28 96 58 le soir ou 06 79 39 01 75.

Lacanau-Océan, location villa, 4/6 pers., 680 €/sem. été. Tél. 05 56 51 10 73.

(56) Vannes, loue mais. 7/10 pers., pt piscine, juil.-août, 700-750 €/sem. Tél. 02 97 47 89 98.

Guadeloupe, stud. 305 €/s, F3 605 €/s ds villa meubl., clim., pisc., vue sur mer, prox. plage, marina, sport, marché. Tél. Guad. 0590 85 14 66, USA 202 686 9020, dlracine@aol.com, www.columbia.edu/~jcr2104/photos

IMMOBILIERS

(78) Cause mut. Coll. Vds ou loue TB péniche d'habitation, 180 m², 2000 €/mois ou vente 320000 €, cf. www.lesylphe.fr/st/0620274471.

Coll. achète T2 récent, RER B, 10 mn maxi, Gentilly, à Bourglala-Reine, par RN 20, 150000 € maxi si justifié. Tél. 04 73 63 14 37.

Ouest Paris, 15 mn Cergy: ferme ancienne, restauration de qualité, belles prestations, charme, 10 pièces, dépendances, 1360 m². Campagne, calme. 775 KE. Tél. 01 34 67 57 77.

La Rochelle, mais. calme, prox. cent. v., chem., véranda, 2 ch., joli jardin, 220000 €. Tél. 06 09 54 72 27.

LOISIRS

Vélo aux Pays-Bas, 25-55 km/j, péniche conf. comme hôtel itin., 402-599 €/sem., p.c., cab. indiv., dble ou famil. Tél. 05 59 68 93 43.

Reduc' SNES et l'association Chicokids proposent un circuit découverte du monde maya Mexique/Guatemala de 22 jours du 19/07 au 9/08, 1850 €. Contact : 06 09 27 04 31.

MAROC. Séjour rando et mini-bus, Pâques-Été. Tél. 06 82 18 60 99.

Chine, 8/05, 3 sem. Montagnes célestes, grottes bouddh., jardins, musées, groupe 7-10 pers. confort 2800 €, cherche 2-4 pers. pour compléter. Tél. 04 78 74 42 81.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex : 1^{er} prix 1 070 € livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets Bion, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12 ouv. 7/7.